

# *futuribles*

*analyse et prospective*

L'économie  
du changement climatique

---

Critique de l'empreinte écologique

---

Les femmes, moteur  
de changement ?

---

## ENVIRONNEMENT, 20 ANS APRÈS...

---

*Faisant feu de tout bois, le gouvernement issu des élections présidentielles françaises du printemps dernier a décidé de réunir un « Grenelle de l'environnement » dont l'objectif est de définir, d'ici la fin de ce mois d'octobre, une feuille de route (un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes) en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.*

*Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative intervenant exactement 20 ans après le célèbre rapport Brundtland<sup>1</sup> qui fut à l'origine du concept désormais très en vogue de développement durable, un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Quinze ans après la conférence de Rio (1992), 35 ans après celle de Stockholm, combien de décennies, sinon de siècles, depuis que l'on proclame que notre patrimoine naturel et humain doit faire l'objet d'un « message » plus prudent (voir l'éditorial de Futuribles, n° 327, février 2007) ?*

*Il n'est guère d'affirmation plus banale sans doute et faisant à ce point*

*consensus, y compris désormais dans les pays qui jadis, en raison même de leur pauvreté, rétorquaient assez spontanément que la protection de l'environnement relevait du luxe et ne pouvait donc être que l'apanage des pays ayant déjà atteint un certain niveau de développement.*

*Le consensus aujourd'hui est général, notamment parce que la satisfaction des besoins humains les plus élémentaires, l'alimentation et la santé en premier lieu, passe par une gestion adéquate des ressources naturelles (à commencer par l'eau), qui sont inégalement réparties dans l'espace et sont partout menacées en quantité comme en qualité.*

*Il faut à cet égard reconnaître le rôle pédagogique fort utile joué par nombre de travaux et publications qui, pour ne citer que ceux évoqués dans ce numéro de Futuribles, ont contribué à sensibiliser nos contemporains au sujet. Ainsi en est-il, par exemple, lorsque le Global Footprint Network affirme que les modèles de développement « modernes », même s'ils ne bénéficient pour l'instant qu'à une minorité, empruntent déjà à la planète plus qu'elle ne possède en termes de « biocapacité », que l'extension du*

---

1. BRUNDTLAND Gro Harlem. *Our Common Future: World Commission on Environment and Development*. New York : Oxford University Press, 1987.

mode de vie nord-américain à l'ensemble du monde exigerait à elle seule cinq planètes (voir pp. 5-24 de ce numéro). Ainsi en est-il également lorsque le désormais célèbre rapport Stern s'attache à évaluer l'ampleur des dommages qui pourraient résulter d'un changement climatique dont le caractère anthropique, désormais, ne fait plus de doute (voir pp. 25-42 de ce numéro).

Ces travaux, même si nous en livrons dans ce numéro une analyse critique, ont joué un rôle important dans la prise de conscience de plus en plus forte de l'ampleur des dangers qui menacent l'écosphère et, par voie de conséquence, les conditions de vie sur Terre. Certes, sur le plan des études et de la recherche, il reste beaucoup à faire pour mesurer réellement l'impact direct et indirect, immédiat et différé des activités humaines sur l'environnement, a fortiori explorer de quelle manière pourraient être satisfaits de manière plus sobre et efficace les besoins humains, sans épuiser des ressources rares ni engendrer d'irréversibles déséquilibres dans l'écosystème.

Reconnaissons qu'en cette matière, la réflexion n'avance pas au rythme qu'il conviendrait, par exemple, sur les modes alternatifs de développement, sur la manière de réduire les besoins en matières premières ainsi que les nuisances et les déchets qu'entraîne la satisfaction des besoins humains, d'autant qu'il existe en ce domaine des gisements de progrès incontestables.

L'opposition frontale entre les intégristes de la croissance économique à tout prix et ceux de l'écologie contre le développement n'est assurément pas de nature à faire avancer l'intelligence commune des enjeux, encore moins à faire progresser utilement la réflexion systé-

mique qui s'impose : d'abord pour remédier au dramatique cloisonnement disciplinaire ; ensuite pour réintroduire dans la réflexion l'inévitable question du temps, dépasser l'opposition tout aussi absurde entre ceux qui ne poursuivent que l'objectif d'accroître leurs profits immédiats et ceux qui se présentent comme les avocats du long terme.

Mais au-delà de cette prise de conscience des problèmes écologiques, de la sensibilité croissante de nos contemporains à ces questions, la question que l'on ne saurait occulter est évidemment celle du passage à l'acte, de la manière de venir à bout de cette « schizophrénie du consommateur salarié » qu'évoque Robert Rochefort <sup>2</sup>, du mensonge des dirigeants qui, tout en proclamant l'environnement grande cause nationale et en faisant de la chose un argument publicitaire, perpétuent des pratiques qui vont à l'encontre des objectifs affichés.

Explorer par quels moyens remédier à cette hypocrisie exige, là aussi, un effort de recherche et développement qui, par exemple, permette d'intégrer dans le prix des produits et des services ce qu'ils empruntent réellement au patrimoine qui est le nôtre, ce qui est de nature à enrichir ou détériorer celui que nous laisserons à nos enfants.

Donc un plan d'action s'impose, sous réserve qu'il ne soit pas un recueil de vœux pieux et sans effet mais qu'il comporte, en effet, des mesures concrètes qu'à n'en point douter, dans une économie mondialisée, il faudra négocier avec les autres pays, au niveau européen assurément mais aussi, par exemple, à l'Organisation mondiale du commerce.

Hugues de Jouvenel

---

2. ROCHEFORT Robert. *Le Bon Consommateur et le mauvais citoyen*. Paris : Odile Jacob, 2007.

Frédéric Paul Piguet, Isabelle Blanc,  
Tourane Corbière-Nicollier, Suren Erkman <sup>1</sup>

# L'empreinte écologique : un indicateur ambigu

*Célèbre est devenu le concept d'empreinte écologique qui se présente comme un indicateur composite supposé nous renseigner sur l'espace utilisé par les hommes pour produire les ressources qu'ils consomment et les déchets qu'ils rejettent, le mettre en regard de la capacité écologique de la planète (la biocapacité), donc le revenu écologique à disposition des hommes. Lorsque l'empreinte écologique excède la biodiversité, cela signifie que la planète est en danger. Le succès de cet indicateur élaboré par le Global Footprint Network (GFN) tient sans doute aux conclusions sensationnelles qui se dégagent des calculs effectués : par exemple, la propagation à la planète du mode de vie nord-américain exigerait à elle seule cinq planètes...*

*Il est donc important de comprendre comment a été élaboré cet indicateur, quelle est sa fiabilité et quels enseignements peuvent en être tirés en vue de l'adoption d'une politique de développement durable. Tel est le premier objectif de cet article qui en explique la philosophie, montre comment est conçu cet indicateur et comment sont opérés les calculs.*

*Mais les auteurs ne s'arrêtent pas là. Ils rappellent certaines impasses faites consciemment par le GFN, puis les critiques déjà adressées à cet indicateur qui, précisément en raison de son caractère composite, agrège des données hétérogènes et procède à des calculs et des pondérations sujets à caution dont les enseignements sont donc contestables — par exemple lorsqu'il suggère que certains pays auraient intérêt à*

---

1. Frédéric Paul Piguet est éthicien (université de Lausanne [UNIL], faculté des géosciences, Institut des politiques territoriales et environnement humain [IPTEH]) ; Isabelle Blanc est docteur ès sciences (École des mines de Paris, Centre énergétique et procédés) ; Tourane Corbière-Nicollier est ingénieur diplômée de l'ETHZ (Institut fédéral suisse de technologie, Zürich), docteur ès sciences et chargée de recherche à l'UNIL-IPTEH ; et Suren Erkman est professeur à l'UNIL-IPTEH.

*remplacer leurs forêts pour accroître les surfaces cultivables, alors même que l'espace bâti (amputant lui aussi des terres arables) n'est absolument pas remis en question.*

*Au-delà même de ces réserves, les auteurs prolongent et approfondissent la critique de l'empreinte écologique. Ainsi soulignent-ils, par exemple, que l'empreinte carbone compte pour la moitié de l'empreinte totale et que, si on se contentait de mesurer celle-ci en quantité physique plutôt qu'en usant d'un artefact (l'hectare global), le calcul serait sans doute plus robuste et les conclusions non moins alarmistes puisqu'il faudrait cette fois 11 planètes si d'aventure le mode de vie nord-américain devait s'étendre au monde entier.*

*Même s'il peut paraître parfois un peu ardu, cet article est à lire absolument car ses auteurs y mettent en évidence un certain nombre de problèmes majeurs que nul ne saurait ignorer.*

H.J.

## ***Cadre de réflexion pour un succès planétaire***

Les indicateurs écologiques ont davantage d'écho chaque année. Outre les labels désignant les produits biologiques, sains, écologiques et favorables à l'environnement, voire les produits socialement responsables, les indicateurs du développement durable évaluent le devenir des sociétés humaines au regard d'une nébuleuse de critères cherchant à cerner la qualité de vie ou l'impact environnemental des activités humaines. La compatibilité des activités humaines avec les cycles biogéochimiques de la biosphère est notamment évaluée par l'empreinte écologique.

L'empreinte écologique connaît un succès d'estime considérable. Après la sortie du *Rapport planète vivante 2006*<sup>2</sup> évaluant 147 pays, un moteur de recherche moyen dénombrait près de deux millions d'occurrences sur la toile (en anglais et en français) contre moins de la moitié quelques mois auparavant. Le Global Footprint Network (GFN) — dépositaire de la méthodologie — souhaite que l'empreinte fasse prendre conscience des enjeux écologiques. « Les scénarios montrent que les choix que nous faisons peuvent mener à une société durable vivant en harmonie au sein d'écosystèmes robustes ou à l'effondrement de ces mêmes écosystèmes<sup>3</sup>. » Son souci des limites natu-

---

2. Bruxelles : WWF (Fonds mondial pour la nature) Belgique, 2006 (version anglaise, *Living Planet Report 2006*, publiée par le WWF International, Gland [Suisse]). Le *Rapport planète vivante 2006* a été écrit en collaboration avec la Société zoologique de Londres qui a fourni une étude sur la biodiversité distincte de celle consacrée à l'empreinte.

3. *Living Planet Report 2006. Op. cit.*, p. 2.

### LE GLOBAL FOOTPRINT NETWORK (GFN)

Créé en 2003, le GFN (site Internet [www.footprintnetwork.org](http://www.footprintnetwork.org)) s'est fixé comme objectif de développer la rigueur scientifique et les applications pratiques de l'empreinte écologique, l'indicateur mis au point en 1993 par Mathis Wackernagel et William Rees. Son ambition est de faire de l'empreinte écologique un indicateur aussi couramment utilisé que le PIB (produit intérieur brut), et de compter, d'ici 2015, au moins 10 pays gérant leur richesse écologique de la même manière qu'ils gèrent leurs finances.

Aujourd'hui, le GFN regroupe plus de 80 organisations partenaires, parmi lesquelles plusieurs agences gouvernementales, des institutions universitaires, des organisations non gouvernemen-

tales dont le World Wide Fund for Nature (WWF, Fonds mondial pour la nature) qui y joue un rôle moteur. Le Conseil de direction du GFN comprend un panel de décideurs prestigieux. Parmi eux, deux récipiendaires du prix Nobel de la paix — Wangari Muta Maatai (2004) et Oscar Arias (1987) — et la candidate écologiste à la présidence de la République française en 2007, Dominique Voynet. Ce conseil comprend aussi des scientifiques renommés comme Edward O. Wilson, David T. Suzuki, Ernst Ulrich von Weizsäcker, Lester Brown, William Rees, etc. Mathis Wackernagel est le directeur exécutif et en quelque sorte l'âme du GFN.

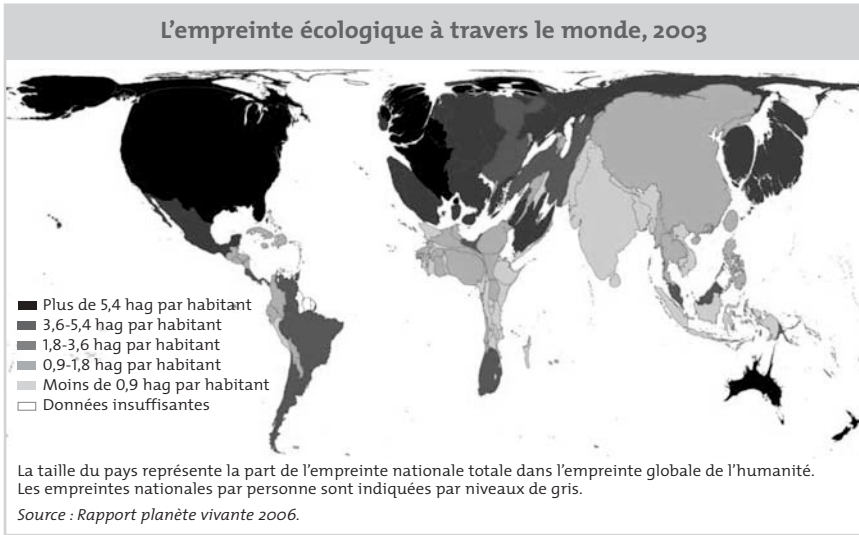
F.P.P., I.B., T.C.-N., S.E.

relles lui enjoint de traiter de la surconsommation des pays riches et de l'accès des pauvres à la satisfaction des besoins de base, de manière prioritaire. La liaison de ces deux objectifs est correcte sur le plan sociologique, mais le refus de maintenir jusqu'au bout la prévalence du respect des limites de la planète sur les aspects sociaux compromet la conception d'un indicateur physique dont les résultats sont, avant tout, destinés à indiquer le dépassement des limites écologiques planétaires. Nous montrerons que la signification éthique de l'empreinte souffre de cette confusion.

Les créateurs du Global Footprint Network, Mathis Wackernagel et William Rees, ont publié au Canada *Our Ecological Footprint: Reducing Human Impact on the Earth*<sup>4</sup> en 1996. La philosophie de l'empreinte écologique a donc été fixée cette année-là et les améliorations ultérieures ont confirmé les options essentielles prises alors. L'empreinte écologique serait aujourd'hui en passe de s'imposer sur le plan institutionnel comme un indicateur objectivant la situation de l'homme sur Terre. Elle aurait le pouvoir d'influencer les décisions politiques et l'appréciation du peuple à leur égard, et elle se profilerait sur le plan pédagogique comme un outil essentiel à la compréhension des enjeux environnementaux.

Le terme générique d'« empreinte écologique » (ci-après « empreinte ») coiffe la méthodologie. Dans un second sens plus restrictif, l'empreinte éco-

4. Gabriola Island : New Society Publishers, 1996.

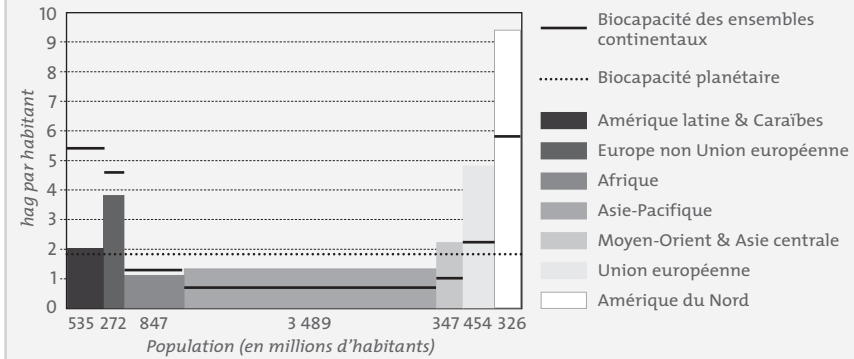


logique désigne l’espace utilisé par les hommes pour produire les ressources et les déchets qu’ils emploient et rejettent. Elle est alors mise en regard de la capacité écologique de la planète — appelée « biocapacité » — qui désigne le revenu écologique à disposition des hommes<sup>5</sup>. Lorsque l’empreinte écologique excède la biocapacité, la planète est en situation de « déficit écologique », l’humanité entame le capital écologique et donc excède les limites écologiques planétaires. De manière générale, l’empreinte estime les flux de ressources renouvelables et de déchets en termes d’espace biologiquement productif, d’où la nécessité de standardisation. Celle-ci doit surmonter la diversité des espaces puisqu’un pâturage alpin a une productivité différente d’une forêt équatoriale, la qualité et la quantité de ce qu’ils produisent ne pouvant être comparées directement. Le GFN détermine la productivité moyenne des 11,2 milliards d’hectares qui concentrent l’essentiel des ressources renouvelables — soit un quart de la surface planétaire totale (le grand large et les divers types de désert sont exclus du compte). Un hectare planétaire moyen est appelé « hectare global » (hag), l’unité standardisée dont le GFN est dépositaire et qui permet d’additionner ou de comparer les différents espaces biologiquement productifs. Le GFN intègre la production potentielle des surfaces non exploitées actuellement dans le compte de la biocapacité. Ce potentiel est calculé selon le niveau d’intrants couramment employé (machines, engrais, pesticides, etc.). Aucune précision sur le niveau d’intrants observé n’est en revanche publiée<sup>6</sup>.

5. Ces définitions sont propres au GFN, elles diffèrent de celles de l’écologie scientifique.

6. Ces intrants sont grands consommateurs de ressources et provoquent souvent des dommages écologiques. Or, le manque de transparence quant à l’intensité de leur emploi dissimule la nature réelle de la biocapacité des différents pays.

**Graphique 1 — Empreinte écologique et biocapacité des ensembles continentaux**



lecture : les ensembles continentaux sont classés selon leur balance écologique. Les trois ensembles sur la gauche du graphique ont une biocapacité (l'espace sous les lignes noires horizontales) supérieure à leur empreinte écologique (les rectangles gris). Les quatre ensembles continentaux au centre et sur la droite sont en situation de déficit écologique, leur empreinte dépassant de moitié leur biocapacité. La ligne en pointillé désigne la biocapacité planétaire.

Source : Living Planet Report 2006.

L'empreinte évalue chaque pays au niveau de sa consommation finale<sup>7</sup>. La consommation d'un pays est ainsi évaluée comme l'équivalent de sa production, moins ses exportations, plus ses importations. À l'échelle mondiale, si l'empreinte écologique excède la biocapacité, l'humanité demande à la planète davantage qu'elle peut fournir durablement. Selon le rapport 2006, la biocapacité s'inscrit à 1,78 hag par habitant et l'empreinte écologique à 2,23 hag par habitant (pour 6,3 milliards d'habitants). La balance écologique indique donc une situation de déficit (moins 0,45 hag par habitant). La biocapacité a donc valeur de norme prescriptive : à l'échelle mondiale, dépasser cette limite fait peser une menace sur les générations futures et les populations situées dans les environnements les plus fragiles.

Le graphique 1 montre l'empreinte écologique des ensembles continentaux (les rectangles en gris) et leur biocapacité (la surface située sous chacune des lignes horizontales). Les trois ensembles continentaux situés sur la gauche du graphique ont ainsi une empreinte écologique inférieure à leur biocapacité, l'Amérique du Sud se distinguant notamment par une réserve écologique importante. Les quatre ensembles au centre et à droite présentent en revanche un déficit écologique marqué puisque leur empreinte écologique est environ deux fois supérieure à leur biocapacité. Quant à la ligne en pointillé, elle indique la biocapacité par habitant de la planète. Seuls deux en-

7. Les flux de ressources et de déchets engendrés lors de la production et la transformation des produits importés par un pays lui sont attribués.

sembles continentaux ne la dépassent pas (Afrique et Asie-Pacifique). Selon le GFN, ces données sont indispensables pour analyser les performances écologiques des ensembles continentaux et, au-delà, des pays. Elles désignent ceux qui doivent effectuer des efforts particuliers pour que la norme prescriptive de 1,78 hag de la biocapacité planétaire soit respectée. Cela étant, le rapport 2006 contient des données davantage détaillées par type d'écosystème (cultures, pêches, herbages, bois...).

Le graphique présente les ensembles continentaux selon leur balance écologique, l'ensemble tout à gauche ayant la plus grande réserve écologique par habitant, celui tout à droite ayant le déficit écologique par habitant le plus important. Ce classement peut-il avoir une valeur prescriptive, chaque ensemble continental se devant alors de rester dans les limites de sa biocapacité ? Ce n'est pas certain. Il est aussi envisageable de classer ces ensembles selon leur éloignement de la biocapacité mondiale, chacun devant aligner son empreinte écologique par habitant sur la biocapacité planétaire par habitant, seuls ceux situés en deçà ayant le loisir d'augmenter leur empreinte. Une autre manière de respecter la biocapacité planétaire serait de pousser les gouvernements à négocier pour accorder à l'un une empreinte écologique par habitant supérieure à la biocapacité par habitant mondiale, tout en convainquant un autre d'accepter un montant inférieur, et ainsi de suite, afin que les limites écologiques planétaires soient globalement respectées. Le GFN a successivement opté pour chacune de ces trois solutions au cours de ces dernières années.

## ***Un indicateur dans la tourmente***

Le GFN est conscient d'un certain nombre de lacunes. Il reconnaît les défauts liés à la non-prise en compte de « matériaux qui fragilisent la capacité de la nature à se régénérer, tels le plutonium, les polychlorobiphényles (PCB), les dioxines, les chlorofluorocarbones (CFC), les procédés qui endommagent irréversiblement la biosphère (extinction d'espèces, épuisement des aquifères fossiles, déforestation, désertification) <sup>8</sup> ». La méthodologie fait aussi l'impasse sur les métaux lourds, l'érosion et la salinisation des sols, etc. La liste des éléments ignorés par l'empreinte concentre ainsi la majeure partie des problèmes écologiques.

Le GFN est conscient que le calcul de la biocapacité n'intègre pas la préservation des surfaces nécessaires à la diversité biologique. La biocapacité est pensée dans la perspective de la mise en valeur économique de la totalité des 11,2 milliards d'hectares considérés. L'empreinte implique ainsi une rationalisation extrême du territoire puisqu'un espace dévolu principalement à la diversité biologique amoindrirait la biocapacité planétaire. Certes, le *Rapport planète vivante 2006* est publié en association avec la Société zoologique de

---

8. *Europe 2005: The Ecological Footprint*. Gland (Suisse) : WWF, 2005, p. 18.

Londres qui y expose ses recherches sur l'érosion de la diversité biologique, mais sa perspective n'est ni celle du consommateur ni celle de la nation, alors que le GFN en fait ses points d'entrée privilégiés. Il n'y a donc pas de lien organique véritable qui permettrait aux propos de la Société zoologique de Londres de suppléer à l'insensibilité de l'empreinte concernant la diversité biologique.

Des auteurs extérieurs au GFN, tels Jeroen van den Bergh et Harmen Verbruggen, relèvent que l'agrégation de données hétérogènes est le problème principal de l'empreinte. Par exemple, l'espace construit reçoit un poids identique à l'espace cultivé malgré des caractéristiques environnementales opposées. De plus, l'importance accordée aux différentes dimensions physiques « ne correspond pas nécessairement aux critères sociaux. En d'autres termes, celles-ci ne reflètent ni les changements de la rareté relative au cours du temps ni la variation selon l'espace <sup>9</sup>. » L'empreinte ne distingue pas si un espace est exploité de manière durable ou non, la mesure demeure hypothétique faute de refléter la qualité et la quantité des ressources employées. Valérie Boisvert montre d'ailleurs que l'empreinte n'est pas en prise avec le territoire concret : « Il ne s'agit pas de mesurer quel est l'espace effectivement utilisé par des activités et des implantations humaines mais d'exprimer leur demande théorique d'un espace standardisé qui aurait une productivité biologique égale à la moyenne annuelle mondiale <sup>10</sup>. »

Jeroen van den Bergh et Harmen Verbruggen s'élèvent contre le découpage spatial de l'empreinte. Les frontières nationales n'ont pas de signification environnementale lorsqu'elles traversent des écosystèmes interconnectés. « Cela aurait davantage de sens de définir les régions dans une perspective environnementale, c'est-à-dire en tenant compte des frontières environnementales (hydrologiques, écologiques) <sup>11</sup>. » L'empreinte écologique déficitaire des régions ou villes très peuplées n'est pas un signe de non-durabilité mais le résultat d'une spécialisation des espaces terrestres non dommageable en soi.

Les forêts semblant avoir un fort potentiel de séquestration du carbone, le GFN les a sélectionnées comme espace de référence pour estimer l'« empreinte carbone », soit la surface biologiquement productive capable de séquestrer les émissions de carbone anthropogènes <sup>12</sup>. Selon J. van den Bergh

9. BERGH Jeroen (van den) et VERBRUGGEN Harmen. « Spatial Sustainability, Trade and Indicators: An Evaluation of the "Ecological Footprint" ». *Ecological Economics*, vol. 29, 1999, p. 64.

10. BOISVERT Valérie. « L'empreinte écologique : un indicateur de développement durable ». In MARÉCHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice (sous la dir. de). *Le Développement durable : une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 177.

11. BERGH Jeroen (van den) et VERBRUGGEN Harmen. *Op. cit.*, p. 66.

12. Nous parlons de carbone (C) et non de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) parce que les calculs présentés ci-après sont établis à partir de la composante carbone du dioxyde de carbone. Nous parlons d'« empreinte carbone » pour désigner l'espace théorique traduisant les émissions de carbone d'origine anthropique, et de « biocapacité carbone » pour désigner l'espace qui rend compte de l'espace séquestrant réellement du carbone, quoique ce dernier espace soit ignoré par le GFN.

et H. Verbruggen, qui remettent en cause ce choix, le calcul de l'empreinte carbone dénoterait le projet d'étendre les surfaces forestières afin de séquestrer du carbone, ce qui serait non praticable et « irréaliste dans une perspective économique <sup>13</sup> ». Ce choix est aussi vivement critiqué par Robert U. Ayres qui préfère s'en remettre aux technologies de séquestration et aux énergies nouvelles <sup>14</sup>. Cet ensemble de critiques ne semble toutefois pas fondé puisque les représentants du GFN proposent un large panel de solutions. L'empreinte carbone doit ainsi être entendue comme une manière d'exprimer les émissions de carbone par une mesure standardisée de l'espace biologiquement productif, non comme un projet de reforestation.

Une critique reprise par maints auteurs (J. van den Bergh et H. Verbruggen, R. Ayres, V. Boisvert) est que l'empreinte incite les différents pays à l'auto-suffisance écologique, c'est-à-dire à ne pas utiliser plus de ressources environnementales qu'ils n'en disposent. Le *Rapport planète vivante 2006* élude toutefois cette critique en posant que les chiffres nationaux doivent servir de base de négociation entre États et que seul le total final mondial a une signification *a priori* sur le plan prescriptif (politique et moral). Cela étant, ces critiques n'ont en rien entamé le succès de l'empreinte ni contribué à sa complète refonte.

## ***L'empreinte écologique incite-t-elle à la déforestation ?***

Un indicateur ne doit pas provoquer des effets contraires aux objectifs prescriptifs qui le sous-tendent. Il peut en effet encourager certaines personnes à commettre des actions étranges : lorsqu'un contremaître évalue le travail de ses peintres en jugeant le niveau de leurs bidons de peinture, ceux-ci risquent de vider une partie de leurs seaux dans la nature afin d'obtenir des appréciations favorables. Les indicateurs peuvent aussi mener à des politiques contre-productives sans qu'aucun artifice ne soit mis en œuvre. C'est le cas de l'empreinte qui pourrait permettre à nombre de compagnies forestières ou agricoles d'arguer que le remplacement des forêts par des cultures améliore la balance écologique de certains pays. Ces compagnies n'auront nul besoin d'adopter des comportements factices ; la biocapacité des pays croîtra — au moins sur le papier — du fait du remplacement de milliers voire de millions d'hectares de forêts par des cultures.

La compréhension de ce point nécessite quelques précisions. La biocapacité équivaut au niveau maximal de production des ressources d'origine biologique. Elle comprend le potentiel de production des zones non exploitées,

---

13. BERGH Jeroen (van den) et VERBRUGGEN Harmen. *Op. cit.*, p. 65.

14. Cf. AYRES Robert U. « Commentary on the Utility of the Ecological Footprint Concept », *Ecological Economics*, vol. 32, 2000, pp. 347-349.

qu'elles soient éloignées, protégées, ou simplement négligées. Elle n'intègre pas l'énergie et la matière comprises dans l'écorce, les feuilles et les racines, lorsque ces éléments sont définis comme inutiles au sens de l'économie humaine actuelle<sup>15</sup>. La biocapacité relève de la quête d'un agro-écosystème idéal visant à maximiser la production écologique planétaire. Son calcul procède en partie des données du *Global Agro-Ecological Zones (GAEZ)*<sup>16</sup>, un modèle spatial du potentiel de productivité agricole qui cartographie la pertinence des choix agricoles. Ce modèle détermine le type de culture améliorant la production de biens agricoles afin de répondre à la demande alimentaire des neuf milliards d'habitants supposés habiter la Terre en 2050<sup>17</sup>. Il optimise « les variétés cultivées avec les données sur les types de sols, leur pente, les saisons de croissance, la température et les précipitations à une échelle planétaire<sup>18</sup> ». Il détermine aussi le potentiel agricole des espaces forestiers du globe.

Deux facteurs permettent d'évaluer la productivité écologique théorique d'un pays : le facteur de production et le facteur d'équivalence :

— Le facteur d'équivalence rend compte du potentiel de production théorique moyen de chaque type d'espace (les forêts de la planète, les cultures de la planète, etc.). À chaque type de surface correspond un facteur d'équivalence unique.

— Le facteur de production permet de tenir compte de la productivité spécifique de chaque pays. Il dépend de la fertilité moyenne des sols, de la pluviosité, des techniques et des méthodes de travail réellement employées pour chaque type d'espace (les forêts nationales, les cultures nationales, etc.).

La biocapacité des forêts ou des cultures d'un pays est obtenue par une simple multiplication. La surface considérée (en hectares) est multipliée par le facteur d'équivalence et par le facteur de production : le résultat obtenu est exprimé en hectares globaux (hag), l'unité standardisée de l'empreinte<sup>19</sup>. Ainsi, plus le produit des deux facteurs est élevé, plus la biocapacité de l'espace considéré est élevée.

Le facteur d'équivalence utilisé pour calculer la biocapacité des forêts est de 1,34, celui des cultures est de 2,1. Toutes choses égales par ailleurs, la bio-

15. Cf. WACKERNAGEL Mathis, MONFREDA Chad, MORAN Daniel et alii. *National Footprint and Biocapacity Accounts 2005: The Underlying Calculation Method*. Oakland : GFN, 2005, p. 12.

16. Laxenburg (Autriche) : IIASA (International Institute for Applied Systems Analysis) / FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2000.

17. Voir le site Internet [www.fao.org/ag/agl/agll/gaez/index.htm](http://www.fao.org/ag/agl/agll/gaez/index.htm), cliquer sur *Results* puis *Current land cover*.

18. WACKERNAGEL Mathis, MONFREDA Chad, MORAN Daniel et alii. *Op. cit.*, p. 11.

19. Les résultats de chaque type d'espace sont additionnés et le résultat donne la biocapacité nationale. La somme des capacités écologiques nationales exprime la biocapacité mondiale. La productivité de chaque espace est estimée dans l'unité habituellement employée pour chaque produit (tonnes pour les céréales, tonnes pour les poissons du premier niveau trophique, ou mètres cubes pour le bois, par exemple). Ces produits sont agrégés malgré leurs différences de nature et d'unité de calcul, mais le GFN ne commente pas ces difficultés.

**Tableau 1 — Ce qu'un indicateur synthétique est capable d'annoncer : la substitution des forêts par des cultures améliorerait la biocapacité**

*Le GFN a publié les facteurs de production de sept pays. La biocapacité de cinq d'entre eux est améliorée si les forêts sont remplacées par des cultures.*

	Potentiel agricole des forêts (en ha)*	Taux de productivité selon définition des surfaces*	Gain en biocapacité (en hag)**
Nouvelle-Zélande	2 000	Très approprié : 80 %	700
Japon	330 000	Très approprié : 80 %	124 000
Pérou	15 137 000	Approprié et très approprié : 60 %	2 860 000
Laos	1 826 000	Approprié et très approprié : 60 %	1 351 000
Zambie	260 000	Approprié et très approprié : 60 %	59 000

*N.B. : Le gain en biocapacité est calculé à partir des facteurs d'équivalence et des facteurs de production publiés par le GFN.*

*\* Source pour les surfaces de forêt selon GAEZ (mixed input level) :*

*[www.fao.org/landandwater/agll/gaez/index.htm](http://www.fao.org/landandwater/agll/gaez/index.htm)*

*\*\* Sources pour les facteurs d'équivalence et de production : GFN. Underlying Calculation Method 2005 et Living Planet Report 2006.*

capacité des cultures est ainsi supérieure à celle des forêts. Le résultat final dépend toutefois du facteur de production de chaque pays, et des données de terrain précisant quelle part des dernières forêts d'un pays est apte à une mise en culture. Les informations sur le potentiel agricole exact des forêts ont été publiées dans le cadre du GAEZ. Ces données permettent d'évaluer l'évolution de la biocapacité suite à une substitution des forêts par des cultures. Ces données sont réunies dans le tableau 1. Par prudence, nous avons à chaque fois retenu la productivité minimale de la classe telle que définie par le GAEZ, soit 80 % pour « très approprié », et 60 % pour « approprié et très approprié »<sup>20</sup>.

Le tableau 1 indique clairement qu'un certain nombre de pays peuvent améliorer leur biocapacité en remplaçant une partie de leurs forêts par des cultures<sup>21</sup>. Les résultats sont impressionnants. En supprimant 15 137 000 hectares de forêts, le Pérou renforce sa biocapacité d'au moins 2 860 000 hectares globaux. Le cas du Pérou n'est pas isolé. La suppression de 1 826 000 hectares de forêts au Laos en élève considérablement la biocapacité. Dans une moindre mesure, les suppressions de 330 000 ha au Japon et de

20. La catégorie « très approprié » détient une productivité oscillant entre 80 % et 100 % par rapport à la normale, et la catégorie « approprié » entre 60 % et 80 %. Nous n'avons aucune garantie formelle que la productivité normale — telle qu'estimée dans le cadre du GAEZ — corresponde exactement à celle évaluée dans le cadre de l'empreinte. Il est cependant douteux qu'elles soient dissemblables vu que la méthodologie de l'empreinte s'en inspire et emploie ses données. D'éventuelles différences pourraient résulter des choix concernant le niveau d'intrants retenu, mais elles auraient alors un caractère arbitraire et n'infirmieraient pas de manière pertinente notre propos. Il nous paraît donc légitime d'organiser ces données dans la perspective de l'empreinte.

21. La productivité des forêts d'un pays n'est pas homogène du fait de la diversité des essences et des méthodes d'exploitation, notamment, mais le GFN moyenne ces différences à l'échelle nationale.

260 000 ha en Zambie ont des effets de type identique. Les coupes capables d'améliorer la biocapacité de la Nouvelle-Zélande sont certes restreintes puisque seuls 2 000 hectares de forêts sont désignés comme tels, mais l'appel à leur remplacement par des cultures n'en demeure pas moins réel. Globalement, des sept pays dont les facteurs de production ont été publiés par le GFN et qui détiennent des forêts exploitables, seuls deux — la Hongrie et le Guatemala — n'améliorent pas leur biocapacité par la déforestation du fait d'une agriculture peu productive (mais susceptible de progrès).

Sur l'ensemble de la planète, le GAEZ répertorie 595 229 000 ha de forêts ayant un potentiel de production agricole équivalant à 60 % du potentiel normal. Cette surface correspond à environ un sixième des forêts mondiales. La substitution des forêts par des cultures pourrait ainsi améliorer la biocapacité d'un nombre de pays bien supérieur à celui de notre échantillon<sup>22</sup>. Il est ainsi légitime de craindre que la généralisation de l'empreinte écologique comme outil de décision, d'instrument pédagogique ou de communication, puisse cautionner l'extension des surfaces agricoles au détriment des forêts.

Le GAEZ n'est pas en cause. L'objectif assigné à ce programme est la détermination du potentiel agricole à disposition des neuf milliards d'habitants prévus à l'horizon 2050. Il s'agit d'éviter que les pauvres pâtissent d'un manque de nourriture faute d'une augmentation adéquate de la production ; cette problématique a une forte dimension sociale, mais le GFN l'a importée pour estimer le dépassement des limites écologiques planétaires. Ce constat nous permet d'esquisser la thèse selon laquelle l'empreinte souffre de l'association irréfléchie d'une problématique du respect de la biosphère avec celle du partage de son usufuit en faveur des plus pauvres.

## ***Critique des évaluations de l'espace bâti et des ressources naturelles***

Notre présentation des données du *Rapport planète vivante 2006* diffère de celle du GFN afin de clarifier les enjeux réels de l'empreinte (tableau 2, ci-après). Les résultats sont les suivants : la colonne biocapacité indique un total de 1,78 hag par habitant, l'empreinte se monte à 2,23 hag par habitant. La balance écologique est donc établie par soustraction à - 0,45 hag par habitant ( $1,78 - 2,23 = - 0,45$ ). Les dépenses écologiques excèdent ainsi le revenu écologique de 25 %. Mais le détail du tableau nous réserve quelques surprises. La biocapacité de l'espace bâti est chiffrée à 0,08 hag par habitant et équivaut exactement aux 0,08 hag de l'empreinte bâti, d'où une balance écologique parfaitement équilibrée. En d'autres termes, cette méthodologie attribue une

---

22. L'empreinte n'évalue pas la capacité des forêts existantes à séquestrer le carbone atmosphérique. La substitution des forêts par des cultures est donc sans influence sur le décompte de la balance carbone des pays et de la planète.

biocapacité à l'espace bâti alors que ce dernier est connu pour être une cause de l'amenuisement des cultures. En fait, le GFN évalue la biocapacité de l'espace bâti à partir du facteur d'équivalence des cultures, les villes étant généralement construites sur les terres agricoles. Aussi, malgré une multiplication par deux de l'espace bâti, la méthodologie actuelle de l'empreinte ne discernerait aucune cause de déficit écologique liée à ce poste. La balance écologique de cet espace serait toujours à l'équilibre (0,16 hag par habitant pour la biocapacité et 0,16 hag par habitant pour l'empreinte écologique). En dépit de cette augmentation de l'espace bâti, la biocapacité planétaire serait inchangée du fait du transfert de la biocapacité agricole vers la « biocapacité » de l'espace bâti. Le déficit écologique planétaire est ainsi diminué de manière artificielle par l'intégration de l'espace bâti dans le compte de la biocapacité.

De manière générale, plus un pays consomme, plus les surfaces bâties répertoriées sont importantes. Les États-Unis ont un bâti chiffré à 0,47 hag par habitant, la France à 0,17 hag par habitant et le Sénégal à 0,04 hag par habitant<sup>23</sup>. Ces données n'informent pas sur le dépassement des limites écologiques par ces pays, vu leur compensation parfaite par ceux de la « biocapacité » bâti (selon le principe ci-dessus), elles ne contribuent donc pas à l'étude du dépassement des limites écologiques, mais à l'analyse du partage des ressources dans une perspective planétaire. L'évaluation de l'espace bâti est dictée par une problématique du partage, non du dépassement des limites écologiques de la Terre.

Le tableau 2 montre que la biocapacité planétaire est essentiellement constituée de quatre ressources (terres cultivées, herbages, forêts et pêches dont le total est de 1,78 hag) d'où notre emploi du terme de « biocapacité ressource ». Des trois premières ressources retenues, à savoir les cultures, herbages et forêts, se dégage une balance écologique positive. En hectares globaux par habitant, les cultures présentent une réserve écologique de 0,04, les herbages de 0,13 et les forêts de 0,55. Seules les pêcheries enregistrent une balance écologique négative (- 0,01 hag) soit environ 1/14 de leur revenu écologique, un chiffre loin d'être aussi alarmant que les publications récentes sur le sujet le laissent entendre<sup>24</sup>.

Globalement, les quatre premières ressources naturelles présentent une balance écologique positive de 0,71 hag. Les craintes des fondateurs du GFN concernant le « goulet d'étranglement des ressources naturelles » ne sont pas confirmées par la méthodologie employée. Cette cécité tient au mésusage du

---

23. Les chiffres de l'espace bâti doivent être considérés avec prudence car leur définition peut varier selon les pays. Les jardins du pavillonnaire sont-ils pris en compte ? Quelle est leur importance relative ?

24. Cf. WORM Boris et alii. « Impact of Biodiversity Loss on Ocean Ecosystem Services ». *Science*, vol. 314, n° 3, novembre 2006. Du fait de la perte de biodiversité des océans et de la surpêche qui y contribue, les projections indiquent que la plupart des poissons pêchés auront disparu d'ici au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 2 — Que signifie l’empreinte écologique ?  
Compte du revenu écologique et des dépenses écologiques  
(en hag par habitant) pour le monde entier**

	Biocapacité	Empreinte	Balance
Terres cultivées	0,53	0,49	<i>0,04</i>
Herbages	0,27	0,14	<i>0,13</i>
Forêts (bois, pulpe papier)		0,17	
Forêts (bois de chauffage)	0,78	0,06	<i>0,55</i>
Pêches	0,14	0,15	<i>- 0,01</i>
CO <sub>2</sub> combustibles fossiles		1,06	
Nucléaire		0,08	
Espace bâti	<i>0,08</i>	0,08	<i>0,00</i>
<b>Total monde</b>	<b>1,78*</b>	<b>2,23</b>	<b>- 0,45    0,71</b>

*N.B.* : Les chiffres en italique sont déduits logiquement du tableau original.

*Lecture* : La méthodologie estime l’empreinte carbone par habitant à 1,06 hag, mais elle méconnaît le 1,2 milliard de tonnes de carbone séquestré par l’espace terrestre et reconnu comme tel par le Millennium Ecosystems Assessment\*\*, d’où la donnée manquante de la colonne biocapacité. 1) L’idée d’une substituabilité d’un service écologique par un autre, à savoir la compensation de l’empreinte carbone de 1,06 hag par le 0,71 hag de la réserve du compte des ressources est-elle défendable scientifiquement ? 2) La réserve écologique de 0,71 hag du compte des ressources renouvelables ne nie-t-elle pas les dommages infligés au capital naturel ?

\*Écart de 0,02 dû aux arrondis.

\*\**Millennium Ecosystem Assessment Synthesis Report: Ecosystems and Human Well-being*. Washington, D.C. : Island Press, 2005, vol. 1, pp. 362 et 367.

*Source* : *Rapport planète vivante 2006*.

*Global Agro-Ecological Zones* de la FAO dont le GFN s’est inspiré pour tous les écosystèmes. Concernant l’exploitation des forêts, par exemple, l’empreinte compare les mètres cubes de bois retirés d’un espace forestier national avec le potentiel de production dudit pays. Elle ne fait pas la différence entre coupes claires et coupes réglées alors que ces dernières contribuent à la destruction des forêts, au détriment des générations futures. L’inégalité envers celles-ci a certes des liens sur le plan sociologique avec un partage inégalitaire des produits d’une coupe claire, mais ces deux problématiques ne peuvent être confondues dès lors que l’on prétend quantifier une « physique » du dépassement des limites écologiques planétaires. Le GFN laisse accroire qu’il contribue à la mesure d’une empreinte — signe d’une marque durable voire irréversible — alors que sa méthodologie lui fait faire autre chose.

## ***Une empreinte carbone basée sur un taux de séquestration arbitraire ?***

Du fait de cette incapacité à discerner la surexploitation des ressources naturelles, le calcul de l’empreinte carbone devient un enjeu majeur, d’autant qu’elle compte pour la moitié de l’empreinte totale. Le 1,06 hag par habitant

de l’empreinte carbone du tableau 2 est calculé à partir d’émissions nettes de cinq gigatonnes de carbone par hectare et par année ( $5 \text{ Gt}_C/\text{an}$ )<sup>25</sup>. Ce chiffre de 1,06 hag par habitant a cependant quelque chose d’hypothétique puisqu’il indique un espace biologiquement productif qu’il faudrait avoir à disposition, un espace non existant, un potentiel. La case vide du tableau 2 indique d’ailleurs que la biocapacité carbone n’a pas été calculée alors que la communauté scientifique avait établi — avant l’écriture du *Rapport planète vivante 2006* — que l’espace terrestre séquestrait  $1,2 \text{ Gt}_C/\text{an}$ <sup>26</sup>. Cette omission empêche de faire coïncider les totaux en ligne et en colonne selon les règles généralement appliquées aux tableaux contenant des données exprimées dans une unité standardisée et, par ricochet, suscite un premier doute quant à la solidité du calcul de l’empreinte carbone.

Le GFN affirma dès l’origine que l’empreinte des énergies fossiles pouvait être estimée de différentes manières : soit en évaluant la surface de forêts nécessaire pour absorber le carbone d’origine anthropique, soit en évaluant la surface biologiquement productive capable de produire une quantité d’énergie équivalente aux énergies fossiles utilisées. Ces approches diffèrent considérablement puisque la productivité du « sol énergétique » — tel qu’appelé alors — variait d’un facteur un à cinq suivant l’option retenue<sup>27</sup>.

Le GFN opta pour l’approche basée sur le taux de séquestration du carbone. Au cours des éditions ultérieures, le taux de séquestration du carbone retenu fluctua considérablement. Le GFN fit varier entre 40 et 100 ans la rotation des coupes de bois qui détermine en partie le taux de séquestration. Aujourd’hui, le GFN opte pour une rotation des coupes de 100 ans et estime ainsi que les 3,6 milliards d’hectares de forêts dénombrés ont un taux moyen de séquestration d’une tonne de carbone par hectare et par an ( $1 \text{ t}_C/\text{ha}/\text{an}$ ). Ce choix ignore cependant les émissions de carbone de la matière organique en décomposition (respiration hétérotrophe). Il fait de plus l’impasse sur la dégradation des biens économiques issus des forêts : la demi-vie du papier est située entre deux et cinq ans<sup>28</sup>, celle des divers produits en bois entre 30 et 100 ans, ce qui signifie que la moitié du bois retiré des forêts — bien que transformé — émettra à nouveau du carbone dans un avenir proche (à l’échelle des changements climatiques)<sup>29</sup>. Le taux de séquestration établi par le GFN

---

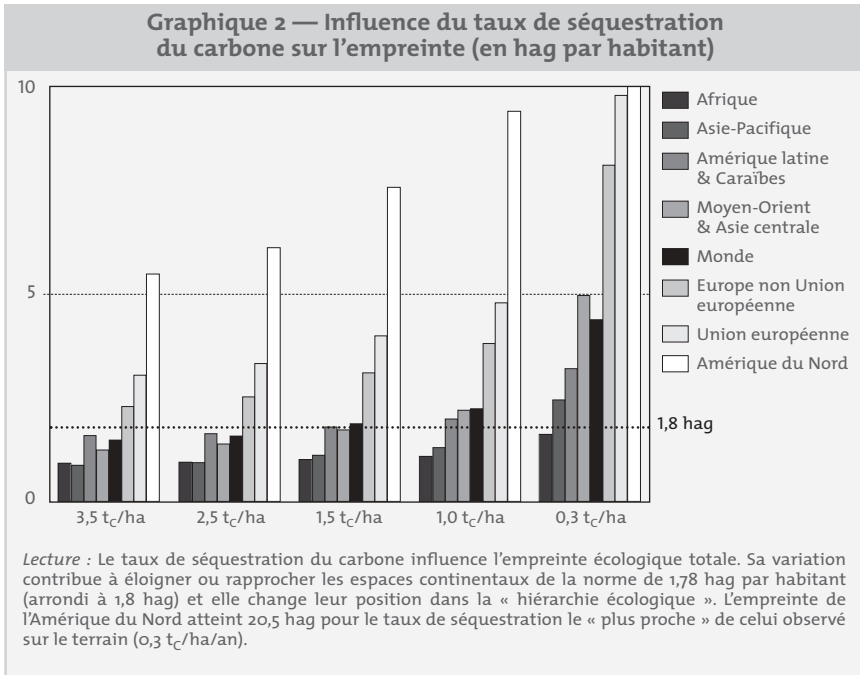
25. Le GFN considère deux données : les 6,8 gigatonnes de carbone d’origine fossile émis annuellement ( $6,8 \text{ Gt}_C/\text{an}$ ) et une capacité de séquestration par les océans d’environ  $1,8 \text{ Gt}_C/\text{an}$  (chiffres 2003). Le solde s’élève à  $5 \text{ Gt}_C/\text{an}$  environ.

26. *Millennium Ecosystem Assessment Synthesis Report: Ecosystems and Human Well-being*. Washington, D.C. : Island Press, 2005, vol. 1, p. 362.

27. Cf. WACKERNAGEL Mathis et REES William. *Notre empreinte écologique*. Montréal : Écosociété, 1999, pp. 105-108.

28. Après plusieurs recyclages, le papier est incinéré ou mis en décharge, où il se décompose, d’où dissipation de son carbone sous diverses formes.

29. Cf. PINGOUD Kim et SKOG Kenneth. 2006 *IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories*. Genève : IPCC (International Panel on Climate Change), 2006, vol. 4, chapitre 12, 12.5, 12.17.



découle certes des connaissances scientifiques sur la biomasse au-dessus du sol (y compris les feuilles), mais il ne décrit pas l'écosystème forêt en tant que tout cohérent.

Afin d'éprouver la sensibilité de cet indicateur au taux de séquestration, nous avons calculé l'empreinte écologique totale (empreinte carbone et empreinte ressource) de différents ensembles continentaux. Nous avons recouru pour cela à différents taux de séquestration, eux aussi potentiels, à savoir ceux des forêts cultivées (plus élevés que celui retenu par le GFN) et un taux plus bas (0,3 t<sub>C</sub>/ha/an) calculé à partir des chiffres de la surface des forêts planétaires et du carbone effectivement séquestré par l'espace terrestre<sup>30</sup>.

Le graphique 2 est tronqué au niveau de l'ordonnée (l'empreinte de 20,5 hag de l'Amérique du Nord n'apparaît pas). Il montre les changements de « hiérarchie écologique » des ensembles continentaux suivant le taux de séquestration retenu et, subsidiairement, que ces ensembles s'éloignent ou se rapprochent de la norme de 1,78 hag par habitant (ci-après arrondi à 1,8 hag). Il y a donc deux phénomènes distincts, le changement dans la hiérarchie écologique semblant être le plus intéressant. La place de l'ensemble Amérique latine & Caraïbes varie relativement aux autres espaces continentaux : avec

30. 1,2 Gt<sub>C</sub>/an / 3,6 Gha de forêts = 0,33 t<sub>C</sub>/ha/an.

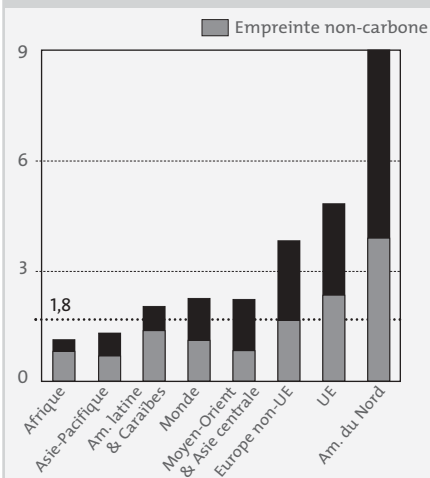
un taux de séquestration de 2,5 t<sub>C</sub>/ha/an, son empreinte par habitant est supérieure à celle du groupe Moyen-Orient & Asie centrale, et inférieure à la moyenne mondiale ; avec un taux de 1 t<sub>C</sub>/ha/an, l'ensemble Amérique latine & Caraïbes apparaît à l'inverse plus « écologique » que l'entité à laquelle il vient d'être comparé, mais il se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Sans entrer dans le détail, ce type de changement vaut aussi concernant Moyen-Orient & Asie centrale pour un taux de 0,3 t<sub>C</sub>/ha/an, et pour Afrique et Asie-Pacifique à un taux de 3,5 t<sub>C</sub>/ha/an. En revanche, la « hiérarchie écologique » des groupes Union européenne, Europe non Union européenne et Amérique du Nord n'est pas modifiée.

Cette importante sensibilité au taux de séquestration invalide le mode de conversion des tonnes de carbone en hectares globaux. Cet avis est indirectement confirmé par le non-calcul de la biocapacité carbone. Cette biocapacité équivaldrait en effet à la biocapacité ressource quel que soit le taux de séquestration du carbone effectivement constaté. La biocapacité carbone d'un espace donné a la même valeur que sa biocapacité ressource, quel que soit le taux de séquestration de cet espace. Que le taux de séquestration des forêts s'établisse à 0,3 t<sub>C</sub>/ha/an ou à 1 t<sub>C</sub>/ha/an, la biocapacité carbone ne varie pas. À l'échelle des 3,6 Gha de forêts mondiales, la biocapacité carbone que le GFN s'est refusé à chiffrer s'élèverait à 0,78 hag par habitant. Faute de pouvoir évaluer la biocapacité carbone de manière non artificielle, et compte tenu des autres raisons déjà invoquées, le déficit écologique planétaire de 0,45 hag ne peut être tenu pour fondé.

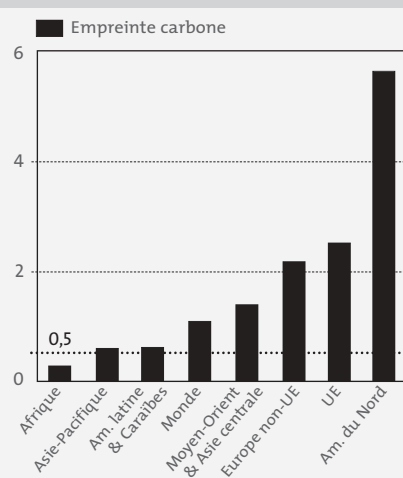
## ***Une empreinte écologique réduite à sa seule empreinte carbone ?***

Le graphique 3 décompose l'empreinte écologique des ensembles continentaux en deux parties : l'empreinte carbone (en noir) et l'empreinte non-carbone, essentiellement constituée des ressources renouvelables (en gris). Il a été précédemment établi que les chances d'identifier les dommages portés aux ressources renouvelables sont fortement diminuées par la méthodologie du GFN, de quoi il découle que le déficit écologique constaté est uniquement dû à l'empreinte carbone. Alors pourquoi le GFN estime-t-il la gravité de l'empreinte écologique en regard de la biocapacité ressource (1,8 hag) ? Cette démarche ne semble pas appropriée.

Lors de l'écriture du *Rapport planète vivante 2006*, la communauté scientifique évaluait les émissions annuelles de carbone à 6,8 Gt<sub>C</sub>, et la séquestration conjointe des océans et de l'espace terrestre à 3 Gt<sub>C</sub>. Les émissions anthropogènes doivent donc être limitées à ce dernier montant pour éviter d'accroître la concentration de carbone dans l'atmosphère. Vu les 6,3 milliards d'habitants dénombrés, la norme annuelle par habitant s'élève ainsi à

**Graphique 3 — Empreinte totale en hag par habitant**

Lecture : sur le graphique 3, la limite écologique de 1,8 hag est déterminée à partir des ressources renouvelables (empreinte non-carbone, en gris). Or, seules les émissions de carbone sont cause de dépassement écologique. L'empreinte fournit ainsi une norme prescriptive inadaptée à son objet.

**Graphique 4 — Empreinte carbone en tonnes de carbone par habitant**

Sur le graphique 4, la limite écologique de 0,5 tonne est fixée afin de stabiliser la concentration du carbone dans l'atmosphère. Elle est établie en regard de la capacité de séquestration du carbone mesurée ; elle est une norme prescriptive adaptée à son objet.

0,5 t<sub>c</sub> (graphique 4). Anil Agarwal et Sunita Narain en Inde (dès 1991)<sup>31</sup> ou Aubrey Meyer<sup>32</sup> en Angleterre, ont défendu l'idée que les émissions de carbone doivent être attribuées sur une base égale par habitant entre tous les pays. Cette approche a été défendue par des militants et les représentants de pays comme l'Inde ou la Chine : Kamal Nath, ministre indien de l'Environnement, insista sur la mise en œuvre d'un programme de convergence des niveaux d'émission évalués « sur une base par habitant à l'échelle mondiale<sup>33</sup> ». Song Jian, conseiller d'État sur les questions de changement climatique et de population du gouvernement chinois, opta lui aussi pour une attribution sur une base par habitant en développant un argument basé sur la charte de l'Organisation des Nations unies : « tout le monde est né égal et détient des droits inaliénables l'autorisant à profiter de la technologie moderne<sup>34</sup> ».

31. Cf. AGARWAL Anil et NARAIN Sunita. *Global Warming in an Unequal World: A Case of Environmental Colonialism*. Delhi : Centre for Science Environment, 1991.

32. Cf. MEYER Aubrey. *Contraction & Convergence: The Global Solution to Climate Change*. Devon (UK) : Green Books, 2000, 92 p.

33. NATH Kamal. *Conférence sur les changements climatiques*. Berlin : COP-1, avril 1995, cité par MEYER Aubrey. *Op. cit.*, p. 56.

34. SONG Jian. « Closing Ceremony of the China Council for International Co-operation on Environment and Development », octobre 1997, cité par MEYER Aubrey. *Op. cit.*, p. 61.

Bien que le déficit écologique rapporté par le GFN soit seulement dû à l’empreinte carbone, l’agrégation en hectares globaux défend de simplement mettre en débat la question éthique soulevée par les personnalités ci-dessus. En effet, le partage des ressources renouvelables correctement exploitées ne peut être égalitaire, *a fortiori* lorsque des populations éloignées bénéficient de ressources dissemblables (on voit mal les Égyptiens demander aux Canadiens de partager leurs produits forestiers sur une base égalitaire). Exiger le partage des ressources gérées correctement sur une base égalitaire apparaît infondé et vain, alors même que la question de l’égalité stricte est légitime pour la partie carbone de l’empreinte.

L’empreinte induit le public en erreur sur la seule cause de dérèglement de la planète qu’elle met en évidence. Elle indique qu’il faut seulement trois planètes en cas de généralisation du mode de vie moyen des Français (5,6 hag / 1,8 hag = 3,1) mais quatre planètes sont indispensables si chaque Terrien émet autant de carbone qu’eux ( $2 t_C / 0,5 t_C = 4$ )<sup>35</sup>. L’empreinte écologique indique qu’il faut cinq planètes dans l’éventualité de la « planétisation » du mode de vie nord-américain (9,6 hag / 1,8 hag = 5,3) mais 11 planètes sont nécessaires sous l’angle des émissions de carbone exprimées en tonnes (5,6  $t_C$  / 0,5  $t_C$  = 11,2).

Les hectares globaux réduisent arbitrairement la responsabilité de nombreux États quant aux changements climatiques et ils fournissent une image biaisée des efforts qui devraient être consentis. Le GFN distribue d’ailleurs des *satisfecit* à des pays comme l’Algérie ou la Chine, 1,6 hag par habitant chacun (en dessous du 1,8 hag de la biocapacité planétaire moyenne) ; ces données occultent toutefois le niveau trop élevé des émissions de carbone de ces pays pour représenter un modèle à suivre : les émissions de la Chine dépassent de moitié les montants généralisables sur le long terme (0,76  $t_C$  / 0,5  $t_C$  = 1,5) et celles de l’Algérie les excèdent de plus des deux tiers (0,85  $t_C$  / 0,5  $t_C$  = 1,7). Les tableaux du *Rapport planète vivante 2006* véhiculent une géographie équivoque du respect des limites de la planète alors même que les émissions de carbone sont la seule cause de déficit écologique que sa méthodologie lui permet de discerner.

Exprimer ces émissions en tonnes éclaire de manière incomparablement plus précise le débat sur l’assignation des responsabilités écologiques, et cela pour trois raisons au moins :

1) Un inventaire en tonnes est plus solide sur le plan scientifique car il évite les difficultés insurmontables d’une empreinte carbone exprimée en hectares globaux (la détermination d’un taux de séquestration non arbitraire relativement à un espace non arbitraire n’est plus un objectif à réaliser). Une fois ces

---

35. Les tonnages ci-après sont calculés à partir des données du *Rapport planète vivante 2006* en faisant une démarche inverse à celle du GFN pour retrouver les données originales.

problèmes méthodologiques contournés, il reste davantage de temps pour traiter des problèmes réels liés à l'inventaire des flux de carbone et de leur mise à jour.

2) Grâce à un inventaire en tonnes de carbone, la problématique scientifique est clarifiée, et la problématique éthique cesse d'être confuse. Ce gain en transparence permet de mettre en cohérence les plans politique, pédagogique et médiatique. L'atout en matière de décision politique est évident puisque les discussions sont directement basées sur les données scientifiques. Exprimée en tonnes, l'empreinte carbone représente 219 % de la capacité de séquestration de la biosphère ( $6,8 \text{ Gt}_C / 3,1 \text{ Gt}_C = 219 \%$ ) un chiffre sans rapport avec celui du GFN indiquant que l'empreinte écologique de l'humanité équivaut à 125 % de la biocapacité planétaire.

Notre manière de voir autorise la discussion scientifique et éthique sur un enjeu environnemental majeur. Sur le plan pédagogique, les tonnes de carbone permettent d'aborder les problèmes sur une base claire — exempte de questions méthodologiques parasites — sachant que des liens avec les enjeux moraux et politiques peuvent être établis à tout instant. L'écologie peut alors être enseignée à partir d'informations correctes, débarrassée de la croyance implicite en la compensation partielle de l'empreinte carbone par une balance ressources positive. Sur le plan médiatique, rien n'empêche d'employer les formules appréciées des thuriféraires de l'empreinte. En d'autres termes, malgré une empreinte carbone exprimée en tonnes, il est toujours envisageable d'être percutant : « Les émissions annuelles mondiales de carbone saturent déjà la capacité de séquestration planétaire le 169<sup>e</sup> jour de l'année (18 juin) » ; « Si chaque habitant de la Terre émettait autant de carbone qu'un Britannique moyen, il faudrait sept planètes pour séquestrer ses émissions ( $3,28 \text{ t}_C / 0,5 \text{ t}_C = 6,6$ )<sup>36</sup>. »

3) Le méthane et les halocarbures contribuent au réchauffement climatique avec des forçages radiatifs<sup>37</sup> en watts par mètre carré de respectivement 0,48 et 0,34 contre 1,66 pour le carbone<sup>38</sup> (d'après leurs importances respectives dans l'atmosphère)<sup>39</sup>. Leur traduction en hectares globaux serait forcément arbitraire. En revanche, une empreinte carbone exprimée en tonnes de carbone peut être agrégée avec ces gaz (moyennant conversion en dioxyde de carbone équivalent en tenant compte de leurs forçages radiatifs relatifs). Il devient alors envisageable de rapporter ces gaz à effet de serre à la consommation des différents pays.

36. L'empreinte écologique indique quant à elle trois planètes ( $5,5 \text{ hag} / 1,8 \text{ hag} = 3,1$ ).

37. Le forçage radiatif détermine la quantité d'énergie renvoyée vers la surface terrestre.

38. Un kilogramme de dioxyde de carbone correspond à 0,2727 kilogramme de carbone.

39. ALLEY Richard B., BERNTSEN Terje, BINDOFF Nathaniel L. et alii. *Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Summary for Policymakers*. Genève : IPCC, 2007, p. 16.

Ces trois critiques et les propositions associées nous semblent pouvoir contribuer à l'analyse de la structure de la consommation et de son influence délétère. Le calcul de l'empreinte carbone en tonnes est indispensable au débat écologique et nous espérons que le GFN pourra poursuivre ce travail en lui adjoignant les émissions de méthane et d'halocarbures, voire de protoxyde d'azote. Quant aux ressources surexploitées, elles doivent être inventoriées selon leur provenance et le type de dommage : érosion des sols, coupes réglées, surpêche, etc. L'avenir est à la labellisation des marchandises provenant de ressources correctement gérées et au contrôle, voire à l'interdiction de l'exportation et de l'importation de celles provenant de ressources gravement surexploitées. Tracer les limites écologiques de la planète implique de travailler prioritairement sur les flux de matière (au sens large) sachant que leur agrégation nécessite le respect de certaines règles, comme n'agrèger que des flux ayant des effets semblables, sur des zones déterminées de manière cohérente, selon l'échelle appropriée. Évaluer des flux entre pleinement dans le champ de l'écologie industrielle <sup>40</sup>. Pareille démarche permet de clarifier les enjeux réels sachant que l'écologie n'est pas telle qu'elle pourrait profiter d'un indicateur synthétique.

\* \*

De manière générale, les défauts de l'empreinte mis en évidence dans ces pages relèvent tous de la confusion éthique concernant les questions de partage entre contemporains avec les questions de destruction des qualités de la nature au détriment des générations futures. Il nous semble avoir démontré cette thèse pour le compte des ressources renouvelables, de l'espace bâti, de l'empreinte carbone et pour le risque de substitution des forêts par des cultures. Dans chaque cas, les deux approches éthiques sont si entremêlées par le GFN que les différentes étapes menant à l'évaluation du déficit écologique planétaire manquent de consistance. Par son origine, l'unité « hectare global » évoque les hectares servant à quantifier la propriété foncière et elle soulève logiquement la question du partage entre contemporains (voire de l'espace vital). Les défauts de l'empreinte proviennent de l'association irréfléchie de ces deux perspectives, ils ne peuvent aucunement être résolus par un surcroît de précision dans les données. L'unité hectare global ne peut rendre compte des émissions de carbone, son abandon paraît logique et devrait conférer une justesse minimale à l'indispensable métaphore d'empreinte écologique.

---

40. Cf. ERKMAN Suren. *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*. Paris : Charles Léopold Mayer, 2004, 252 p.

Olivier Godard <sup>1</sup>

# L'économie du changement climatique

LE RAPPORT STERN UN AN APRÈS <sup>2</sup>

*Olivier Godard, spécialiste des questions environnementales, revient, dans cet article, sur le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, publié à l'automne 2006 par le gouvernement britannique. Après avoir rappelé le contexte général dans lequel il a pris place, en matière de réchauffement, et la polémique qu'il a suscitée, O. Godard le remet en perspective.*

*L'auteur commence par présenter la méthodologie d'ensemble et les grandes lignes du rapport Stern : un message alarmiste (sans action forte et rapide pour faire face au problème, le développement de l'humanité engendrera des perturbations majeures et de grande ampleur dans ce siècle et le suivant) et un regard optimiste (ce n'est pas inéluctable dès lors qu'est entreprise une action forte, rapide et bien coordonnée à l'échelle internationale, pour un coût relativement modéré). Il expose l'évaluation chiffrée des dommages redoutés selon différents scénarios à l'horizon 2200, ainsi que les calculs montrant que la catastrophe climatique annoncée n'est pas une fatalité, et résume les recommandations politiques proposées par le rapport Stern, soulignant au passage que même des politiques fortes ne peuvent prémunir contre tout dommage.*

---

1. Directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et professeur à l'École polytechnique, département Humanités et sciences sociales, auteur de nombreux articles et ouvrages, dont, récemment : « Pour une morale de la modélisation économique des enjeux climatiques en contexte d'expertise ». In DAHAN-DALMEDICO Amy (sous la dir. de). *Les Modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*. Paris : La Découverte (Recherches), 2007, pp. 203-226.

2. STERN Nicholas (sous la dir. de). *The Stern Review: The Economics of Climate Change*. Londres : Her Majesty Treasury, 2006, site Internet : [www.hm-treasury.gov.uk/independent\\_reviews/stern\\_review\\_economics\\_climate\\_change/sternreview\\_index.cfm](http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm).

*Il développe ensuite le cœur de la controverse qui a sévi dans les cercles d'économistes : la détermination du taux d'actualisation de référence. Après avoir présenté le mode de calcul de ce taux, il montre combien les choix en la matière reflètent avant tout des arbitrages éthiques quant au traitement des générations futures et combien les hypothèses qui sous-tendent les évaluations économiques des impacts du changement climatique sont loin de l'objectivité scientifique à laquelle elles prétendent. Le rapport Stern, conclut O. Godard, aura au moins eu le mérite de rendre les choses plus transparentes à cet égard et, en dépit de certaines limites, il aura démontré l'urgence d'une action planétaire coordonnée pour enrayer le changement climatique.*

S.D.

C'est le 30 octobre 2006, il y a près d'un an, que le rapport sur l'économie du climat préparé sous la responsabilité de *sir* Nicholas Stern à la demande du gouvernement britannique a été rendu public. Lancé en grande pompe par ses commanditaires et au premier chef par Tony Blair, ce rapport a été, plus que d'autres, relayé par les médias. Il a marqué un tournant dans la manière dont les cercles de dirigeants européens abordent la question du climat.

Demeurant isolés depuis la défection américaine envers le protocole de Kyoto, leur volontarisme de façade cachait mal des hésitations et une attitude défensive vis-à-vis des pays refusant de faire de la question du climat une priorité politique internationale. Ces derniers ne disposaient-ils pas de l'expertise économique la plus sérieuse pour justifier leur refus de mesures pouvant endommager la croissance économique ? Or c'est au nom de la préservation de la croissance économique à long terme, au Sud comme au Nord, que le rapport Stern plaide pour des mesures fortes et rapides de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Avec le rapport Stern, l'Europe pouvait à nouveau se faire offensive. C'est d'ailleurs le rôle que le gouvernement britannique lui avait assigné : contribuer à « désenliser » l'action internationale. Le protocole de Kyoto ne mord effectivement que sur environ 19 % des émissions mondiales de GES et n'est valable que jusqu'en 2012. Rien n'est encore prévu pour la suite, si ce n'est la poursuite des discussions et l'engagement de l'Union européenne, pris en mars 2007, de réduire de 20 % ses émissions par rapport à 1990 (si elle doit le faire de façon unilatérale). Aussi bien, la principale cible politique du rapport, au-delà de la situation intérieure au Royaume-Uni, était-elle l'élite dirigeante américaine jusqu'alors globalement sceptique sur le problème climatique et très réservée sur la nécessité d'une action internationale coordonnée, mais aussi les dirigeants des principaux pays du Sud : Chine, Inde, Brésil, notamment.

Venu à son heure après la campagne lancée par Al Gore avec son film *An Inconvenient Truth*<sup>3</sup> et avant les trois nouveaux rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) qui se sont égrenés en 2007, le rapport Stern a également cristallisé une prise de conscience des milieux d'affaires et des dirigeants industriels, en donnant une expression économique aux enjeux du bouleversement du climat de la planète. Cette fois, le message venait du sérail et il s'appuyait sur une étude approfondie de l'ensemble des aspects du problème. Nicholas Stern est en effet un économiste réputé qui, avant d'être le conseiller économique du gouvernement britannique, avait occupé les fonctions d'économiste en chef de la Banque mondiale.

Pourtant, une fois passée la première vague d'approbations et de soutien au contenu et aux conclusions du rapport, notamment de la part de quatre prix Nobel d'économie (James Mirrlees, Amartya Sen, Robert Solow, Joseph Stiglitz), une seconde vague critique s'est levée en provenance à la fois de certains cercles d'économistes et de certains médias. Une nouvelle bataille du climat, ayant pour enjeu l'opinion publique, s'est donc engagée. Pour certains, l'objectif était clair : il s'agissait d'annihiler « l'effet Stern ». Pour d'autres, il s'agissait de défendre les conclusions auxquelles ils étaient parvenus jusqu'alors et qui étaient en contradiction avec celles du rapport Stern. Enfin, certains proclamaient avant tout défendre l'orthodoxie de la théorie et de la méthodologie économiques qui auraient été mises à mal, selon eux, par un rapport Stern plus politique que scientifique.

Avec plus ou moins de sophistication, la ligne générale d'argumentation employée a été celle qui fut déjà mobilisée au début des années 1990 à l'encontre d'une autre étude économique du climat, celle de William Cline<sup>4</sup> : la question du climat est une question sérieuse, mais il ne faut pas noircir le tableau artificiellement en manipulant la méthodologie économique de façon à parvenir à des conclusions écrites d'avance, en l'occurrence la nécessité économique d'une action forte et urgente de maîtrise des émissions mondiales. Au cœur de la controverse, se trouve la manière d'employer la technique de l'actualisation pour rendre comparables les phénomènes se produisant à des dates différentes.

Cette seconde vague de critiques ne fut pas une surprise, pour deux raisons. Ayant des relais dans les médias, un certain nombre d'intérêts puissants ont mobilisé leurs moyens depuis 20 ans pour mettre en doute soit l'existence même du problème du changement climatique, soit toute idée d'action urgente de prévention de ce risque. Ces mêmes intérêts ne pouvaient pas laisser passer le rapport Stern sans réagir. Ensuite, un ensemble d'économistes étudient la question climatique depuis de nombreuses années, pour

---

3. Sorti en France en 2006, sous le titre *Une vérité qui dérange*.

4. CLINE William R. *The Economics of Global Warming*. Washington D.C. : Institute for International Economics, 1992.

certaines depuis 20 ans. Dans la mesure où les conclusions de ce rapport s'opposaient frontalement aux leurs, il était prévisible que ces économistes passent le rapport Stern à la moulinette. Ce fut le cas de Richard Tol <sup>5</sup>, professeur à Carnegie Mellon, Robert Mendelsohn <sup>6</sup> et William Nordhaus <sup>7</sup>, professeurs à Yale, Partha Dasgupta <sup>8</sup>, professeur à Cambridge (R.-U.), Gary Yohe <sup>9</sup>, professeur à la Wesleyan University, et Martin Weitzman <sup>10</sup>, professeur à Harvard, pour ne citer qu'eux.

Ce débat critique a permis de faire saillir les hypothèses et conventions qui sous-tendent nombre d'analyses économiques depuis la fin des années 1980, et notamment mobilisées par les gouvernements américains pour refuser toute action qui porterait atteinte à la croissance économique ou aux modes de vie des États-Unis. Il conduit à s'interroger sur l'apport, à la délibération politique, d'évaluations économiques de phénomènes incertains touchant l'ensemble des aspects de l'environnement planétaire et se déployant sur des millénaires. Le point de vue économique est-il pertinent ? Est-il englobant de toutes les considérations à prendre en compte ? Sa méthodologie est-elle suffisamment robuste pour représenter un outil de décision fiable pour ce type d'enjeux ? Mais revenons au contenu du rapport Stern.

## ***Un exercice ambitieux débouchant sur des conclusions saisissantes***

Ce rapport de près de 600 pages est proche, par le style et l'ambition, des rapports du GIEC, en particulier de ses Groupes II (en charge des impacts et des mesures d'adaptation) et III (en charge des aspects économiques) : il adopte une perspective mondiale et s'appuie sur les résultats saillants d'une large revue de la littérature scientifique internationale, menée sujet après sujet. Il manifeste cependant davantage de liberté quant à la sélection des sources et aux choix normatifs de cadrage de l'évaluation proposée, notamment quant aux prises de position éthique.

---

5. TOL Richard S.J. *The Stern Review of the Economics of Climate Change: A Comment*. Hamburg, Vrije et Carnegie Mellon Universities : Economic and Social Research Institute, 30 octobre 2006.

6. MENDELSON Robert O. « A Critique of the Stern Report ». *Regulation*, hiver 2006-2007, pp. 42-46.

7. NORDHAUS William. *The Stern Review on the Economics of Climate Change*. New York : Yale University, 17 novembre 2006.

8. DASGUPTA Partha. *Comments on the Stern Review's Economics of Climate Change*. Cambridge (R.-U.) : University of Cambridge, 12 décembre 2006.

9. YOHE Gary. « Some Thoughts on the Damage Estimates Presented in the Stern Review: An Editorial ». *The Integrated Assessment Journal*, vol. 6(3), 2006, pp. 65-72.

10. WEITZMAN Martin L. *The Stern Review of the Economics of Climate Change*. Harvard : Harvard University, 13 mars 2007.

### LE MODÈLE PAGE, UN MODÈLE D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Le modèle PAGE est un modèle d'évaluation intégrée « économie-climat ». Une partie des équations représente le processus de croissance économique et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en résultent. Une autre partie représente les liens entre émissions et concentrations atmosphériques de GES, puis entre ces dernières et l'augmentation de la température moyenne, et enfin entre cette dernière et l'impact climatique différencié selon les grandes régions du monde. Les modèles intégrés permettent ainsi de simuler, de façon agrégée, les interactions entre processus économique et dynamique climatique, et de déboucher sur une évaluation des dommages climatiques associés à un scénario économique.

La première version du modèle PAGE date de 1991. La plus récente (PAGE2002) a été proposée en 2002 pour tenir compte des demandes formulées par le GIEC (Groupe intergouvernemental

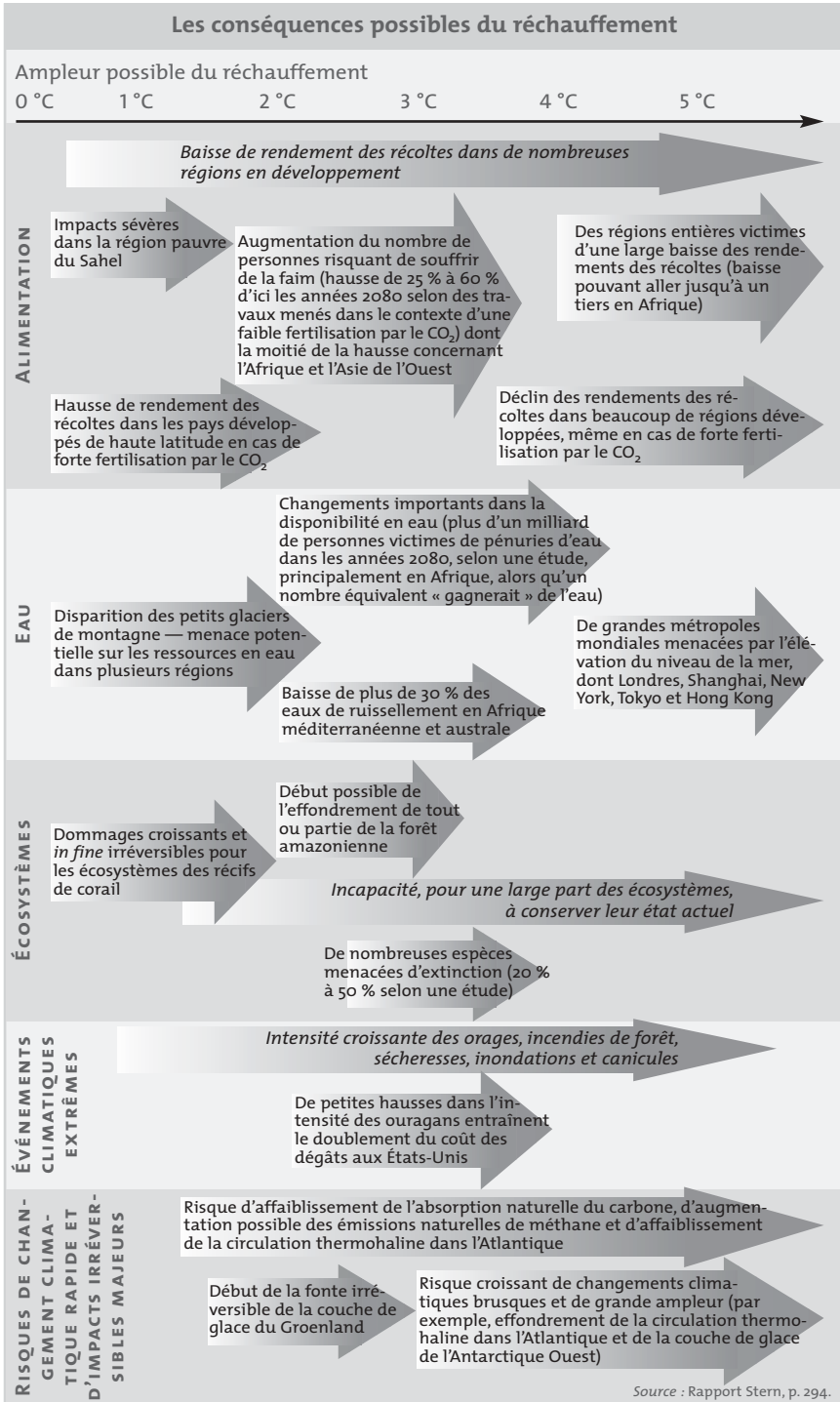
d'experts sur l'évolution du climat) dans son rapport de 2001. Ce modèle intégré distingue huit régions différentes par la sensibilité climatique et les niveaux de développement économique. Les variables de résultats sont des impacts économiques (pertes de revenus) et non économiques (pertes humaines et pertes d'espèces et d'écosystèmes). Il est conçu pour accueillir une approche probabiliste des valeurs des différents paramètres : niveaux d'émissions, relations entre émissions et concentrations atmosphériques, etc. Il prend en compte la possibilité de discontinuités fortes dans les dommages, sous la forme d'une probabilité croissant en fonction de l'écart de la température par rapport à un seuil tolérable. Les paramètres sont choisis de telle manière que de telles discontinuités ne peuvent se produire que si l'augmentation de température dépasse les 5 °C. Les projections sont menées jusqu'en 2200.

O.G.

Cependant, à la différence des rapports du GIEC, le rapport Stern n'a pas été soumis à un large processus international de revue critique par les pairs. Il garde le statut d'un rapport préparé en un an par une seule équipe mandatée par le gouvernement d'un important pays occidental. L'équipe Stern a en particulier entrepris un travail original de simulation et d'évaluation agrégée des dommages et des impacts sur la croissance, en utilisant un modèle préexistant, le modèle PAGE2002, qui avait été développé par Chris Hope à l'université de Cambridge<sup>11</sup> pour obtenir un ensemble de scénarios et de valeurs des dommages climatiques. Ce sont les chiffres tirés de cette modélisation qui ont le plus attiré l'attention.

Le rapport Stern a adopté des formulations saisissantes pour résumer ses conclusions, qui contrastaient avec les vues assez lénifiantes proposées par

11. Voir HOPE Chris. « The Marginal Impact of CO<sub>2</sub> from PAGE2002: An Integrated Assessment Model Incorporating the IPCC's Five Reasons for Concern ». *The Integrated Assessment Journal*, vol. 6(1), 2006, pp. 19-56.



nombre d'économistes nord-américains<sup>12</sup>. Emmenés par William Nordhaus, ces derniers renvoyaient à plus tard l'essentiel des actions de prévention de ce risque planétaire, présenté comme fort lointain et de faible gravité du point de vue de ses incidences économiques. Au contraire, au terme d'un *survey* détaillé de tous les aspects du problème (science de base du climat, description des différents types d'impacts, évaluation des dommages, analyse des politiques de prévention et d'adaptation à mener par les différentes régions du monde et propositions d'initiatives de coopération internationale à lancer), le rapport Stern délivre un message tout à la fois alarmiste et optimiste.

Du côté alarmiste, la conclusion est nette : sans action forte et rapide pour prendre en charge le problème, le développement de l'humanité engendrera vraisemblablement des perturbations économiques et sociales majeures dans ce siècle et dans le siècle suivant, d'une ampleur comparable à celles qu'ont provoquées les grandes guerres mondiales et la dépression économique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le côté optimiste du diagnostic s'exprime dans le fait que ces perspectives n'ont rien d'inéluctable : avec une action forte, rapide et bien coordonnée à l'échelle internationale, l'humanité peut se donner de grandes chances d'éviter des évolutions catastrophiques pour un coût demeurant modéré.

### ***L'évaluation des dommages redoutés***

Le problème du changement de climat, dont les manifestations physiques sont déjà sensibles, s'étend très loin dans le temps. Il s'inscrit dans une échelle temporelle analogue à celle des déchets nucléaires à longue vie, celle des dizaines de milliers d'années (voir encadré, page suivante). Cependant, le rapport Stern choisit de limiter son analyse économique des impacts à l'horizon 2200. Sur les deux siècles devant s'écouler avant cette échéance, le profil des impacts serait d'allure très contrastée. En prenant pour point de comparaison le niveau atteint à différentes dates par le produit mondial brut par habitant (PMB/hab.), le poids macroéconomique des dommages d'un scénario de laisser-faire devrait, en moyenne, demeurer modéré d'ici 2050 (moins de 1 %), devenir significatif entre 2050 et 2100 (entre 1 % et 7 %) et pourrait être vraiment catastrophique à l'échelle planétaire au-delà de 2100 (pouvant aller jusqu'à 35 % du PMB/hab.).

---

12. Le fait que la plupart des économistes nord-américains partagent le point de vue de W. Nordhaus sur l'optimalité d'une politique climatique initialement faible ne signifie pas que seuls ces derniers partagent ce point de vue. Une figure de l'économie de l'environnement anglaise, David Pearce, considérait comme excessifs et injustifiables tant les objectifs du protocole de Kyoto que la politique ambitieuse affichée par le gouvernement de Tony Blair. Le statisticien suédois Björn Lomborg s'est aussi fait connaître pour ses positions visant à enlever toute priorité à la question du changement climatique. Voir PEARCE David W. « The Social Cost of Carbon and Its Policy Implications ». *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 19(3), 2003, pp. 362-384.

## LA DURÉE DE VIE ATMOSPHÉRIQUE DES GAZ À EFFET DE SERRE

Le protocole de Kyoto prend en compte six gaz à effet de serre. Le principal d'entre eux est le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>). Il y a aussi le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et trois composés fluorés (SF<sub>6</sub>, HFC, PFC). Les composés fluorés comme les fameux CFC qui dégradent l'ozone stratosphérique ont une durée de vie atmosphérique très longue. Par exemple, le SF<sub>6</sub> a une durée estimée de 50 000 ans. Le CH<sub>4</sub> a une durée de présence dans l'atmosphère bien plus courte, d'une douzaine d'années.

Le cycle du carbone qui commande la durée de vie du CO<sub>2</sub> recouvre une réalité complexe d'échanges entre l'atmosphère, les océans et la biomasse maritime et terrestre. Depuis la fin des années 1980, s'était diffusée l'idée que l'on pouvait accepter l'approximation d'une centaine d'années pour la durée de vie atmosphérique moyenne du gaz carbonique. Cette représentation situait le problème dans le long terme, certes, mais dans un long terme encore perçu comme gérable, puisque cette durée laisse penser que les phénomènes sont réversibles à l'échelle centenaire, c'est-à-dire tendanciellement la durée d'une vie humaine.

Les travaux récents sur les échanges atmosphère-océan-biosphère remettent en cause cette approximation. Ainsi le géophysicien David Archer<sup>1</sup> conclut de sa modélisation des interactions atmosphère-océan-biosphère terrestre qu'il faudrait environ 400 000 ans pour revenir à la concentration atmosphérique préindustrielle de 280 ppm (parties par million), mais surtout qu'une partie significative (25 %) du CO<sub>2</sub> émis par l'homme doit être considérée comme demeurant si longtemps dans l'atmosphère que cela revient pratiquement à l'éternité. D'où une estimation de la durée de vie moyenne du CO<sub>2</sub> atmosphérique de 35 000 ans ou, formulation alternative, « une durée moyenne de 300 ans pour 75 % des émissions et la quasi-éternité pour 25 % ». Si l'on donne crédit aux résultats de D. Archer, l'irréversibilité du changement climatique est bien plus prononcée à l'échelle des temps humains qu'on ne le croyait, ce qui doit modifier sensiblement les raisonnements, tant dans leur cadrage éthique que dans leurs modalités outillées.

O.G.

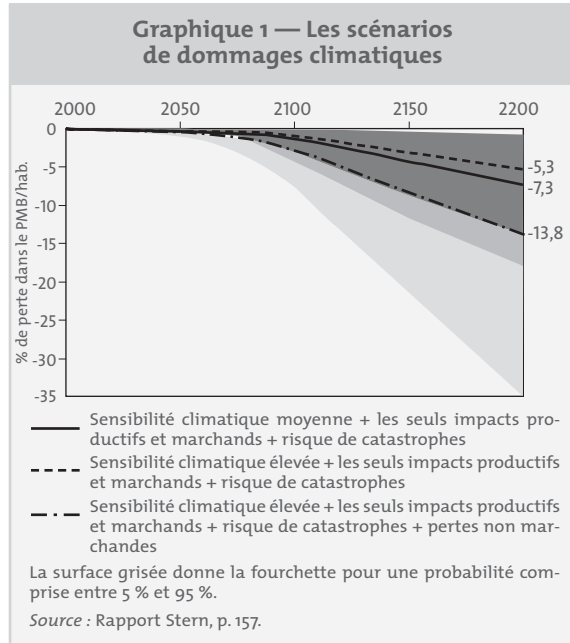
---

1. Voir ARCHER David. « Fate of Fossil Fuel CO<sub>2</sub> in Geologic Time ». *Journal of Geophysical Research*, vol. 110, 2005.

Il s'agit là de l'évaluation centrale d'un ensemble de possibilités assez large qui n'exclut ni des tableaux plus négatifs ni des scénarios moins inquiétants, car les incertitudes scientifiques et économiques demeurent nombreuses et débouchent sur une dispersion considérable des valeurs possibles à l'horizon 2200. Une chose est sûre : si la compréhension scientifique actuelle des déterminants du climat est confirmée par l'expérience, la plus grande part des dommages sera ressentie à très long terme, mais alors de façon très durable. Les écarts entre dommages moyens mesurés à différentes dates en pourcentage du PMB, lui-même en croissance dans le temps, seraient de 1 à 4 entre 2060 et 2100, et de 1 à 25 entre 2060 et 2200 (voir le graphique 1).

Naturellement la valeur agrégée des impacts dépend de l'étendue des phénomènes pris en compte. À un premier niveau, seuls les impacts productifs et marchands sont considérés. À un deuxième niveau, l'évaluation s'étend aux effets non marchands (pertes de vies humaines et pertes écologiques) ; à un troisième niveau, s'ajoutent un niveau plus élevé de sensibilité climatique et la prise en compte de risques de catastrophes climatiques ; enfin, à un dernier niveau sont

introduits des correctifs devant tenir compte des inégalités de répartition dans la distribution des dommages climatiques. Sur le graphique 1, le rapport Stern combine ces différents éléments dans trois types de scénarios : le premier combine une sensibilité climatique moyenne, les seuls impacts productifs et marchands et le risque de catastrophes ; le deuxième considère les mêmes variables dans l'hypothèse où la sensibilité climatique est plus élevée ; le troisième ajoute les pertes non marchandes. C'est ainsi qu'en 2200 on peut passer d'une valeur centrale de l'impact dommageable de 5,3 % du PMB à 13,8 %.



L'amplitude de la variation des impacts climatiques en fonction de l'horizon temporel, qui en fait essentiellement, du point de vue des conséquences, un problème de long terme, a conduit l'équipe Stern à rechercher une présentation synthétique plus parlante et susceptible de provoquer une prise de conscience des lecteurs sur ce qui est réellement en jeu. La démarche suivie consiste à rechercher quel pourcentage permanent de dommages par rapport au PMB par habitant aurait une valeur actuelle équivalente à celle des profils temporels des impacts qui viennent d'être décrits. Un tel « lissage » est analogue à celui qui est pratiqué pour les crédits bancaires ou les choix d'investissements lorsqu'on calcule l'annuité constante qui est équivalente, en valeur actuelle, à une chronique différenciée de flux économiques (profits, remboursements de prêts...).

Cette méthode conduit aux formulations proposées par l'équipe Stern : faute de prévention, les dommages climatiques pourraient avoir une impor-

tance équivalente à celle de dommages subis annuellement dès aujourd'hui et pour l'éternité s'étageant, selon les phénomènes pris en compte, de 5 % à 20 % du PMB. La fourchette mentionnée n'est pas un reflet de l'incertitude, mais celui des différentes valeurs centrales à considérer selon l'étendue des phénomènes pris en compte : à 5 %, seuls les dommages sur la production et les activités sources de revenu (en particulier l'exploitation des ressources naturelles) sont considérés. L'intégration des pertes de vies humaines et des pertes écologiques (notion de services écologiques) fait plus que doubler le pourcentage. La prise en compte d'hypothèses plus extrêmes sur la sensibilité du climat et sur l'existence de rétroactions positives amplifiant les déséquilibres (émissions de méthane du *permafrost* dégelé, moindre absorption par les océans...) font passer le coût à 14 %. Enfin, la reconnaissance du fait que les populations les plus pauvres des pays les moins développés seront proportionnellement les plus touchées — elles dépendent davantage des conditions naturelles pour satisfaire leurs besoins élémentaires, elles ont de moindres capacités d'adaptation et elles se trouvent objectivement situées dans des régions qui seront davantage frappées physiquement — conduit aux 20 %.

Quel qu'en soit le niveau, les dommages redoutés seront très inégalement répartis selon les régions de la planète. Les disparités géographiques existantes dans la distribution des pluies seront accentuées, les zones les plus affectées par une raréfaction de l'eau étant les zones sous-tropicales (zone sahélienne-méditerranéenne, Afrique du Sud) et l'Asie du Sud-Est : pour 2 °C d'augmentation de température, ces zones pourraient perdre 30 % de précipitations en volume. Au total, les dommages estimés pour l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Inde et l'Asie du Sud-Est seraient plus du double de la moyenne mondiale en pourcentage de PIB (produit intérieur brut) à l'horizon 2100.

## ***La catastrophe climatique n'est pas une fatalité***

Le rapport Stern porte un second message : l'humanité a les moyens techniques et économiques, pour un coût qui pourrait être relativement modéré si les politiques sont bien conçues, d'éviter les perspectives les plus catastrophiques, mais pas tout changement du climat. Une politique internationale de prévention du risque climatique n'imposerait pas de renoncer à la croissance économique à long terme, ni au Sud ni au Nord, au contraire elle serait la meilleure condition de son maintien. Que cette promesse se réalise dépend toutefois du choix d'un objectif suffisamment ambitieux, et de la rapidité à engager des politiques fortes et économiquement efficaces. Là est le vrai défi du changement climatique pour les sociétés contemporaines et pour l'aptitude de tous les gouvernements du monde à coopérer à la réalisation d'un objectif précis de cette nature. Au rythme où progressent la construction européenne et, plus généralement, la gouvernance mondiale, c'est sur ce terrain politique qu'on peut avoir le plus de doutes quant à la crédibilité de cette

partie du message du rapport Stern. Il ressort en effet des données présentées qu'il y a véritablement urgence à amorcer une bifurcation majeure dans la trajectoire mondiale des émissions de GES, au moment même où les grands pays émergents comme la Chine et l'Inde viennent ajouter des émissions en forte croissance à celle de pays industrialisés comme les États-Unis, le Canada et l'Australie, dont les émissions ont, elles aussi, fortement augmenté depuis 1990.

Dans le milieu des experts du climat, on avait coutume de se référer à une valeur cible de concentration atmosphérique des GES de 550 ppm de CO<sub>2</sub>eq (voir encadré ci-dessous). Pour que l'humanité ait des chances sérieuses de stabiliser à long terme les concentrations de ces GES à ce niveau, il faudrait que les émissions mondiales atteignent un pic d'ici 2020, pour décroître ensuite de façon absolue à un taux annuel de 2,5 %. Le point de passage en 2050 serait un niveau d'émissions inférieur de 25 % au niveau mondial actuel. Le rapport Stern estime que ce résultat pourrait être atteint pour un impact économique annuel situé dans une fourchette de - 3 % (cas pessimiste ignorant tous les facteurs de baisse de coûts liés à l'innovation technique et aux politiques de double dividende) du PMB, à + 3 % (impact positif sur la croissance), avec une estimation centrale de - 1 %, soit environ 1 000 milliards de dollars US à l'horizon 2050.

Reporter de 2020 à 2030 le pic des émissions planétaires multiplierait par deux le rythme ultérieur de décroissance des émissions nécessaire pour

### ÉCLAIRAGE : LES PPM ET LE CO<sub>2</sub>EQ

#### *Les ppm*

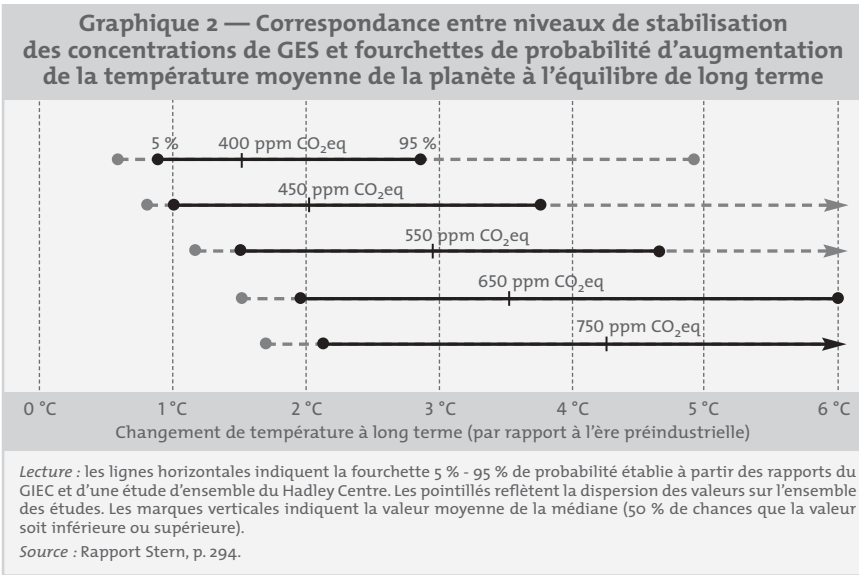
La concentration atmosphérique des gaz à effet de serre (GES) est mesurée en ppm. Cette expression signifie « parties par million ». Une ppm égale un millionième. Dans le contexte climatique, les ppm sont calculées en volume. La concentration atmosphérique des gaz visés par la Convention sur le climat se situe entre 280 (valeur pré-industrielle) et 380 (valeur présente) pour le CO<sub>2</sub>, et 430 pour les six gaz considérés par le protocole de Kyoto. Pour l'avenir, à l'horizon 2100, la fourchette généralement considérée est comprise entre 450 (quasi-stabilisation au niveau actuel à l'échelle mondiale) et 1 000 pour un scénario de laisser-

aller. Pour faire 1 ppm de plus, il faut émettre entre 15 et 20 Gt de CO<sub>2</sub>.

#### *Le CO<sub>2</sub>eq*

Le gaz carbonique, CO<sub>2</sub>, sert d'étalon pour déterminer l'incidence respective des différents GES sur le forçage radiatif (*i.e.* sur la variation de la quantité d'énergie transmise au système atmosphérique terrestre). La table de correspondance tient compte du pouvoir instantané de réchauffement et de la durée de vie conventionnelle attribuée aux différents gaz. Le CO<sub>2</sub>eq est une unité de mesure « universelle » pour tous les GES, ces derniers comptant au prorata de leur équivalent-CO<sub>2</sub>.

O.G.



atteindre ce même objectif d'une stabilisation à 550 ppm. Cependant, un tel objectif, qui paraît déjà ambitieux, n'offre aucune garantie que des troubles sévères et des catastrophes ne se produiront pas à terme. Pour une concentration de 550 ppm de CO<sub>2</sub>eq, les valeurs d'augmentation de la température moyenne proposées par une batterie de modèles pris en compte par le rapport Stern vont de 1,5 °C à 4,5 °C pour un intervalle de probabilité de 5 % à 95 %, avec une valeur centrale de 3 °C.

Rappelons que le Conseil des ministres européen a confirmé au printemps 2007 l'objectif de la politique de l'Union : faire en sorte que l'augmentation de la température moyenne du globe ne dépasse pas les 2 °C. Or, d'après les données utilisées par le rapport Stern, la valeur centrale de concentration permettant d'escompter un tel résultat est de 450 ppm de CO<sub>2</sub>eq, ce qui laisserait approximativement 390 ppm pour le seul CO<sub>2</sub> (voir graphique 2). Le pic des émissions mondiales de GES devrait alors intervenir autour de 2010, pour ensuite amorcer sa décroissance. On en est loin.

## Les politiques proposées

Le rapport Stern plaide pour une politique devant marcher sur deux jambes :

- 1) faire émerger un prix mondial du carbone, via l'instauration d'un marché mondial de quotas d'émissions de GES ou via la taxation des émissions, afin de coordonner le mouvement d'ensemble ;

2) mettre en place une politique de mobilisation du progrès technique (programmes de recherche-développement, coopération et transferts de techniques, progrès technique induit par des signaux-prix).

Seule la combinaison de ces deux orientations serait à la hauteur des enjeux. Les progrès technologiques attendus devraient ainsi diviser par deux les coûts d'abattement moyen des émissions de GES d'ici 2025. Le succès de ces politiques dépend en particulier de l'utilisation intelligente des stratégies de recyclage fiscal du revenu des taxes sur les émissions ou des permis d'émission vendus par les autorités publiques. Sur ce point, il s'agit de profiter de la politique climatique pour améliorer la compatibilité générale entre la structure de la fiscalité et les objectifs du développement durable (création d'emplois, compétitivité, prise en compte des différentes externalités environnementales, connaissances et innovation).

D'autres éléments viennent compléter ces deux axes : en premier lieu les politiques de coopération internationale, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie ; en second lieu les politiques d'adaptation à la part de changement climatique qui se réalisera de toute façon. Dans la mesure où elles sollicitent la recherche scientifique et technique, l'investissement dans les infrastructures et la solidarité vis-à-vis des populations les plus exposées, les politiques d'adaptation nécessiteront elles aussi une coordination internationale et l'intervention des instances publiques.

### ***Même des politiques fortes ne prémuniront pas contre tout dommage climatique***

En contenant les émissions le long d'une trajectoire conduisant aux 550 ppm de concentration atmosphérique des GES, la valeur moyenne des coûts des dommages climatiques anticipés serait équivalente à une perte annuelle et définitive de 1,1 % de la consommation par habitant. Ainsi, dans ce scénario se situant aux limites de l'acceptable aux yeux de l'équipe Stern, la valeur espérée du coût total du changement climatique (coût des dommages et coût de la prévention) équivaldrait à un peu plus de 2 % de la consommation mondiale par habitant maintenant et pour toujours. Il ne reste déjà que très peu de temps à l'humanité pour mettre en place ce scénario. Cette concentration cible de 550 ppm n'exclut cependant pas que s'imposent des coûts plus élevés, du côté tant des dommages résiduels que des coûts de la prévention, ce qui pourrait conduire à des estimations de coûts totaux pouvant aller, dans une hypothèse extrême, à 10 % de la consommation par habitant. Comme cela a déjà été souligné, cet objectif de compromis n'est ni une garantie d'absence de dommages ni une assurance contre les risques catastrophiques.

## ***Le cœur du débat critique : la pratique de l'actualisation***

La manière dont l'équipe Stern a manié l'actualisation est au cœur du débat critique que son rapport a suscité, sans naturellement exclure d'autres thèmes, par exemple le statut réservé à l'adaptation des « victimes » du changement climatique pour la définition des politiques climatiques à engager par les générations présentes. De quoi s'agit-il ? L'actualisation est une technique banale de calcul économique, tirée formellement de la théorie de l'épargne et de l'investissement et, de façon dérivée, de la théorie de la croissance économique. L'actualisation consiste à définir une table d'équivalences entre des événements économiques (dépenses, dommages, bénéfices, revenus...) intervenant à des dates différentes. Deux postulats la sous-tendent : le premier est celui de la décroissance de l'utilité marginale du revenu — plus le revenu est élevé, moins une unité supplémentaire de revenu n'a de valeur subjective pour son détenteur — ; le second est celui de l'existence d'une préférence pure des agents économiques quant à la distribution temporelle d'un même événement, à revenu constant.

Cela conduit à la formule classique du taux d'actualisation <sup>13</sup>, reprise par l'équipe Stern :  $r = \delta + \eta g$  dans laquelle le taux d'actualisation  $r$  est égal à la somme du taux de préférence pure pour le présent  $\delta$  et du produit du taux de croissance de la consommation par habitant  $g$  et de l'élasticité de l'utilité marginale de la consommation par habitant  $\eta$ . Si nos auteurs s'accordent sur ces concepts, ils ne le font pas sur les valeurs à retenir pour chacune de ces variables. Débat technique ? Sans doute, mais au-delà surtout une question de positionnement fondamental envers les générations futures. C'est ce qui justifie qu'on s'y attarde quelque peu.

## ***Un postulat éthique : le traitement égal de toutes les générations***

S'appuyant sur les présupposés de la philosophie utilitariste <sup>14</sup>, l'équipe Stern a choisi de donner le même poids à l'utilité de chaque génération sur toute la période considérée jusqu'en 2200. La seule source de pondération intergénérationnelle introduite est liée à la croissance de la consommation par habitant dont devraient bénéficier les générations futures successives du

---

13. Voir par exemple BAUMSTARK Luc (rapporteur). *Révision du taux d'actualisation des investissements publics. Rapport du groupe présidé par Daniel Lebègue*. Paris : Commissariat général du Plan, 2005.

14. En bref, l'utilitarisme est un « conséquentialisme » — les actions et projets sont évalués sur la seule base de leurs conséquences anticipées — orienté par le but collectif de la maximisation de l'utilité du plus grand nombre d'agents.

fait du processus de croissance économique attendu. La valeur centrale du taux d'actualisation qui en résulte est de 1,4 % : 1,3 % pour la croissance à long terme de la consommation mondiale par habitant, et 0,1 % pour refléter la possibilité d'une disparition de l'espèce humaine, seul élément intervenant ici dans la détermination du taux de préférence pour le présent.

Ces choix ont suscité de vives critiques de la part de différents économistes, considérant soit que le taux était beaucoup trop faible — il donne une prime beaucoup trop élevée à l'avenir —, soit que les choix faits pour les différentes variables étaient contradictoires. La plupart des travaux appliqués des économistes sur le climat utilisent des taux d'actualisation plus élevés, supposés davantage en rapport avec le fonctionnement économique courant<sup>15</sup>. Ainsi, dans les simulations récentes réalisées avec son modèle DICE, W. Nordhaus<sup>16</sup> adopte un taux initial de préférence pour le présent de 3 %, sur la base de données d'observation sur les choix d'investissement, ce qui le conduit à un taux d'actualisation de l'ordre de 4,5 %.

Un écart de cette amplitude (entre 1,4 % et 4,5 %) pourrait paraître mineur. Il le serait sur une durée de cinq ans. Mais sur quasiment deux siècles, il en va tout autrement. Il a une influence majeure sur la valeur actuelle des dommages climatiques futurs et sur les recommandations qui en découlent. Ainsi existe-t-il une différence de 1 à 20 entre les évaluations respectives faites par W. Nordhaus et N. Stern de la valeur actuelle du dommage marginal résultant de l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub>eq. La différence de taux explique à elle seule la moitié de cet écart !

## *L'incidence de l'effet richesse*

L'élasticité de l'utilité marginale de la consommation par habitant a été fixée par l'équipe Stern à un ; W. Nordhaus utilise d'ailleurs la même valeur. Elle signifie que des dommages représentant le même pourcentage de perte de consommation pour les victimes pèsent du même poids dans la fonction d'utilité collective, quel que soit le niveau de consommation. Dans le contexte de choix collectifs, il s'agit là d'un jugement sur l'équité distributive. Ainsi les générations présentes devraient-elles accepter un coût de prévention de 1 % de leur consommation par habitant si cela permet d'éviter aux humains de l'an 2150 un dommage supérieur à 1 % de leur propre consommation. Cette

15. Voir la revue critique du problème de l'actualisation dans le contexte du changement climatique établie par Franck Lecocq et Jean-Charles Hourcade, « Incertitude, irréversibilités et actualisation dans les calculs économiques sur l'effet de serre ». In GUESNERIE Roger. *Kyoto et l'économie de l'effet de serre*. Paris : La documentation Française (coll. des rapports du Conseil d'analyse économique, n° 39), 2003, pp. 177-199.

16. NORDHAUS William. *The Challenge of Global Warming: Economic Models and Environmental Policy*. New Haven : Yale University, 24 juillet 2007.

variable est également supposée refléter l'attitude vis-à-vis du risque : comme en théorie de l'épargne, on sait combien on épargne mais les rendements des placements sont incertains. L'idée de risque désigne ici la dispersion des rendements possibles du renoncement à une consommation immédiate.

## ***Un taux d'actualisation manipulé à des fins catastrophistes ?***

Ces choix de l'équipe Stern ont été vivement critiqués. Il leur est reproché d'être irréalistes, incohérents et insuffisamment attentifs aux inégalités de revenus. Ces critiques conduisent à poser deux ensembles de questions : 1) Où s'arrêter dans la mise en équivalence entre l'utilité des riches et celle des pauvres ? 2) Comment agencer raisonnements normatifs et observations descriptives ?

Il est intéressant de croiser les critiques et préconisations respectives de P. Dasgupta <sup>17</sup>, qui approuve le postulat de traitement approximativement égal de l'utilité de toutes les générations ( $\delta = 0,1$ ), mais récuse la valeur  $\eta = 1$  comme insuffisamment correctrice des inégalités, et de W. Nordhaus, qui voudrait un taux élevé de préférence pour le présent ( $\delta = 3$ ), mais adopte  $\eta = 1$  au nom du réalisme.

Leurs critiques sont inversées mais toutes deux paramétrées en fonction d'un réalisme revendiqué, supposé dérivé de l'observation des marchés <sup>18</sup>. Si l'on accepte que le taux de préférence pure pour le présent renvoie fondamentalement à un choix éthique premier d'égalité, analogue au principe d'égalité des libertés premières chez Rawls <sup>19</sup>, mais que l'élasticité de l'utilité marginale puisse être déduite de l'observation des choix courants, alors les choix de l'équipe Stern se trouvent plutôt confortés car on n'observe pas de mouvements redistributifs des riches vers les pauvres correspondant à des valeurs supérieures à la valeur unitaire adoptée. Il reste cependant à considérer la critique d'incohérence des valeurs choisies au regard du fonctionnement courant de l'économie. Cet argument est-il ici pertinent ? Le point est central puisqu'il touche aux rapports du positif et du normatif et aux conditions d'exercice des choix éthiques.

Il m'apparaît très contestable de prétendre déduire les jugements éthiques sur le poids à donner au bien-être de générations éloignées, de l'observation de la manière dont nos contemporains gèrent leur vie personnelle en faisant

---

17. DASGUPTA Partha. *Op. cit.*

18. Comme chacun le sait il n'existe pas de marché pour des placements à deux siècles, et pas de marché pour déterminer la valeur globale de la planète Terre ou de son climat. La référence à l'observation suppose donc que l'on accepte des valeurs « proxy » ou que l'on postule l'existence de valeurs générales sous-tendant tous les choix, quels que soient les contextes particuliers de ces choix.

19. RAWLS John. *Théorie de la justice*. Paris : Seuil (coll. Empreintes), 1984.

des arbitrages sur leur épargne, leurs contrats d'assurance et leurs choix d'investissement. Il existe en effet un écart considérable entre l'horizon de vie de chaque être humain et celui des sociétés humaines, voire de l'humanité en tant que telle. De plus, il faut prendre acte des limites institutionnelles des mécanismes de marché pour exprimer certains types de préférences des agents : les consommateurs ne disposent pas, avec le marché, d'une institution économique leur permettant de faire valoir leurs préférences quant à l'éventail et au contenu de l'offre dont ils souhaitent la disponibilité à différents horizons. En particulier, les générations présentes ne disposent pas de mécanismes économiques pour révéler leurs préférences éthiques bien pesées quant à la manière de considérer l'humanité à venir et de traiter l'environnement planétaire, dont une partie essentielle n'est pas insérée dans l'univers de la marchandise. Le contexte de choix dont sont issues les soi-disant valeurs réalistes des paramètres de l'actualisation ne correspond pas au cadrage présidant au choix d'une politique climatique.

En fait, une position à la W. Nordhaus, se réclamant du réalisme, n'est défendable que dans deux hypothèses : 1) l'exercice légitime des choix éthiques se fait dans la seule sphère privée, alors que sont menacés des biens collectifs planétaires ; 2) l'exercice légitime des choix éthiques dans l'espace public doit s'aligner, par agrégation, sur les choix privés.

Ces hypothèses correspondent l'une et l'autre à un individualisme moral mal compris. S'agissant d'engager le sort de la communauté des humains, les choix éthiques ont d'abord à s'inscrire dans la sphère de la délibération réflexive menée au sein de l'espace public et à s'articuler aux valeurs fondamentales cristallisées dans les institutions de nos États démocratiques. Pour reprendre une formule de Mark Sagoff<sup>20</sup>, c'est faire une erreur de catégories que de confondre le mode de détermination des préférences du consommateur dans l'espace privé et celui des préférences du citoyen dans l'espace public, bien que dans les deux cas, des individus soient appelés à formuler un jugement.

En dépit de ses raccourcis méthodologiques et de ses limites, qui sont fondamentalement celles de l'approche coûts / avantages lorsqu'elle est appliquée à un problème très différent de celui pour lequel cette approche a été conçue, le positionnement du rapport Stern est finalement beaucoup plus juste que celui de la plupart des travaux économiques du même type qui l'ont précédé. Son évaluation est étayée sur une norme éthique explicite et bien établie dans le contexte de l'éthique utilitariste.

Les critiques vives qui ont été adressées au rapport Stern mettent au jour l'importance du tissu d'hypothèses normatives qui sous-tendent nombre d'évaluations économiques prétendant à l'objectivité scientifique et ayant tenu le haut du pavé depuis plusieurs années. Elles dévoilent le fait que l'essentiel des re-

---

20. SAGOFF Mark. *The Economy of the Earth*. New York : Cambridge University Press, 1988.

commandations faites par les uns et par les autres dépendait de ces hypothèses normatives. Ces dernières relèvent de choix éthiques qui ont à être assumés en tant que tels, et non d'une réalité économique objective qui serait comme extérieure à l'univers moral.

De ce point de vue, et en dépit de sa transparence sur les hypothèses adoptées, le rapport Stern s'expose lui-même à la critique dans son message au grand public. Ses résultats y apparaissent comme le reflet objectif des impacts du climat sur la croissance économique de long terme, alors que certaines composantes de ces impacts n'ont pas d'incidence directe sur la croissance mais représentent des dommages « en nature » dont la valeur est jugée équivalente à des pertes de revenu et donc de croissance, alors surtout qu'ils ne sont pas séparables du cadre normatif retenu, que d'autres économistes ne veulent pas partager. Le succès du rapport Stern dans les milieux économiques est peut-être le fruit d'un malentendu rendu possible par des lectures trop rapides.

\*  
\*\*

Un sentiment majoritaire, à l'échelle planétaire, a longtemps dominé, tant chez les gouvernants que dans l'opinion : le problème du climat étant un problème de long terme, on avait le temps de prendre le temps pour y faire face. Dit autrement, nous pouvions laisser l'avenir prendre soin de lui-même. Au terme d'une revue exhaustive des différentes facettes du problème, et en écho à l'évolution des travaux récents des climatologues, le rapport Stern nous montre qu'il est déjà bien tard et que nous ne sommes déjà plus en position de mettre à coup sûr l'humanité à l'abri d'une aventure climatique d'ampleur planétaire, alors même que l'objectif partagé par tous les pays signataires de la convention-cadre sur le changement climatique adoptée en 1992, est d'éviter une interférence dangereuse avec le climat de la planète. Ce n'est pas sans effroi soudain que nous découvrons que nous sommes bien éloignés, malgré les bonnes paroles, de ce développement durable dont les représentants du peuple français ont fait, à travers la Charte de l'environnement, une obligation des politiques publiques.

L'économiste Nicholas Stern et son équipe ont fait œuvre utile avec leur rapport, le moindre de leurs mérites n'étant pas d'avoir provoqué le dévoilement de ce qu'il y avait d'exogène et de contestable dans les travaux économiques antérieurs qui, depuis les années 1990, ont largement conforté une représentation erronée du problème désormais posé à l'humanité. Ils ont sans doute porté l'analyse économique de ce phénomène majeur et complexe aussi loin qu'il était possible pour une équipe d'une quinzaine de personnes en une année. Cela ne signifie pas que le cadre de l'analyse coûts / avantages retenu soit le mieux approprié pour définir des objectifs de long terme en ce domaine et pour organiser l'action collective. Le rapport Stern ne clôt pas le dossier. Il en a montré l'urgence et il a esquissé les directions pour l'action.

François de Jouvenel <sup>1</sup>

# Irak : migrations et nouvelles sources de conflit

*Depuis l'intervention en Irak de la coalition dirigée par les États-Unis, engagée en 2003 et toujours en cours, l'Irak est à feu et à sang. Aux combats entre soldats de la coalition et armée de Saddam Hussein a succédé une guerre civile sur fond de rivalités religieuses entre sunnites et chiites, ou de rivalités ethniques entre Arabes et Kurdes, à laquelle s'ajoutent les violences et attentats divers à l'encontre de l'occupant américain. En août 2007, les estimations du nombre de civils irakiens morts depuis les débuts de l'intervention oscillaient entre 70 000 et 76 000 (selon l'Iraq Body Count).*

*Dans ce contexte, de plus en plus d'Irakiens fuient leur pays, trouvant refuge dans les États voisins. François de Jouvenel fait ici le point sur ces mouvements de populations et les problèmes non seulement humanitaires, mais aussi sociaux et politiques, qu'ils engendrent dans les pays d'accueil (Syrie et Jordanie en particulier), et souligne enfin les risques géopolitiques qui en découlent pour la région.*

S.D.

Début juin 2007, le nombre de réfugiés irakiens était estimé par l'UNHCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) à 2,2 millions de personnes, principalement accueillies par la Syrie et la Jordanie qui en compteraient respectivement 1,2 million et 800 000 selon les estimations les plus couramment admises. L'Égypte, l'Iran, les

États du Golfe et le Liban accueillent ceux qui restent.

Le flux de réfugiés s'est très nettement accentué après l'attentat dirigé contre le sanctuaire chiite de Samarra en février 2006. Les violences confessionnelles se sont alors intensifiées et le nombre de réfugiés irakiens a quintuplé au cours de

---

1. Chargé d'études, Futuribles. La rédaction de cet article a été achevée le 30 juillet 2007.

l'année 2006. Les déplacements internes se sont également amplifiés de façon impressionnante. Fin avril 2007, le nombre de déplacés internes en Irak était estimé à presque deux millions de personnes, 800 000 d'entre elles ayant quitté leur domicile après le début de l'année 2006<sup>2</sup>.

En Irak même, les mouvements de populations appréhendés à travers les publications officielles des organismes internationaux ou des organisations non gouvernementales (ONG) dessinent une carte ethnico-religieuse du pays beaucoup plus homogène qu'elle ne l'était. Les populations déplacées (et en déplacement) sont particulièrement nombreuses dans la région de Bagdad et dans le sud du pays, dans les zones donc où sunnites et chiïtes cohabitent. Si l'insécurité engendrée par les groupes criminels « classiques » est une des causes alléguées de ces déplacements, il est indéniable que les violences ou pressions d'ordre ethnico-religieux sont incomparablement plus profondes et motrices. De fait, la plupart de ces départs se font sans espoir de retour : la géographie ethnico-religieuse de l'Irak est en profonde et violente refonte, ce qui pose à terme la question de l'unité de la nation et de sa réconciliation.

Les préoccupations humanitaires et les espoirs de maintien des fragiles équilibres locaux ont d'ores et

déjà poussé certaines provinces à fermer leurs frontières, tentatives désespérées de maintenir au moins l'unité provinciale en se désolidarisant du reste du pays<sup>3</sup>. Conséquences : selon la Mission d'assistance des Nations unies en Irak et le Programme alimentaire mondial, au moins 47 % des déplacés internes ne peuvent pas bénéficier des distributions de nourriture organisées via les canaux officiels, et les bidonvilles se multiplient.

La Syrie et la Jordanie, principaux pays d'accueil gardent pour le moment leurs frontières ouvertes, au risque de perturber les équilibres démographiques, économiques et sociaux de leurs pays. Entre 30 000 et 50 000 personnes se pressent chaque mois à la frontière irako-syrienne, entre 1 000 et 2 000 personnes par jour. N'étant pas confinés dans des camps, ces réfugiés se rendent majoritairement à Damas et dans les environs, où se constituent des quartiers, voire des petites villes irakiennes (le quartier le plus connu et le plus emblématique est le quartier de Sayyeda Zeinab à Damas). Les organismes internationaux sont durablement débordés et semblent loin de contrôler ces flux<sup>4</sup>. Les services sociaux et les ONG locales et internationales sont eux-mêmes incapables de gérer ces arrivées massives. Néanmoins, les infrastructures sociales, scolaires,

---

2. UNAMI (Mission d'assistance des Nations unies en Irak). « Humanitarian Briefing on the Crisis in Irak », 2 mai 2007 (site Internet [www.uniraq.org](http://www.uniraq.org)). Les chiffres de l'UNAMI sont approximativement d'un million de personnes déplacées avant 2003, 150 000 entre 2003 et 2006, 800 000 depuis 2006. Voir aussi UNHCR. 2006 *Global Trends: Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons*. Genève : HCR, juin 2007.

3. Selon l'UNHCR (« Briefing on the Situation of Displaced Iraklis in Jordan and Syria », 5 juin 2007), 10 des 18 gouvernorats ont fermé leurs frontières ou restreint les accès.

4. Le 1<sup>er</sup> mai 2007, l'UNHCR avait recensé 77 000 Irakiens réfugiés en Syrie.

médicales sont restées jusqu'à présent ouvertes aux Irakiens. Les autorités syriennes ont commencé à manifester les limites de leur hospitalité en insistant sur le poids économique que les réfugiés font peser sur le pays, qu'elles auraient estimé à un milliard de dollars US par an. L'afflux de réfugiés aurait entraîné une hausse de 7 % de la population.

Si les informations sont difficiles à trouver sur ce sujet, il semble néanmoins que l'intégration de ces réfugiés pose de plus en plus de problèmes, ne serait-ce que pour des raisons économiques évidentes. L'absence de revenus favorise le développement du travail au noir<sup>5</sup>, le travail des enfants et, plus grave, le développement de la prostitution notamment infantile et d'activités criminelles<sup>6</sup>. Les nouvelles vagues de réfugiés qui ont vécu des situations de violence durables en Irak, sont aussi généralement plus pauvres que les réfugiés de la première heure, éprouvent davantage de difficultés à s'intégrer dans l'économie et la société syrienne, et seraient porteuses d'une « brutalisation » des rapports sociaux inquiétante. Néanmoins, les autorités syriennes ont laissé la



frontière ouverte jusqu'à présent, fidèles à leur principe d'ouverture du pays à tout Arabe, sans critère ethnique ni religieux. Bien évidemment, l'accueil massif de réfugiés irakiens est un élément clef du jeu diplomatique entre la Syrie et les pays occidentaux, notamment les États-Unis qui reprochent régulièrement à la Syrie la porosité d'une frontière qui ferait de ce pays la base arrière de groupes terroristes agissant en Irak.

La Jordanie, quant à elle, accueillerait entre 750 000 et un million d'Irakiens quasiment tous arrivés

5. Rappelons que la Syrie connaît par ailleurs de lourds problèmes de chômage. Selon les chiffres officiels, le taux de chômage y était de 8,5 % en février 2007.

6. BOUMEDOUHA Saïd. « Les Irakiens fuient en Syrie pour échapper à la violence ». Amnesty International, 19 juin 2007.

depuis début 2006<sup>7</sup>. Chiffre à comparer aux 5,4 millions de personnes qui composaient la population du pays en 2005. Là aussi les organisations internationales sont dépassées. Fin 2006, seules 22 000 personnes y auraient été enregistrées par le HCR, 700 Irakiens auraient obtenu le statut de réfugiés et attendaient donc d'être réinstallés dans des pays tiers<sup>8</sup>. Pour la plupart, il s'agirait de réfugiés irakiens ayant fui le régime de Saddam Hussein ! L'immense majorité des Irakiens présents en Jordanie sont en situation irrégulière et ne bénéficient pas du statut de résident qui leur permettrait d'avoir accès aux services d'enseignement et de santé. Si l'accès aux soins d'urgence semble néanmoins assuré, toute une génération d'enfants irakiens ne peut bénéficier du droit fondamental à l'éducation.

Amnesty International relève l'hostilité croissante de la population locale vis-à-vis des Irakiens, hostilité que la monarchie jordanienne cherche à canaliser, mais qui accentue ses craintes d'une déstabilisation du pays

(et du régime). Les responsables craignent notamment que les violences entre sunnites et chiites irakiens ne se répercutent dans leur pays. Aussi les autorités se sont-elles prononcées pour la mise en place de « sanctuaires » en territoire irakien, pour éviter que davantage de migrants ne se pressent aux frontières. Une « solution » bien évidemment fortement combattue par les ONG.

Celles-ci appellent également désespérément les pays qui en ont les moyens à assumer leur part de responsabilité en participant de façon active à la réinstallation des Irakiens présents en Jordanie et en Syrie. En attendant, ce sont ces deux pays qui servent de « sanctuaires », de moins en moins protégés, de plus en plus explosifs. Et il n'est pas évident que ce calcul soit le plus bénéfique aux pays occidentaux, notamment aux États-Unis. Si la pacification de l'Irak n'est pas encore un franc succès, on pourrait aussi voir la situation se dégrader très nettement à sa périphérie.

---

7. Le gouvernement jordanien avait lancé le projet, en février 2007, de recenser les réfugiés irakiens sur son territoire avec le concours du Fafo (Institute for Applied International Studies), organisme dont le siège est en Norvège. À la date de rédaction de cet article, ce recensement ne semble pas avoir été mené.

8. Chiffres d'Amnesty International. Au terme d'un accord conclu en 1998 entre la Jordanie et le HCR, ce dernier examine les demandes d'asile et s'engage à réinstaller les personnes reconnues comme réfugiées dans les six mois qui suivent l'obtention de ce statut. Voir notamment « Irak. La situation des réfugiés s'aggrave ». Amnesty International, 16 avril 2007.

Annie Batlle <sup>1</sup>

# Construire l'avenir avec les femmes

LES FEMMES AGENTS DE TRANSFORMATION,  
MOTEURS D'INNOVATION

*L'accession des femmes à des niveaux de décision importants et visibles provoque des réactions contradictoires, entre espoir et méfiance. Annie Batlle n'aborde pas ici la question de l'accès des femmes au pouvoir en termes de parité ou d'équité, mais s'interroge sur ce que peut apporter leur présence croissante dans le monde économique, social ou politique. Se comportent-elles de la même façon que leurs collègues masculins ? Sont-elles aussi performantes ? Sont-elles novatrices ?*

*L'auteur, se fondant sur diverses enquêtes menées antérieurement et sur une littérature récente (abondante) sur la place des femmes, analyse les comportements des femmes qu'elle a côtoyées ou interviewées, les témoignages masculins et féminins recueillis, les études et les données disponibles. Selon elle, les femmes se révèlent en majorité porteuses de changement : non parce qu'elles sont biologiquement différentes mais parce qu'elles ont, de gré ou de force, vécu dans des univers différents, exercé d'autres responsabilités, engrangé d'autres expériences, subi d'autres conditionnements et développé une culture différente de celle des hommes.*

*Certes, les femmes ne constituent pas un groupe homogène : elles diffèrent en fonction de leur histoire, de leur milieu, de leur caractère et de leur génération. Mais tout en étant aussi intelligentes et ambitieuses que les hommes, et capables d'acquérir les mêmes compétences, elles sont aujourd'hui animées par des priorités et des attentes souvent*

---

1. Spécialiste du monde de l'entreprise, auteur notamment de : *Les Travailleurs du futur*. Paris : Robert Laffont, 1985 ; *Comment jouer collectif* (avec Laurence Baranski). Paris : éditions d'Organisation, 2005 ; *Le Bal des dirigeantes. Comment les femmes transforment le pouvoir* (avec Sandra Batlle-Nelson). Paris : Eyrolles, 2006.

*différentes de celles des habitués masculins du pouvoir. Selon Annie Batlle, ce n'est pas la féminisation en tant que telle mais la mixité des approches qui peut renouveler un modèle masculin qui a fait certes ses preuves, mais aussi son temps.*

S.D.

## **L'ordre masculin**

Le monde d'aujourd'hui obéit encore largement à « l'ordre masculin ». Les conquêtes successives des femmes, le fait qu'elles gagnent du galon et qu'elles commencent à occuper des postes en vue, dans le monde entier, ne peuvent occulter le fait que c'est le sexe dit « fort » qui tient les commandes et trace l'avenir. Ce sont toujours les hommes qui jouent les intermédiaires privilégiés entre les dieux et leurs semblables pour décider du bien et du mal, pour dire le vrai et le faux, de George Bush à Oussama ben Laden en passant par Jean XXIII et beaucoup d'autres. Ce sont eux qui représentent massivement les électeurs (dont la moitié sont des électrices), qui déclarent la guerre et la paix, proclament la liberté, l'égalité. Et la « fraternité ». Eux toujours qui, au nom de l'économisme triomphant, conçoivent les stratégies des entreprises dans l'économie mondialisée.

La domination masculine est une si vieille, si lourde histoire, qu'elle a imprégné durablement nos cerveaux, que nous soyons hommes ou femmes. « L'ordre masculin ne se justifie pas » comme l'écrivait Bourdieu <sup>2</sup>, il est, tout simplement. Il suffit de voir comment « le langage véhicule le genre masculin » selon Mona Ozouf <sup>3</sup> : « Le mot "féminin" est source de dépréciation sociale. On continue à dire Madame le ministre alors que c'est une faute grammaticale. » La circulaire d'Yvette Roudy, signée par Laurent Fabius en 1986, qui imposait la féminisation de tous les titres, grades et fonctions peine encore à entrer dans les mœurs.

Les femmes ont pourtant toujours été essentielles et actives. Elles n'ont pas assuré seulement la reproduction de l'espèce et le repos des guerriers mais, à travers le bruit et la fureur de l'aventure de l'humanité, elles ont entre-tenu et maintenu la vie (le quotidien, les liens familiaux et sociaux), elles ont pensé, éduqué, transmis et aussi travaillé sans relâche aux champs, à la boutique et à la maison, mais gratuitement et donc de façon invisible, dans le cadre de l'espace domestique qui leur a été assigné au départ.

Depuis une cinquantaine d'années, la moitié féminine de l'humanité sort de l'ombre, à des degrés différents selon la géographie et les cultures. Une

---

2. BOURDIEU Pierre. *La Domination masculine*. Paris : Seuil, 1998.

3. OZOUF Mona. *Les Mots de femmes. Essai sur la singularité française*. Paris : Fayard, 1995.

petite partie d'entre elles arrachant même progressivement le droit de partager des décisions qui engagent notre avenir. En nombre suffisant pour les voir à l'œuvre.

## ***Les femmes pionnières des transformations de la société***

Leur émancipation, relativement récente, la dynamique en marche de l'égalité des sexes en matière de droits, même si elle est loin d'être achevée, bouleversent en profondeur les rapports entre les hommes et les femmes, et avec eux les modèles sociétaux (valeurs, institutions) ainsi que la hiérarchie des rapports sociaux. « Dans la parenté, les changements ne concernent pas seulement les droits et rôles des femmes, mais se traduisent par une véritable redéfinition sociale des liens du couple et de filiation ainsi que de la distinction privé / public <sup>4</sup>. »

La maîtrise de la contraception, l'autonomie économique par le travail, laminent le modèle patriarcal, transforment les relations de couple, la sexualité, la configuration des familles, la répartition classique des rôles, même si les femmes continuent à assumer la majeure partie du travail domestique.

### **LA SUJÉTION DE LA FEMME : UNIVERSELLE, MAIS PAS NATURELLE**

« De tout temps et partout, les hommes se sont appropriés les femmes pour s'assurer le contrôle de la fécondité, ce pouvoir exorbitant d'enfanter du différent (des hommes) aussi bien que de l'identique (des femmes). Ils les ont confinées, exclues des domaines politiques, économiques, religieux, privées souvent d'éducation, de pensée, de parole, violentées. Ils les ont dépossédées de leur autonomie et même de leur fonction reproductrice. C'est pourquoi la conquête de la contraception me paraît plus importante pour l'humanité et plus révolutionnaire que la conquête de l'espace. »

*Françoise Héritier, anthropologue,  
extrait de Masculin / féminin. La pensée  
de la différence. Paris : Odile Jacob, 1996*

Premières bénéficiaires de ces changements, il n'est pas étonnant que les femmes émancipées soient les plus ouvertes aux innovations telles que le mariage entre homosexuels, l'homoparentalité et, d'une façon générale, aux revendications des minorités, comme le montrent de nombreux sondages. Éduquées, souvent chefs de famille, arbitres majeurs dans les choix de consommation, on peut s'attendre à ce que, partout où elles auront un pouvoir de décision, les femmes ne reviennent pas en arrière

4. MARUANI Margaret (sous la dir. de). *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 2005.

sur des changements qui leur ont été profitables, et qu'elles souhaitent construire des sociétés ouvertes et tolérantes, mosaïques et recomposées.

Selon Alain Touraine, dont l'équipe de chercheurs a interviewé plus d'une centaine de femmes « ordinaires », cela ne fait aucun doute : « le monde des femmes, dont le but n'est pas la destruction d'une domination, mais la construction de soi, est animé par le désir de vivre une existence transformée par elles-mêmes et la recomposition de la société, alors que les hommes ont conquis le monde en concentrant les pouvoirs dans les mains de quelques-uns d'entre eux <sup>5</sup>. »

## ***De l'homo œconomicus à la womenomics***

### ***Condition féminine et développement***

Le développement améliore la condition des femmes mais les femmes sont la condition du développement. Les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les associations humanitaires savent, depuis qu'elles sont implantées dans les pays en développement, que les femmes sont les incontournables leviers d'un développement économique et durable.

Victimes au premier chef des problèmes de sous-développement et directement responsables de la survie et de l'éducation de leurs enfants, elles sont les véhicules privilégiés des améliorations en matière d'hygiène, de santé, de contraception, de création de micro-entreprises : sur les 500 millions de personnes qui bénéficient du microcrédit, 80 % sont des femmes <sup>6</sup>. D'après le Programme des Nations unies pour le développement, dans tous les pays en développement, les femmes travaillent plus que les hommes. Et plus elles sont alphabétisées, éduquées, plus elles sont autonomes et peuvent espacer les naissances de leurs enfants, plus elles sont efficaces.

Les études de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Bureau international du travail (BIT), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Forum économique mondial et bien d'autres, montrent que l'émancipation des femmes, leur niveau d'éducation, leur autonomie en matière budgétaire, leur créativité, leur inventivité et leurs capacités à transmettre les savoirs jouent un rôle déterminant dans le produit intérieur brut (PIB) de leur pays.

---

5. TOURAINE Alain. *Le Monde des femmes*. Paris : Fayard, 2006.

6. Chiffres du CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres) / Banque mondiale, qui regroupe 33 bailleurs de fonds.

« Actives dans l'agriculture et l'élevage, elles sont plus sensibles que les hommes au long terme, aux valeurs environnementales, et jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité et de la sécurité alimentaire car elles sont plus disposées à modifier leurs comportements pour préserver l'environnement. » C'est le constat du prix Nobel d'économie Amartya Sen dans un ouvrage <sup>7</sup> où il démontre comment la liberté des femmes est un atout du développement. « Quand elles sont alphabétisées, la mortalité infantile est moindre, quand elles travaillent à l'extérieur, elles répartissent plus équitablement le fruit de leur travail au sein de leur famille que les hommes <sup>8</sup>. » Le *New Economist*, dans son numéro d'avril 2006 (« A Guide to Womenomics »), enchaîne : « l'éducation des filles est un facteur majeur de prospérité, c'est certainement le meilleur investissement possible pour les pays en développement. » Un rapport de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) calcule que la discrimination sexuelle coûte chaque année à la région entre 42 et 47 milliards de dollars US. Sans parler des violences faites aux femmes ni des problèmes d'accès aux soins. L'examen des études sur le sujet, effectué dans le même numéro, montre qu'« en Chine et en Inde, les femmes contribuent davantage au développement que les nouvelles technologies ».

C'est une des raisons pour lesquelles l'OCDE a constitué une base de données « Égalité homme-femme et développement » qui lui permet de cerner les obstacles au développement (elle concerne 161 pays). C'est aussi ce qui a conduit la FAO à mettre en œuvre un plan d'action 2002-2007 « Parité homme-femme et développement », adopté par les Nations unies. C'est toujours sur les femmes que s'appuient les organismes qui mettent en œuvre des expérimentations. Telle l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) lorsqu'elle lance au Sénégal un projet d'irrigation à base d'énergie photovoltaïque, ou teste au Mali une plate-forme multifonctions destinée à soulager les tâches des femmes et des enfants, et à distribuer de l'eau et de l'électricité. Les projets sont gérés par des femmes au sein de comités de gestion.

Le combat pour l'émancipation des femmes dans les pays pauvres n'est plus seulement suscité par le souci de leur bien-être, comme le souligne le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, mais par la conviction qu'elles sont des agents économiques majeurs de la survie de leur pays. Parce qu'elles portent, d'après lui, « un nouveau modèle économique » basé sur le partage des pouvoirs et des ressources, durable, solidaire et respectueux des équilibres naturels.

---

7. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris : Odile Jacob, 2000.

8. DUFLO Esther. « Égalité et développement ». In OCKRENT Christine (sous la dir. de) et TREINER Sandrine (coordination). *Le Livre noir de la condition des femmes*. Paris : XO éditions, 2006.

## La main-d'œuvre féminine, facteur de richesse



C'est l'*homo œconomicus* qui a seul et longtemps entretenu officiellement la famille, exercé un métier rémunéré, créé et dirigé les entreprises, exploré des marchés nouveaux, inventé le *leadership* et le management calqués sur le système patriarcal hiérarchique. Mais compte tenu de l'arrivée massive des femmes dans le monde du travail depuis les années 1970, et malgré les larges inégalités qui subsistent en termes de salaires, de professions, de niveaux hiérarchiques, il n'est plus possible de nier les compétences et l'efficacité des femmes en tant qu'agents économiques.



Les femmes sont désormais à l'origine de 40 % du PIB des pays développés, d'après le Forum économique mondial. « Les pays riches sous-estiment la valeur des femmes » constate Kevin Daly, économiste chez Goldman Sachs. Il a mis en évidence que dans les pays développés, moins l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes est important, plus le PIB augmente. Pour Dominique Méda <sup>9</sup>, « l'inactivité des femmes, le fait qu'elles occupent souvent des emplois inférieurs à leur formation, qu'elles soient majoritaires dans le temps partiel, a un coût démographique et économique, et constitue un immense gâchis au regard des investissements qu'a consentis l'État en matière d'éducation et pour faire face aux besoins de financement de la protection sociale ». En termes de force de travail, le deuxième sexe serait susceptible de « sauver l'économie », comme le titrait *Courrier international* le 3 mai 2007. Güler Sabancı, 52 ans, patronne turque du Sabancı Group (50 000 personnes dans les secteurs de la banque, de l'automobile, du ciment, du textile mais aussi du social), y déclare : « les femmes turques conduisent le développement du pays et garantiront les droits civils ».

À l'ère des services, de l'information et de l'innovation, l'intelligence compte plus que le muscle. Les femmes s'avèrent capables d'exercer pratiquement tous les métiers dans les bastions les plus masculins : bâtiment et travaux publics, automobile, métallurgie... Cette évolution est certes stimulée par la pénurie de main-d'œuvre et ne fait que s'amorcer, mais elle remet en question nombre d'idées reçues. Car employés et collègues masculins ne s'en plaignent pas. Les innovations qui sont parfois nécessaires en termes d'ergonomie, d'organisation du travail, s'avèrent profitables pour tous, comme chez Renault ou Peugeot qui ont étudié tous les postes de manière à réduire la pénibilité du travail. Quand des hommes sont amenés à travailler avec des collègues femmes, le type d'émulation est autre, l'ambiance évolue. Cristina Lunghi, fondatrice d'Arborus, association pour la promotion des femmes

---

9. MÉDA Dominique, PÉRIVIER Hélène. *Le Deuxième Âge de l'émancipation. La société, les femmes et l'emploi*. Paris : Seuil (La République des idées), 2007.

**QUELQUES STATISTIQUES SUR LES FEMMES EN FRANCE**

<b>Femmes et professions</b>	76 % des employés
37 % dans les professions libérales	30 % des cadres
39 % dans la fonction publique	17 % de l'ensemble des dirigeants salariés
52 % des professeurs et scientifiques	7 % des membres de conseils d'administration des entreprises du CAC 40
42 % dans l'information, les arts et les spectacles	15 sociétés du CAC 40 n'ont pas de femmes dans leur direction
30 % parmi les cadres d'entreprise	10,5 % de femmes PDG ou membres des directoires d'entreprises (essentiellement petites)
<b>Aussi nombreuses, plus diplômées que les hommes, mais plus on monte dans les niveaux hiérarchiques, moins les femmes sont présentes</b>	Salaires inférieurs de 21 % à 25 % à celui des hommes
53 % de la population	13 % des hauts fonctionnaires
46 % de la population active	
68 % des filles ont leur bac contre 54 % des garçons (chez les 25-35 ans)	

A.B.

Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques, Paris).

dans l'entreprise, remarque que « le climat change, l'hygiène est plus rigoureuse, les plaisanteries moins salaces, dans les entreprises où augmente la mixité <sup>10</sup> ». On n'y observe pas de baisse de qualité ni de compétitivité, au contraire. Hors les congés de maternité et contrairement aux stéréotypes, les femmes ont un taux d'absentéisme inférieur à celui des hommes.

Le principal obstacle n'est d'ailleurs pas la pénibilité physique, ce sont les mentalités. Question de fond dans tous les secteurs, que l'on soit grutier(ère) ou musicien(ne). Claire Gibaud, chef d'orchestre, raconte comment, au XXI<sup>e</sup> siècle, les musiciens solistes qui passent des concours jouent derrière un paravent pour que le jury ne soit pas influencé par leur sexe. Dans les professions largement féminisées, ce sont les hommes qui sont aux commandes (hauts fonctionnaires, recteurs, professeurs d'université, professeurs de médecine, etc.). L'infiltration des femmes paraît néanmoins irréversible dans tous les secteurs. Qui aurait cru, il y a quelques années, que les héros procureurs, juges, commissaires des feuilletons télévisés policiers pourraient être des héroïnes ?

***Les femmes aux commandes de l'entreprise***

La féminisation progresse d'abord dans les emplois peu qualifiés. Plus on monte les niveaux hiérarchiques des entreprises, moins on trouve de femmes.

10. LUNGI Cristina. *Et si les femmes réinventaient le travail...* Paris : Eyrolles, 2001.

### **LE PLAFOND DE VERRE : LES OBSTACLES À LA PROMOTION DES FEMMES**

- Inégalité dans la répartition des rôles entre femmes et hommes, dans les responsabilités familiales
- Préjugés et stéréotypes sur les rôles et les capacités
- Organisation rigide de l'entreprise (horaires, rythmes *standard* de carrière, critères de recrutement et d'évaluation, gestion des viviers et des carrières, réseaux, cooptation entre hommes...)
- Critères de mobilité n'intégrant pas les contraintes du couple
- Manque de confiance en elles des femmes
- Réticences et difficultés des femmes à se promouvoir
- Absence de modèles féminins

*D'après Jacqueline Laufer*

Le sujet n'est pas ici de s'étendre sur les obstacles plus ou moins visibles auxquels sont confrontées les femmes. Ils sont dus essentiellement au fait que l'organisation de l'entreprise a été conçue à la base par des hommes et pour des hommes débarrassés des soucis domestiques. L'ensemble de ces obstacles constitue ce que l'on appelle « le plafond de verre », « obstacles invisibles mais bien réels », constate Jacqueline Laufer, professeur à HEC (Hautes Études commerciales), qui codirige le MAGE (Marché du travail et genre en Europe) au Centre national de la recherche scientifique (Paris)<sup>11</sup>.

Il s'agit de voir ce que font celles qui sont parvenues en haut des marches. Elles ont de l'ambition certes, elles ont voulu le pouvoir et ont lutté et travaillé avec acharnement pour l'obtenir : construire, faire, changer les choses, avoir des résultats. Mais elles se moquent en général du statut, du décorum, des honneurs, de la voiture de fonction (elles la préfèrent plus petite parce que plus pratique). « C'est le projet qui donne le sens et la cohérence », affirme Élisabeth Laville, patronne de l'agence Utopies. Mercedes Erra, présidente exécutive d'Euro RSCG Worldwide, cinq enfants, déclare : « le pouvoir de réaliser m'intéresse, pas celui de représentation » ; elle ajoute : « je ne connais personne qui travaille plus que moi ».

Ces femmes mènent de front une double vie, professionnelle et familiale, et jouent le temps contre la montre. Elles privilégient donc, pour elles et les autres, l'efficacité et les résultats. Elles fuient les réunions et les déjeuners d'affaires, le présentisme au bureau. Tita Zeïtoun<sup>12</sup>, qui dirige un important cabinet d'audit, raconte que dès qu'une femme intègre un conseil d'administration, les réunions durent moins longtemps et les ordres du jour sont mieux respectés. Concrètes, pragmatiques de l'avis de tous, elles s'embarquent

11. LAUFER Jacqueline, Catherine MARRY (sous la dir. de). *Le Travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris : La Découverte, 2003.

12. ZEÏTOUN Tita. *Femmes d'influence et gouvernement d'entreprise*. Paris : Action de femmes, 2003.

rarement dans des projets qui ont peu de chances d'aboutir. Plus directes : « la vie est trop courte pour ne pas dire la vérité », déclarait Christine Lagarde, actuelle ministre des Finances, lorsqu'elle était présidente du conseil stratégique mondial de Baker & McKenzie. Pour François Dupuy, sociologue, consultant, ancien président de Mercer France, « il est difficile de faire dire à une femme ce qu'elle ne pense pas ».

Les ambiances de guerre ne sont pas leur tasse de thé car elles détruisent les liens entre les gens et les organisations qu'elles s'emploient à créer et maintenir dans la vie de tous les jours : « Les femmes sont des tisserandes » comme l'écrit Janine Mossuz-Lavau<sup>13</sup>. Sans fuir les conflits, elles choisissent plus volontiers les compromis pour les résoudre. Laurence Parisot, patronne du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), parle volontiers de « confrontations constructives » et a inventé avec les syndicats « la délibération sociale », période de dialogue et d'échanges d'informations, en amont des négociations proprement dites sur le travail. On estime les femmes plus proches de leurs équipes, auxquelles elles s'intéressent personnellement car elles-mêmes ont du mal à dissocier vie professionnelle et vie privée : « l'entreprise reste un lieu de vie pour les femmes, pas une boîte noire coupée de la réalité » souligne Catherine Blondel, *coach* de dirigeants. Plus confiantes envers les autres, moins sûres d'elles, elles consultent volontiers leur entourage avant de prendre des décisions et beaucoup, à l'instar de Françoise Jeanson, présidente de Médecins du monde, déclarent : « je n'ai jamais eu peur de m'entourer de gens plus forts que moi ».

Aujourd'hui, 30 % des créateurs d'entreprise sont des créatrices, souvent poussées par le désir d'être plus libres, d'avoir des horaires plus flexibles et d'être moins soumises à une hiérarchie et à des guerres de pouvoir. La pérennité de leur entreprise est quasi équivalente à celle des entreprises créées par des hommes selon l'INSEE, mais leur taille est généralement plus petite, elles empruntent moins — avec plus de difficultés pour obtenir des prêts des banques alors qu'elles remboursent mieux<sup>14</sup>. Elles sont moins prêtes à prendre des risques financiers importants et à rechercher des profits exponentiels. Il y a encore peu d'exemples de patronnes qui partent avec la caisse après avoir déménagé les meubles et les machines.

Elles investissent volontiers dans la gestion de carrière individualisée de leurs équipes, comme le raconte Dominique Reiniche, présidente Europe de The Coca Cola Company. À la fois parce qu'elles se méfient des critères *standard* d'évolution de carrière masculins et sans doute aussi parce que « l'humain » ne leur semble pas seulement un capital, mais vraiment capital. Ce

---

13. MOSSUZ-LAVAU Janine, KERVASDOUÉ Anne (de). *Les Femmes ne sont pas des hommes comme les autres*. Paris : Odile Jacob, 1997.

14. Étude APEC (Agence pour l'emploi des cadres), « Le temps des femmes », 2005.

qui rejoint un impératif actuel des entreprises où, comme le reconnaissent des experts tels que Serge Blanchard, « la croissance économique a comme moteur essentiel les ressources humaines <sup>15</sup> ».

Ces comportements viennent métisser la virilité historique du management masculin construit sur la hiérarchie, la compétitivité, la victoire sur les autres plutôt qu'avec les autres. Ce qui ne veut pas dire que les valeurs sont sexuées, « mais que le management s'ouvre à ces valeurs lorsqu'il y a un nombre suffisant de femmes », souligne Agnès Arcier<sup>16</sup>. Ainsi la mixité peut-elle contribuer à créer des entreprises plus humaines, auxquelles tous les salariés aspirent.

Une spirale vertueuse s'enclenche lorsqu'une femme a du pouvoir, car elle promeut souvent d'autres femmes. Anne Lauvergeon, qui dirige Areva, déclare : « à compétences égales, je choisis une femme parce qu'elles sont très pragmatiques, elles hiérarchisent les sujets et pour une entreprise, c'est vital ». Rose-Marie van Lerberghe, ayant accédé à la direction des hôpitaux de Paris, a nommé des femmes à la tête d'hôpitaux importants (une première). Laurence Parisot a féminisé largement le personnel et les commissions du MEDEF. Les femmes construisent des crèches, favorisent le temps flexible, le télétravail, car elles savent bien que c'est dans l'inégale répartition des tâches entre hommes et femmes que gît le principal obstacle à l'exercice des responsabilités.

Les femmes sont le plus souvent en charge des actions de féminisation des grandes entreprises engagées depuis le début des années 2000 (Schlumberger, IBM, General Electric, Air Liquide, Électricité de France, Gaz de France, Barclays Bank, Ernst & Young, Pricewaterhouse, Accenture...). Armelle Carminati-Rabasse, vice-présidente d'Accenture, en charge des actions « d'engagement et diversité », observe que les femmes de tous âges sont des vecteurs privilégiés d'insertion des filles et garçons recrutés dans l'entreprise, cette génération « Y » dont on a du mal à comprendre les comportements et les attentes.

Ainsi le travail change les femmes mais les femmes changent aussi le travail. Alors « les femmes, une chance pour l'entreprise ? » (titre du colloque organisé en 2007 par le cercle Interelles). Beaucoup en sont convaincus. Marie-Claude Peyrache, première femme à avoir fait partie du comité exécutif de France Télécom, présidente pour la France du réseau EPWN (European Professional Women's Network), affirme : « la mixité est source d'innovation et d'adaptation pour les marchés mondiaux, s'en priver, c'est stagner <sup>17</sup> ».

---

15. BLANCHARD Serge. *Quand les RH construisent la croissance*. Paris : éditions d'Organisation, 2005.

16. ARCIER Agnès. *Le Quotient féminin de l'entreprise*. Paris : Village mondial (Questions de dirigeants), 2002.

17. DEJOUANY Laurence. *Alice au pays de l'entreprise. Petit manuel de la mixité*. Paris : EPWN, Women@Work n° 4, 2006.

Selon Annie Fouquet, au terme d'une recherche, « la féminisation des entreprises multiplie les compétences, diversifie les sensibilités, les visions et donc l'innovation, reflète mieux leurs clientèles et la composition de la société, elle favorise l'adaptation au changement <sup>18</sup> ».

C'est sans doute une des raisons pour lesquelles on commence à détecter de meilleurs résultats économiques dans les entreprises qui ont des femmes aux niveaux décisionnels. Les études que Catalyst, organisme américain d'étude et de conseil, réalise sur la progression des femmes, constatent une corrélation certaine entre la présence de femmes aux postes de direction et les performances financières de leurs entreprises <sup>19</sup>. Mêmes conclusions pour des travaux effectués par des universités comme Cornell (États-Unis) et Cranfield (Grande-Bretagne). L'étude 2005 Arborus / Chambre de commerce et d'industrie de Paris auprès de 142 entreprises, sur « l'impact de la féminisation et la performance », montre que les compétences jugées stratégiques pour le dynamisme d'une entreprise (organisation / planification, capacités relationnelles, qualité / quantité de travail) sont reconnues aux femmes. En 2003 et 2005, la Commission européenne a également publié des travaux sur les avantages économiques de la diversité.

Marie Wierink et Dominique Méda en sont certaines : « le fait que la question de la mixité professionnelle se formule désormais en termes économiques et pas seulement en termes de démocratie et de justice <sup>20</sup> » est une chance pour les femmes et pour le monde du travail.

## ***Les femmes et la politique, de nouvelles normes ?***

Plusieurs femmes chefs d'État se sont affirmées dans le monde : Michelle Bachelet (Chili), Tarja Halonen (Finlande), Michaëlle Jean (Canada), Zia Begum Khaleda (Mozambique), Mary McAleese (Irlande), Vaira Vike-Freiberga (Lettonie), Pratibha Patel (Inde), Ellen Johnson-Sirleaf (Liberia), Gloria Arroyo (Philippines). Bientôt, peut-être, Hilary Clinton. Sans compter les femmes de gouvernement dont Angela Merkel, de nombreuses ministres, des parlementaires, des chefs de parti : en Afrique (29 % des parlementaires du Rwanda sont des femmes, Luisa Diogo est Premier ministre du Mozambique), en Asie (une nouvelle ministre de la Défense au Japon, Yuriko Koike, a été nommée en juillet 2007), en Amérique (Nancy Pelosi est présidente de la Chambre

---

18. FOUQUET Annie. « Les femmes chefs d'entreprise : le cas français ». *Travail, genre et sociétés*, n° 13, avril 2005.

19. *The Bottom Line: Connecting Corporate Performance and Gender Diversity*. New York : Catalyst, 2004.

20. WIERINK Marie, MÉDA Dominique. « Mixité professionnelle et performance des entreprises, un levier pour l'égalité ? » *Travail et emploi*, n° 102, 2005.

des représentants aux États-Unis), les femmes pénètrent l'espace public. Les pays arabes commencent enfin, eux aussi, à légiférer en faveur des femmes.

Pour investir des postes de décision en politique, les femmes rencontrent encore plus de difficultés que dans les entreprises. On pénètre là le sanctuaire du pouvoir masculin : machiste, hautement compétitif, où règnent les rapports de forces, où les anciens s'accrochent et où les attaques sexistes volent bas. Contrairement aux entreprises, on a du mal à reconnaître aux femmes des compétences à diplômes et expérience égaux (voir les *a priori* contre Ségolène Royal, pourtant énarque et ancienne ministre). La France se classe parmi les derniers en Europe puisque les femmes n'y ont obtenu le droit de vote qu'en 1944. Le fait que les féministes françaises, comme l'analysent Catherine Achin et Sandrine Lévêque <sup>21</sup>, « ont souvent privilégié la libération de la femme en tant qu'individu plus que comme citoyenne », n'y est pas étranger. En 2000 seulement, la loi sur la parité votée par le gouvernement Jospin a permis de féminiser la vie politique dans les assemblées élues au scrutin de listes (conseils régionaux et conseils municipaux des villes de plus de 3 500 habitants). Les femmes représentent désormais 45 % des élus. L'Assemblée « natio-mâle » ne comprenait jusqu'ici que 12,3 % de députées. On arrive modestement, depuis juin 2007, à 17,5 % (13<sup>e</sup> rang en Europe).

Comment s'étonner, dès lors, que celles qui sont parvenues au pouvoir aient souvent dû utiliser des armes masculines, comme le montre Christine Ockrent <sup>22</sup>, et que les élues qui émergent à la force du poignet et arrivent à survivre aient toujours le caractère bien trempé ? « Beaucoup abandonnent en cours de route » regrette Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris, qui décrit le milieu politique comme carrément destructeur pour les femmes.

Dans l'exercice des responsabilités, on retrouve néanmoins les comportements que l'on observe en entreprise. Elles fonctionnent en termes de résultats : « Je ne suis pas là pour inaugurer les chrysanthèmes mais pour présider la Finlande » affirme Tarja Hanonen à Christine Ockrent <sup>23</sup>. « Les femmes ont un *ego* moins surdimensionné, nous abordons les fonctions avec plus de simplicité » déclare Yvette Roudy, ex-ministre de la Condition féminine. Les collaborateurs de Corinne Lepage se souviennent que lorsqu'elle était ministre de l'Environnement, en dehors des réunions, elle laissait sa porte ouverte pour qu'ils aient facilement accès à elle. Comme le souligne Cristina Lunghi <sup>24</sup>, « le fait que les femmes gardent toujours un lien avec la réalité leur permet

---

21. ACHIN Catherine, LÉVÊQUE Sandrine. *Femmes en politique*. Paris : La Découverte (Repères), 2006.

22. OCKRENT Christine. *Madame la... Ces femmes qui nous gouvernent*. Paris : Plon, 2007.

23. *Ibidem*.

24. LUNGHI Cristina. *Bleu blanc rose. Les femmes sont-elles l'avenir de l'homme en politique ?* Paris : First, 2006.

de garder du recul. Elles ne s'isolent pas dans une tour d'ivoire, elles restent plus près des préoccupations des gens. »

Leur course contre la montre et leur recherche d'efficacité sont encore plus cruciales que dans l'entreprise car elles cumulent trois vies : professionnelle, politique et familiale. Roselyne Bachelot raconte que, députée, lorsque ses enfants étaient jeunes, elle s'efforçait d'assister aux « pots » officiels, qui avaient toujours lieu le *week-end*, mais s'éclipsait toujours pour les déjeuners. Les femmes restent pragmatiques. Yvette Roudy se souvient que dans sa commune, quand il était question de faire un parking, les hommes choisissaient les plus beaux endroits. Il fallait alors négocier dur pour réserver ces espaces à des aires vertes communes. De même, les piscines auraient toutes dû avoir 50 mètres selon les hommes alors qu'une piscine de 25 mètres permettait de garder des aires de jeux pour les enfants et leurs familles.

Cet esprit concret et cet intérêt pour la collectivité sont évidemment des arguments pièges pour imposer aux femmes des rôles « féminins », et les cantonner dans les fonctions relevant de la santé et de l'éducation. Heureusement, il devient de plus en plus difficile de ne pas leur reconnaître des qualités classiquement estampillées « viriles », telles que l'ambition, l'autorité, la rigueur, l'efficacité. Sans renier sa féminité, Michèle Alliot-Marie s'est avérée une ministre de la Défense tout à fait solide, ce qui ne l'a pas empêchée d'innover sur le plan relationnel. Interviewée par Liliane Delwasse et Frédéric Delpech <sup>25</sup>, elle reconnaît préférer l'action à la rhétorique, et pratiquer la pédagogie et la patience pour convaincre ses interlocuteurs : « je crois que c'est vraiment une caractéristique féminine, les hommes se réfèrent en permanence à des règles et un cadre préalables, les femmes prennent en compte la psychologie de l'autre, la manière dont il peut réagir ». Selon Angela Merkel, à qui tout le monde reconnaît une ténacité et une capacité de négociation peu communes, les femmes ont des qualités spécifiques : « patience, contrôle de soi, capacité à compatir, bons sens, réalisme, courage <sup>26</sup> ».

Les femmes renouvellent aussi la politique en favorisant, lorsqu'elles sont au gouvernement, une politique féministe et des lois pour défendre l'égalité de leurs droits. Les secrétariats d'État, les délégations, les ministères consacrés à la défense, à la promotion et à l'égalité des femmes ont toujours été dirigés par des femmes de choc (Françoise Giroud, Yvette Roudy, Nicole Hameline...) et ont réalisé un travail législatif important. Même si ces lois ont du mal à être appliquées (trois lois pour s'orienter vers l'égalité salariale en 2006 alors que tout était déjà contenu dans la loi Roudy de 1985), elles finiront, à terme, par changer le cours des choses.

---

25. DELWASSE Liliane et DELPECH Frédéric. *Quand les femmes prennent le pouvoir*. Paris : Anne Carrière, 2006.

26. In OCKRENT Christine. *Madame la... Op. cit.*

### **QUELQUES RÉFORMES HISTORIQUES**

1965 : réforme des régimes matrimoniaux, les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari

1967 : légalisation de la contraception (loi Neurwith)

1975 : légalisation de l'avortement avec la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse

1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1985 : loi instaurant l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et la gestion des biens des enfants mineurs

2000 : loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

2001 : loi Génisson sur l'égalité professionnelle pour renforcer la loi Roudy non appliquée

2006 : loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Les femmes cristallisent des attentes fortes en politique. Dans les pays théâtres de luttes fratricides et jusqu'ici peu connus pour leurs pratiques démocratiques, on appelle désormais les femmes au pouvoir pour recoller les morceaux. Chili, Liberia, Burundi, Rwanda, Afghanistan ont des femmes à leur tête, ou ministres, ou parlementaires, parce que la nation a reconnu que les responsables masculins avaient été incapables de proposer des progrès pacifiques et que c'était aux femmes qu'on devait la sauvegarde de la vie pendant les années de chaos, et que l'on peut espérer qu'elles contribueront à la changer.

On appelle les femmes non pas parce qu'on a besoin de mamans, mais parce que les pères ont perdu leur aura et que l'on espère qu'avec leur concours, ce sera différent. Les citoyens sont las des conflits d'intérêts, des luttes de pouvoir, des promesses qui n'engagent pas, des professionnels de la politique, de la gouvernance par la peur, de la guerre à tous les opposants. On les appelle aussi évidemment parce qu'elles représentent plus de la moitié de la population (53 % en France) et des électeurs. C'est toute l'intelligence du président français, Nicolas Sarkozy, dont le compétiteur principal était une compétitrice qui avait bousculé les pratiques habituelles, d'avoir initié une vraie politique d'ouverture et nommé notamment sept ministres femmes. Comme le souligne Jacqueline Remy <sup>27</sup>, celles-ci vont devoir être exemplaires car on ne va pas les épargner, et « rendre leur différence indifférente ». Selon elle, si le plafond de verre n'est pas brisé, du moins est-il lézardé, en particulier depuis que « pour la première fois une femme s'est trouvée en position d'incarner la France et de la diriger ».

---

27. REMY Jacqueline. *La République des femmes*. Paris : éd. de l'Archipel, 2007.

## ***Les femmes, acteurs du changement***

La féminisation des mondes économique et politique s'inscrit dans un contexte favorable de recomposition des sociétés : culturel, générationnel, professionnel, politique. Les filles dans les pays développés sont désormais plus diplômées que les garçons. Les hommes jeunes partagent les ambitions de leur femme et de leurs filles, et les jeunes hommes ont des aspirations proches des jeunes femmes, en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les activités de service ne cessent de se développer et la technologie a transformé les modes de production. La pénurie de main-d'œuvre masculine liée aux évolutions démographiques incite les entreprises à recruter des femmes que l'on ne pourra maintenir à terme dans des conditions subalternes. La législation européenne fait peser des contraintes de plus en plus précises sur les mauvais élèves de la classe. Il en est de même pour les agences de notation. En bref, le politiquement correct rejoint l'intérêt des femmes et l'intérêt général.

Ces tendances porteuses n'excluent pas, bien au contraire, des mesures volontaristes pour accélérer la promotion des femmes, car on ne sait pour l'instant si le verre est à moitié plein ou à moitié vide. « La société évolue, certes, mais par ses marges ; dans les familles traditionnelles, les stéréotypes perdurent <sup>28</sup>. » Le rapport du Conseil économique et social sur la place des femmes dans les lieux de décision <sup>29</sup> souligne : « compter sur la seule évolution naturelle pour voir progresser la mixité dans les lieux de décision apparaît illusoire, il faut des objectifs quantitatifs ». Comme le regrette Flore Mongin <sup>30</sup> : « Il ne s'agit pas seulement d'avoir des droits, il faut pouvoir les exercer [...]. Certaines trouvent humiliant qu'on nomme des femmes sous le seul prétexte que ce sont des femmes. Mais le fait de ne pas être nommée à un poste parce que l'on est une femme n'est-il pas tout aussi humiliant ? »

Pourquoi ne pas considérer les quotas comme un simple instrument de rattrapage dans le domaine de l'égalité des droits ? « Sans mobilisation des femmes, les entreprises n'avanceront pas » affirme Véronique Préaux-Cobti, présidente de GEF (Grandes Écoles au féminin) <sup>31</sup>. Et Éliane Moyet Laffon, présidente du Club HRM Women, qui a dirigé un gros cabinet de recrutement et vu les mentalités évoluer pendant 30 ans, renchérit : « il faut se battre pour ne pas revenir en arrière, je suis de plus en plus radicale en vieillissant ». De quoi auraient peur les hommes ? Il n'y a pas de femmes qui souhaitent rem-

28. « L'économie, une affaire de sexe. Masculin / féminin : ce qui change vraiment au travail et dans la société ». *Enjeux-Les Échos*, numéro spécial, juillet-août 2004.

29. BOURVEN Monique. *La Place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*. Paris : La documentation Française (Journaux officiels), 2007.

30. MONGIN Flore. *Féminité, maternité, précarité*. Paris : Flammarion, 2006.

31. Enquête GEF 2007 auprès de 7 200 élèves des Grandes Écoles.

placer la domination masculine par une domination féminine, mais seulement des femmes qui souhaitent participer avec les hommes à la construction d'un avenir partagé.

Aude de Thuin, fondatrice et présidente du Women's Forum, en est sûre : « Aujourd'hui nous additionnons les peurs collectives et individuelles dans un climat général de méfiance : peur de la mondialisation, peur de la dégradation de l'environnement, diabolisation de la science, peur pour notre sécurité, peur de perdre nos acquis sociaux, peur des différences, peur du futur. Dans le monde entier, les femmes sont au cœur des initiatives et des actions susceptibles de rétablir la confiance et la cohésion sociale. » De leur participation pleine et entière à tous les niveaux d'influence dépend le rétablissement de la confiance en l'avenir.

### LE WOMEN'S FORUM

Le Women's Forum ([www.womens-forum.org](http://www.womens-forum.org)), manifestation internationale phare pour la progression des femmes aux niveaux décisionnels, se tiendra à Deauville pour la troisième fois du 11 au 13 octobre 2007. Il rassemble chaque année plus de 600 participants (dont plus de 500 femmes dirigeantes politiques et économiques venues du monde entier). Le thème de sa prochaine session est « Construire la confiance dans nos sociétés ».

A.B.

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

## Table ronde

**Mardi 16 octobre 2007, de 17h30 à 19h30** — « La schizophrénie du consommateur salarié : bon consommateur, mauvais citoyen », avec **Robert Rochefort**, directeur général du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), auteur d'un nouvel ouvrage : *Le Bon Consommateur et le mauvais citoyen* (Paris : Odile Jacob, 2007).

*Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Des frais de participation de 50 euros sont demandés aux personnes non membres.*

*Vous pouvez recevoir les invitations aux tables rondes par courrier électronique, en nous communiquant vos nom et adresse électronique, le plus lisiblement possible, à l'adresse ci-dessous.*

---

Inscriptions et renseignements : Annie Palmantier • Futuribles International  
47, rue de Babylone • 75007 Paris • Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail : [forum@futuribles.com](mailto:forum@futuribles.com) • Site Internet : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# Une brève histoire de l'avenir

*Compte rendu de la table ronde organisée  
le 8 mars 2007 par Futuribles International  
autour de Jacques Attali*<sup>1</sup>

GEOFFREY DELCROIX<sup>2</sup>

*Le 8 mars 2007, l'association Futuribles International accueillait, dans le cadre d'une table ronde, Jacques Attali, venu parler de son dernier livre, Une brève histoire de l'avenir, livre déconcertant car parlant du futur comme s'il était déjà joué. Ce livre est le récit de notre futur vu par Jacques Attali dont l'objectif, on le comprend bien, a été de déceler des invariants, des moteurs de l'histoire, puis de prolonger les tendances et d'extrapoler les évolutions de ces moteurs. Au-delà de l'ambition d'expliquer les changements à venir, il y a chez Jacques Attali une volonté de mise en garde contre certains éléments de ce futur et donc, aussi, de faire en sorte qu'il ne se produise pas. Nous publions ici le compte rendu de cette table ronde.*

H.J.

Le succès rencontré par son ouvrage *Une brève histoire de l'avenir* a étonné Jacques Attali. En effet, il s'agit avant tout d'une courte tentative de synthèse de beaucoup

de ses travaux antérieurs, une sorte de rapport d'étape. La plupart des idées et analyses qui le composent ont été plus ou moins développées dans ses précédents ouvrages<sup>3</sup>.

1. Professeur, ancien conseiller d'État auprès de François Mitterrand et homme de lettres, auteur de plus de 30 livres dont *Une brève histoire de l'avenir* (Paris : Fayard, 2006, 422 p., analysé en p. 93 de ce numéro) qu'il présentait à cette table ronde ; chroniqueur pour le magazine *L'Express*, président d'une société de conseil spécialisée dans les nouvelles technologies et fondateur de PlaNet Finance.

2. Chargé d'études à Futuribles.

3. Notamment *Histoire du temps* et *Dictionnaire du XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Fayard, respectivement 1982 et 1998.

Trois principes guident l'auteur lorsqu'il s'interroge sur l'avenir :

1) Il faut comprendre le passé pour comprendre l'avenir, c'est indispensable.

2) La méthode scénarios, si prisée des prospectivistes, est un bon moyen pour ne pas trancher, ne pas choisir, éventuellement même pour se couvrir, comme l'avait fait un ambassadeur de France en Iran qui avait préparé plusieurs scénarios sur l'avenir de l'Iran, juste avant la chute du régime du Shah, intégrant chacun à un « Télégramme diplomatique » différent, ce qui lui a permis ensuite de toujours se référer à celui qui s'était avéré exact...

3) Il est important de regarder au-delà de l'horizon des 15 ou 20 prochaines années car à cet horizon, les enjeux sont relativement connus dès aujourd'hui.

## Nos 100 prochaines années

Jacques Attali estime que le récit le plus vraisemblable pour les 100 prochaines années se déroule en cinq phases, qui sont en réalité cinq vagues. Ce terme de « vague » est plus précis car, comme les vagues, ces phases sont successives mais on peut apercevoir la suivante derrière la première en vue.

De plus, comme dans tout phénomène oscillatoire, il peut y avoir des phénomènes de résonance entre ces vagues, des atténuations ou des accélérations, des rattrapages ou des allongements. Cependant, hors de ces phénomènes, chaque période couvre une vingtaine d'années.

— Phase 1 : il s'agit de la phase actuelle de domination américaine, qui n'est pas appelée à disparaître du jour au lendemain. Progressivement

et pour diverses raisons (problèmes ethniques et sociaux internes, évolutions de la situation internationale...), cette phase devrait s'achever par un progressif repli sur eux-mêmes des États-Unis.

— Phase 2 : les États-Unis se focalisent de plus en plus sur eux-mêmes et sur leurs problèmes intérieurs, c'est la fin de l'Empire américain. Ils quittent donc plus ou moins la scène internationale et perdent, en tout cas, leur position dominante. Aucune autre puissance ne prend leur place ; cette phase est donc celle d'un monde multipolaire dans lequel une dizaine de grandes puissances dominent le monde (États-Unis, Europe, Chine, Inde, Brésil, Russie, Indonésie, Japon...), sans qu'aucune prenne le dessus.

— Phase 3 : la victoire du marché. L'État-nation perd ce qui lui reste de pouvoir et de compétences, des lambeaux entiers de l'État « tombent » dans le privé. Le marché devient mondial, l'État ne peut l'être : tout se privatise, même des secteurs comme la santé, l'éducation... Jacques Attali souligne le poids et l'importance de deux pôles économiques qui sont déjà deux pôles à très forte croissance et très forte rentabilité aujourd'hui, et qui sont appelés à l'être encore plus demain : les assurances et les entreprises du divertissement, de la distraction. C'est la phase que Jacques Attali qualifie d'« hyperempire » : un empire du marché tout-puissant et sans adversaire à sa hauteur. Cette époque serait une sorte de nouveau Moyen Âge corporatiste à l'échelle de la planète.

— Phase 4 : l'explosion, car l'hyperempire du marché n'est pas tenable, il ne peut être stable, en particulier car il créera lui-même les conditions



de sa chute. Selon Jacques Attali, une période noire adviendra alors, peut-être celle d'une guerre d'une violence jamais vue, un « hyperconflit ».

— Phase 5 (à propos de laquelle Jacques Attali se demande s'il ne l'a pas ajoutée pour se racheter, pour finir sur une note optimiste) : une véritable gouvernance mondiale se substitue au marché. Cette phase, celle de l'« hyperdémocratie », sera celle d'une sorte de social-démocratie mondiale assise sur l'économie de la gratuité et de l'altruisme enfin arrivée à maturité.

### **Le moteur de l'histoire : la liberté individuelle**

Ce raisonnement en cinq phases s'appuie sur un paradigme fondateur, qui est un choix théorique sur le moteur de l'histoire. Selon Jacques Attali, trois moteurs de l'histoire existent : la recherche de l'immortalité, la recherche de la solidarité et la recherche de la liberté individuelle — un raisonnement que l'on peut retrouver dans les grands écrits sur les lois de l'histoire, d'Hegel à Marx.

En dernière analyse, le moteur choisi par Jacques Attali, après qu'il ait longtemps creusé le sillon de réflexion sur l'immortalité, est la liberté individuelle, qui n'est pas qu'une passion moderne : elle est finalement aussi fondatrice de la « distinctivité » de l'espèce humaine par rapport aux autres espèces animales.

En effet, le propre de l'espèce humaine sera rapidement dans le déplacement, la mobilité, le voyage, qui sont des marqueurs de la liberté individuelle. La sédentarisation des humains ralentira ce processus qui explosera à la grande époque de l'extension du règne humain, aux marges

de l'Empire babylonien, quand des peuples se mettent à explorer, innover, créer..., pour rompre avec la cosmogonie répétitive.

Le neuf, qui est aussi un autre nom de la liberté individuelle, est l'une des inventions les plus importantes de la civilisation grecque, qui se libère ainsi du cycle, de l'immuable, de la tradition.

Mais la liberté individuelle suppose des mécanismes institutionnels qui vont donc prendre du poids, sous deux formes parallèles : l'économie de marché et la démocratie. Toutes deux apparaissent comme des mécanismes institutionnels mineurs et grandissent avec le besoin de liberté. Et tout cela prend de l'ampleur, historiquement, beaucoup plus tôt qu'on le pense généralement, durant le haut Moyen Âge, avec l'essor de l'individu, l'apologie du neuf...

Selon Jacques Attali et dans le prolongement des travaux de Fernand Braudel ou Immanuel Wallerstein, le couple « démocratie-marché » progresse à partir du XII<sup>e</sup> siècle et, à chaque fois, un cœur du monde peut être identifié. Un cœur précis dans lequel on innove dans les deux domaines : la démocratie et le marché ; dans lequel la liberté individuelle progresse, passe à une nouvelle étape ; un cœur où l'ouverture vers le monde est toujours importante, qui accueille de nombreux étrangers et qui prêche des valeurs universalistes. Un cœur qui s'appuie sur une technologie de rupture, généralement en rapport avec les communications et l'énergie. Un cœur qui, au fur et à mesure des étapes, sera de plus en plus large : d'un bourg à une ville, une agglomération, une conurbation, une région...

Dans l'ordre chronologique, ce cœur a été Bruges, puis Venise, puis

Anvers puis Gênes, Amsterdam et Londres. Enfin, le cœur s'est déplacé d'abord vers la côte Est des États-Unis (Boston, New York) puis, dans les années 1980, vers la Californie qui constitue le cœur actuel (large et moins territorialisé) du système-monde.

À chaque fois, on note une avancée du marché et une avancée de la démocratie.

Quels sont les « craquements » qui touchent ce cœur et ce système-monde actuel ? Il y a des craquements prosaïques : la croissance américaine est déséquilibrée et à crédit — société d'hyperconsommation qui ne tient que par l'excédent d'épargne en Asie, déséquilibre démographique planétaire, développement de l'« économie de casino » des finances mondiales, fossé entre le monde développé et le monde en développement, rejet du modèle dominant en particulier par l'Islam, tensions sur les matières premières.

Mais il y a également, dans le monde actuel, des paradoxes ontologiques plus graves pour la capacité du modèle à survivre.

La liberté individuelle est donc assise sur le couple marché-démocratie. Or, de nouvelles contradictions naissent entre ces deux mouvements qui étaient jusqu'ici en symbiose. Ainsi, le marché est sans frontières alors que la démocratie a besoin de frontières pour s'exercer correctement. De plus, aujourd'hui, la machine à produire de l'efficacité qu'est le marché tourne plus vite que la machine à produire de la justice qu'est la démocratie, et ce déséquilibre est destructeur.

Autre contradiction ontologique : entre la liberté individuelle et le vivre ensemble, la construction d'un pro-

jet collectif. En effet, sous le règne de la liberté individuelle, tout choix est réversible, nous vivons dans une obsession du neuf. Qui dit réversibilité dit précarité, et la précarité n'est qu'un autre nom de la liberté. Enfin, une autre quasi-égalité peut être faite entre précarité (et donc liberté) et déloyauté. L'individu libre est potentiellement déloyal à tout, sauf à lui-même (et encore, l'essor de la psychanalyse montre que cela n'est pas évident).

Or, comment construire un projet social, faire société lorsque la valeur dominante est la liberté individuelle, assimilable à la réversibilité, la précarité et la déloyauté ? La société tente bien de créer de la loyauté ou de la fidélité chez le citoyen, le consommateur, dans le travail... Mais le fossé grandit. Face à cette précarité comme loi de la société, trois réponses sont possibles :

1) Le rationalisme : tout est précaire, tout est mouvant, la seule solution est de se protéger contre ces mouvements, de se prémunir contre les risques : par l'assurance.

2) Le refus de voir, par le divertissement, les loisirs, la distraction. Selon Jacques Attali, ce besoin explique pourquoi ces secteurs sont déjà et seront encore plus, à l'avenir, des secteurs essentiels et dynamiques de l'économie, qui d'ailleurs agrègeront des fonctions que nous considérons dévolues à la puissance publique.

3) Le rejet du modèle et donc le rejet de la liberté comme valeur dominante : protectionnisme, refus du progrès et du mouvement, rejet de la démocratie, rejet du marché... Jacques Attali souligne à ce sujet que le précédent historique n'est ni bref ni très ancien : de la fin de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle à 1989, le monde

a refusé la priorité à la liberté. Un tel mouvement peut aller, et est déjà allé, jusqu'au totalitarisme.

### Éléments d'autocritique

Jacques Attali est conscient que certaines critiques peuvent être formulées à l'égard de son travail et de ses hypothèses. Il en retient trois principales :

- 1) La contestation du choix de la liberté comme moteur. Moteur apparent, est-elle pour autant le moteur réel de l'histoire ?
- 2) Cela a-t-il en fait du sens de chercher un fil conducteur logique à un tel niveau ?
- 3) Le raisonnement qui est le sien est très politique et économique. *Quid* d'un mouvement idéologique fort, comme un mouvement religieux ? Cette critique a d'autant plus de validité que Jacques Attali pense que dans cet univers de vide intellectuel et de fragilité, l'humanité est « disponible » pour quelqu'un ou quelque chose qui donne du sens.

### Extrait des débats

Répondant à deux questions (l'une doutant de la pertinence de vouloir tout réunir autour d'une seule clef d'interprétation, l'autre suggérant que sa vision de l'avenir est un peu trop « occidentale »), Jacques Attali affirme s'être longuement interrogé sur ce choix de la liberté individuelle comme « moteur » essentiel de l'évolution historique. Il a d'ailleurs longtemps pensé que la quête de l'immortalité était plus puissante. Mais il pense sincèrement que l'évolution historique de nos sociétés peut s'expliquer ou en tout cas trouver une de ses sources dans cette dynamique

toujours plus forte de la liberté individuelle.

L'auteur écrit, dans son ouvrage, que la France a raté deux fois l'occasion de devenir le « cœur » de l'économie-monde. Pourrait-elle retrouver une telle occasion et comment cristalliser les Français autour d'un projet collectif ? La France, en effet, a échoué à devenir un véritable cœur du monde, confirme Jacques Attali, et semble, aujourd'hui, de moins en moins prête à assumer un tel rôle. Cela dit, les discours des « déclinologues » ne séduisent pas du tout l'auteur, qui considère qu'à bien des égards, la France n'a pas que des points faibles par rapport à ce futur. Elle dispose même de certains atouts, parmi lesquels sa tradition de créativité et sa place, non négligeable, dans les deux secteurs que Jacques Attali considère comme les plus symboliques de l'évolution à venir : les assurances et les entreprises de « distraction ».

Répondant à une question relative au rôle potentiel, pour l'avenir de la planète, des tensions sur les ressources énergétiques et le changement climatique, Jacques Attali déclare considérer que l'on exagère beaucoup la gravité de ces questions à long terme. Ce sont des questions actuelles importantes mais, à long terme, des évolutions technologiques permettront, selon lui, de résoudre nombre de points qui paraissent insurmontables aujourd'hui. Selon l'auteur, il n'y a d'ailleurs pas de réel problème de ressources en quantité (en particulier concernant le pétrole) : en cas de pénurie de ressources, la loi de l'offre et de la demande apportera un nouveau prix d'équilibre, plus élevé, et les choses devraient se réguler ainsi.

Jacques Attali, dans son analyse, fait un lien entre réversibilité, précarité et déloyauté, mais peut-on véritablement en tirer des conclusions aussi tranchées qu'il le fait sur la capacité des individus à créer du projet collectif ? La nécessité de convaincre est certes permanente, et l'on ne peut plus s'appuyer sur un engagement qui serait acquis une fois pour toutes, mais cela n'interdit-il pas toute cohérence aux individus et ne les empêche-t-il pas d'adhérer à un projet collectif ?

À cette critique, Jacques Attali répond qu'il n'y a, certes, pas de lien direct, mais qu'un individu a besoin de permanence pour se construire en société. Le plus important à cet égard n'est pas, selon lui, le rattachement au passé mais bien celui que l'on a envers l'avenir, en particulier envers l'avenir de ses propres enfants. Et de conclure en citant un passage du Talmud : on n'est pas juif parce que son père l'est, ou parce que sa mère l'est, mais parce que ses enfants le seront.

## **SÉMINAIRES DE FORMATION** **VEILLE • PROSPECTIVE • STRATÉGIE • MODES DE VIE**

### **FUTURIBLES INTERNATIONAL**

#### ► **La prospective territoriale. Pour quoi faire ? Comment faire ? Concepts, méthodes, pratiques et témoignages**

*Animé par Hugues de Jouvenel, Isabelle Brun, Pierre-Jean Lorens, Philippe Destatte et Sylvie Esparre*

**Mardi 23 et mercredi 24 octobre 2007** • Prix : 1 435,20 euros TTC \*

#### ► **Prospective et stratégie : différences et complémentarités**

*Animé par Hugues de Jouvenel, Geoffrey Delcroix, Éric de La Maisonneuve et Jacques Arcade*

**Jeudi 8 novembre 2007** • Prix : 956,80 euros TTC \*

#### ► **Atelier de construction de scénarios contrastés Formation-action appliquée à la construction de scénarios contrastés sur la France à l'horizon 2020**

*Animé par François de Jouvenel et Véronique Lamblin*

**Mardi 13 novembre 2007** • Prix : 956,80 euros TTC \*

#### ► **Prospective des modes de vie, de la consommation et du commerce**

*Animé par Hugues de Jouvenel, Bruno Hérault, Jean-François Tchernia, Serge Cogitore, Philippe Cahen et Daniel Verger*

**Jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2007** • Prix : 1 435,20 euros TTC \*

*\* Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par séminaire).*

Renseignements et inscriptions auprès de Corinne Roëls, Futuribles International  
47, rue de Babylone • F-75007 Paris • Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
[croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com) • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# La Libye, la Méditerranée et l'Union européenne

JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*Ce mois-ci, la tribune européenne s'intéresse aux relations de l'Union européenne avec son voisin libyen, qui cherche à normaliser ses relations internationales, mais aussi avec les autres pays de la Méditerranée partenaires de l'Union dans le cadre du processus de Barcelone. Jean-François Drevet montre que les obstacles sont nombreux à la mise en place de politiques de coopération concrètes entre l'Union et ces pays. Outre les critères liés au développement de la démocratie et au respect des droits de l'homme, les relations de ces pays méditerranéens entre eux témoignent de la difficulté à développer une coopération régionale. Sans doute faudra-t-il faire preuve de pragmatisme, par exemple en incitant ces pays du Sud et de l'Est méditerranéen à développer une collaboration sectorielle (pourquoi pas dans le domaine de l'environnement) pour tester leur capacité à coopérer dans un cadre supranational.*

S.D.

Quand les premières infirmières bulgares sont venues travailler en Libye, elles l'ont fait dans le cadre des relations nouées entre un pays communiste satellite de l'Union soviétique, et un de ses alliés mis au ban des nations. Quand les cinq inno-

centes fausement accusées d'inoculer le sida sont libérées en juillet 2007, la Bulgarie est devenue un État membre de l'Union européenne et le gouvernement de Tripoli voudrait se présenter comme un partenaire méditerranéen fréquentable <sup>2</sup>.

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Indépendamment des fantaisies de son dictateur, la Libye est géopolitiquement partagée entre l'identité maghrébine de la Tripolitaine, le tropisme saharien du Fezzan (d'où Mouamar Kadhafi est originaire) et l'appartenance de la Cyrénaïque au Machrek, ce qui explique aussi les aléas de sa politique étrangère.

Ce ne sera pas facile : contrairement aux autres pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM), la Libye n'a pas voulu conclure d'accord d'association avec la Communauté économique européenne dans les années 1970, ce qui l'a maintenue en dehors des développements intervenus dans ce cadre. En 1995, sous le coup de sanctions des Nations unies, elle n'est pas invitée à la conférence de relance de la coopération euro-méditerranéenne tenue à Barcelone.

Cependant, depuis 1999, une place lui est réservée, pour autant que les sanctions internationales soient levées et que Tripoli accepte l'acquis du « processus de Barcelone<sup>3</sup> ». En 2003, à l'initiative de Romano Prodi (alors président de la Commission européenne), en parallèle à la levée des sanctions, la Libye est incluse en tant que participant potentiel dans la politique européenne de voisinage (PEV), ce que certains gouvernements européens et africains trouvent bien généreux. Comme la Biélorussie, l'Europe lui réserve une place de partenaire privilégié, pour autant qu'elle en remplit les conditions, ce qui lui donnerait alors le même statut que les autres PSEM. Mais pour le moment, la Libye est le seul pays méditerranéen (et africain) avec qui l'Union européenne n'a signé aucun accord<sup>4</sup>.

Indépendamment de ses particularités, la politique libyenne de l'Union

européenne et de ses États membres est entravée, comme les autres relations interméditerranéennes, par une double asymétrie ; aussi longtemps que la démocratie et la coopération se développent au Nord et pas au Sud, le processus de rapprochement peut difficilement s'intensifier :

— D'une part, quels préalables politiques l'Union européenne doit-elle retenir pour établir des relations privilégiées avec les PSEM, aussi longtemps qu'ils n'ont pas de régimes démocratiques<sup>5</sup> ?

— D'autre part, comment construire un partenariat équilibré entre un organisme multilatéral (l'Union européenne) et des pays qui ont différentes raisons de ne pas souhaiter coopérer entre eux ?

Depuis la déclaration de Barcelone, l'UE a placé l'intensification de la coopération avec les PSEM sous le signe d'une évolution vers la démocratie et une meilleure gouvernance. Les bonnes intentions affichées en 1995 sont reprises dans les documents de stratégie établis dans le cadre de la PEV. En principe, les PSEM ont souscrit à ces déclarations, mais elles demeurent le plus souvent un catalogue de vœux pieux, dépourvu de réelle portée pratique.

On voit assez bien comment une dégradation de la vie politique pourrait déboucher sur des clauses de

3. Voir le bilan du processus de Barcelone dressé par Sébastien Abis : « 2007, année zéro pour la Méditerranée ? » *Futuribles*, n° 321, juillet-août 2006, pp. 47-65.

4. Dans un mémorandum signé entre la Commission européenne et le gouvernement libyen le 23 juillet 2007, à l'occasion de la libération des infirmières et du médecin bulgares, il est fait référence à un accord spécifique que la Commission s'engage à proposer au Conseil, couvrant cinq thèmes de coopération, dont l'ouverture du marché européen aux exportations libyennes, une aide européenne à l'archéologie et la mise en place d'un dispositif commun de lutte contre l'immigration clandestine.

5. À l'exception d'Israël, seul PSEM à bénéficier d'une démocratie de plein exercice (hors territoires occupés).

suspension des accords et un gel progressif de la coopération, comme cela s'est produit après les coups d'État militaires de 1967 en Grèce et de 1980 en Turquie, alors placés sous un régime d'association avec la Communauté européenne de l'époque. On voit moins bien jusqu'à quel point pourrait fonctionner une « conditionnalité positive » qui récompenserait les pays en marche vers la démocratie. Car il ne s'agit pas ici de défendre une démocratie menacée, mais de la construire.

Pour aller vers le concret, la Commission pourrait s'inspirer de la pratique initiée dans le cadre de la préparation à l'adhésion : la publication de rapports réguliers indiquant de manière détaillée l'état de la démocratie et les progrès restant à accomplir pour atteindre des standards européens dans chaque PSEM. Reste à définir quelle serait l'utilisation de ces rapports, et dans quelle mesure ils pourraient servir de référence si la Commission avançait dans la définition de critères de conditionnalité au partenariat privilégié que constitue implicitement la participation à la PEV.

En fait, bien que de bonnes surprises ne soient pas à exclure, on ne s'attend pas à des progrès politiques majeurs dans les PSEM, faute d'alternative entre la peste des dictatures militaires et le choléra du fondamentalisme islamiste. Pour la période en cours <sup>6</sup>, il semble que l'Union européenne doive s'accommoder d'une coopération avec des pays non démocratiques, ou faisant dans cette direction des progrès millimétriques. En conséquence, pour les tenants de la

*Realpolitik*, l'Europe doit agir au mieux de ses intérêts, en fonction des besoins de la lutte contre le terrorisme, du contrôle des migrations et de la préservation de l'accès aux ressources énergétiques. D'après eux, il serait inutile de lancer depuis Bruxelles des controverses sur la qualité (faible) de la démocratie ou l'état (catastrophique) de la gouvernance dans les PSEM. À l'opposition, dans ces pays, d'utiliser les engagements pris à Barcelone ou ailleurs, comme les dissidents soviétiques l'ont fait avec les accords d'Helsinki.

Si ce n'est pas la position de la Commission et du Parlement européen, ce serait peut-être celle des États membres qui ne sont pas décidés à sacrifier leurs intérêts commerciaux, notamment leurs exportations de matériel militaire. Les décisions dans ce domaine se prenant à l'unanimité, il se pourrait que les pays qui veulent « laver plus blanc » que les autres parviennent à se faire entendre. Mais l'aide communautaire est modique et les sanctions peu efficaces. En outre, l'Europe a aussi des demandes à formuler, par exemple pour maîtriser les flux migratoires, ce qui la conduira à limiter les mesures restrictives. Il y a donc beaucoup de chances pour que l'on ne s'engage pas dans l'exigence de critères démocratiques trop contraignants. Cependant, il restera possible d'agir en fonction de l'évolution de chacun des pays concernés et donc de faire des efforts en faveur de ceux qui seraient engagés dans la voie démocratique, attitude parfaitement compatible avec le système de coopération à la carte de la PEV.

6. L'Union gère ses programmes de coopération dans le cadre de perspectives financières pluriannuelles, actuellement 2007-2013.

Dans le bilan du processus de Barcelone, tous les observateurs ont mis en avant le déficit de coopération entre les PSEM eux-mêmes. Aucun de ces pays ne peut se targuer de relations de confiance avec son environnement géopolitique. On invoque souvent le conflit israélo-arabe, mais il est loin d'être le seul. On peut aussi citer l'inimitié entre le Maroc et l'Algérie, qui bloque tout effort de coopération entre les pays du Maghreb depuis les indépendances, et l'attitude des services secrets syriens, qui travaillent à la déstabilisation des pays voisins et en premier lieu du Liban. En dépit d'appels périodiques à l'intégration et de nombreuses tentatives d'union plus ou moins éphémères, chaque gouvernement poursuit en fait une politique étrangère qui laisse peu de place à la coopération avec ses voisins. Il ne craint pas de s'opposer à eux et agit sans trop se soucier des conséquences au-delà de ses frontières.

Comment développer des relations normales avec des pays qui entretiennent des rapports de voisinage aussi difficiles ? Compte tenu de l'importance des besoins de coopération dans l'espace méditerranéen, il y aurait une logique pour l'UE à intensifier ses relations avec les pays qui font des efforts pour surmonter leur héritage conflictuel et à en faire un élément de conditionnalité, comme c'est le cas avec les pays candidats.

En effet, c'est l'amélioration des relations entre les pays européens, la création d'un climat de confiance entre les États membres, qui a assuré

le succès de la Communauté à six, avant de se généraliser à une grande partie du continent après l'ouverture du mur de Berlin. Cela n'a pas été facile et il reste des réfractaires, aussi bien dans l'UE (comme l'a montré l'attitude du gouvernement polonais au cours des récentes négociations institutionnelles) qu'à l'extérieur, puisque la Serbie n'a pas encore trouvé la sérénité nécessaire pour normaliser ses relations avec le Kosovo. Mais il s'agit d'un acquis fondamental : le respect de règles communes, la concertation intergouvernementale, l'exercice en commun de la souveraineté, n'auraient pu se développer dans un contexte de méfiance. Sur un continent marqué par deux guerres mondiales et profondément divisé par d'innombrables clivages ethniques, linguistiques et religieux, c'était, il y a 60 ans encore, un objectif inaccessible.

En apparence, il serait plus facile à atteindre avec les PSEM, du fait de leur quasi-homogénéité linguistique et religieuse. Un scénario de type CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) est-il envisageable, comme l'a fait l'Europe de l'après-guerre, avec la mise en commun des deux secteurs les plus conflictuels du charbon et de l'acier ? Par analogie, on pense à l'énergie, mais aucun pays n'ayant jamais accepté de partager ses ressources pétrolières, il vaudrait mieux s'orienter vers d'autres secteurs.

Les travaux du Plan bleu <sup>7</sup> ont mis en évidence la situation critique de l'environnement dans le Bassin méditerranéen et des perspectives d'évo-

---

7. Voir *Méditerranée, les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*. La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 2005 et BENOIT Guillaume. « Environnement et développement en Méditerranée. Les perspectives du Plan bleu ». *Futuribles*, n° 321, juillet-août 2006, pp. 11-45.

lution dramatiques liées à la raréfaction des ressources naturelles. Le Plan bleu apporte aussi des bases techniques à une coopération sur ce thème dans l'ensemble du bassin maritime. Celle-ci peut s'engager sans préalable politique, à partir d'une prise de conscience de la gravité des problèmes. Cette coopération pourrait être confiée à une Communauté méditerranéenne de l'environnement (COMEDENV), qui recevrait les compétences nécessaires pour dévelop-

per des politiques communes, en liaison avec l'acquis communautaire. La participation des PSEM à cette communauté serait un test de leur capacité à accepter des contraintes supranationales et à mettre en œuvre des projets communs. Si cela fonctionnait, la coopération pourrait s'élargir à d'autres secteurs, soit dans le cadre des PSEM, soit dans celui d'un partenariat privilégié au niveau de l'Euro-Méditerranée, qui trouverait alors un champ d'activité concret.

**TOUJOURS EN VENTE : LE NUMÉRO 321**

**DOSSIER SPÉCIAL MÉDITERRANÉE**

***La Méditerranée face au futur***  
Hugues de Jouvenel

***Changement climatique : imposture ?***  
À propos de l'ouvrage de Michael Crichton, *État d'urgence*  
André Lebeau

***Environnement et développement en Méditerranée***  
Les perspectives du Plan bleu  
Guillaume Benoit

***2007 : année zéro pour la Méditerranée ?***  
Sébastien Abis

***L'Union européenne et ses périphéries***  
Jean-François Drevet

***Le Japon : laboratoire mondial du vieillissement***  
Évelyne Douville-Feer

***Forum***  
***Le partage des fruits de la croissance***  
Gilbert Cette

***Futurs d'antan***  
***Les matières explosives***  
Marcelin Berthelot



12 € / ex. France métropolitaine  
13 € / ex. autres pays  
(port inclus dans le prix)

**Abonnement - Commande**

À Futuribles - 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France  
Tél 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • [diffusion@futuribles.com](mailto:diffusion@futuribles.com) • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

## FUTURIBLES INTERNATIONAL - 13-14 DÉCEMBRE 2007

### PROSPECTIVE DES MODES DE VIE, DE LA CONSOMMATION ET DU COMMERCE

#### SÉMINAIRE DE FORMATION

#### ANIMATEURS

- **Philippe Cahen**, créateur conseil en prospective
- **Serge Cogitore**, président, Institut des meilleures pratiques professionnelles
- **Bruno Héroult**, rapporteur général, Centre d'analyse stratégique
- **Hugues de Jouvenel**, directeur général, groupe Futuribles
- **Jean-François Tchernia**, directeur, Tchernia Études Conseil
- **Daniel Verger**, chef de l'unité « Méthodes statistiques », INSEE

#### PROGRAMME

- **La prospective des modes de vie : pour quoi faire ? Comment faire ?**
  - Les concepts de « modes de vie », de valeurs, d'opinions, de comportements...
  - La prospective appliquée aux modes de vie : approches quantitatives et qualitatives
- **Les tendances et mutations sociales en France à l'horizon 2010 et 2020**
- **Les grandes tendances de la consommation des ménages**
  - Vertus et limites des enquêtes de l'INSEE
  - Rétrospective et éléments de prospective à la lumière des enquêtes consommation des ménages de l'INSEE
- **L'analyse des valeurs : concepts, sources et méthodes**
- **Les grandes tendances d'évolution des valeurs : évolutions récentes et perspectives à moyen et à long terme**
  - Panorama des grandes tendances d'évolution des valeurs
  - Les valeurs et les comportements de consommation
- **Les grandes tendances d'évolution du commerce**
  - Les principes fondateurs des formes actuelles du commerce
  - Les évolutions des principales formes du commerce et la stratégie des enseignes
  - L'évolution des modèles de croissance
- **Éléments de prospective sur la consommation et le commerce : 10 clignotants pour demain**

#### PRIX

Les frais de participation sont de 1 200 euros HT, soit 1 435,20 euros TTC\*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble du séminaire, les déjeuners et le dossier de base remis aux participants.

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet [www.futuribles.com/formation.html](http://www.futuribles.com/formation.html) ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International  
47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54  
E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

*\*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par séminaire).*

## IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

### Politique de la ville : du nouveau ?

La politique de la ville est une action publique étrange... On ne soulignera jamais assez que cette politique dite de la ville ne concerne ni toutes les villes (toutes les communes ne sont pas visées) ni toute la ville (car elle cible une géographie prioritaire de quartiers sensibles).

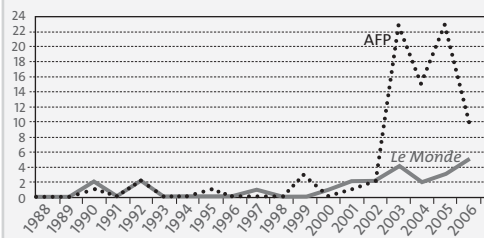
Née il y a une trentaine d'années, elle a toujours eu pour objectif premier le développement d'interventions particulières visant les quartiers les plus en difficulté. C'est dans ces quartiers « sensibles » qu'est repérée une concentration de maux sociaux menaçant la cohésion sociale. En réponse à cette accumulation de problèmes et de tensions se sont, dans un agencement bureaucratique très français, succédé, empilés et sédimentés des dispositifs, des lois et des objectifs visant à réduire les difficultés des populations habitant ces territoires.

Face au bilan mitigé de ces années de politique de la ville — mais ne lui demandait-on pas de résoudre toutes les difficultés de la société française ? — de nouvelles orientations lui ont été récemment assignées, avec de nouveaux outils, pour viser

la « rénovation urbaine », c'est-à-dire la transformation radicale de ces territoires, notamment par le biais d'opérations de démolition / reconstruction d'immeubles. Friande d'expressions volontaristes mais peu claires, la politique de la ville a ses modes. Et la tendance est ainsi à la rénovation urbaine. Elle est également, à nouveau, à l'annonce d'un « plan Marshall ».

Depuis une trentaine d'années que s'est développée et institutionnalisée cette politique spécifique en direction de ces quartiers, c'est tout un ensemble d'interventions en « re » qui s'est étendu. Avec les diverses mesures de la politique de la ville, les objectifs précis ou les visées générales ont, selon les époques et selon les expressions en vogue, consisté en réhabilitation, restructuration, revivification, revitalisation,

**Graphique 1 — Nombre d'articles du journal *Le Monde* et de dépêches de l'Agence France Presse (AFP) titrant sur la « rénovation urbaine »**



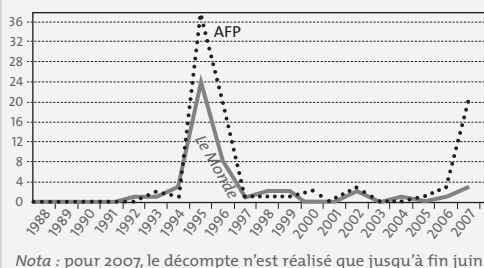
requalification, régénération, renouvellement et rénovation. C'est cette dernière expression de rénovation urbaine qui aujourd'hui, après avoir désigné dans les années 1960 les procédures de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre, a le vent en poupe (graphique 1).

Mais quelques petites années de succès sémantique ne gommant pas l'ensemble des problèmes des quartiers sensibles... Et la politique de la ville va probablement changer de mot d'ordre, avec l'annonce pour la énième fois de son ixième plan de relance ou de refondation.

Depuis les années 1970, de multiples plans ou programmes de relance — parfois appelés « plans Marshall pour les banlieues » — ont en effet cherché à mobiliser des moyens supplémentaires au service des quartiers sensibles et de leurs habitants, avec un volontarisme affiché des deux côtés du spectre politique, à l'échelle des quartiers eux-mêmes comme au plus haut niveau de l'État. Dans une certaine mesure, l'histoire institutionnelle de la politique de la ville est une histoire de plans de relance qui se suivent, leurs annonces, leurs ambitions affichées, et leurs instruments prenant cependant des formes très similaires. Il en va ainsi du « plan Marshall pour les banlieues » demandé et affiché, par des canaux relativement divers, en particulier à l'occasion des campagnes présidentielles, depuis le début des années 1990.

Envisagé au milieu de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle comme un « programme national d'intégration urbaine » puis comme un « pacte de relance pour la ville », il est à nouveau annoncé début 2007 pour, en-

**Graphique 2 — Nombre d'articles du journal *Le Monde* et de dépêches AFP faisant référence à un « plan Marshall pour les banlieues »**



fin, remédier aux difficultés et tensions des quartiers (graphique 2). Alors qu'il a été plusieurs fois annoncé ces 15 dernières années, et tout autant de fois incarné dans de nouvelles dispositions et de nouveaux financements, quel contenu pourrait avoir ce nouveau « plan Marshall » ? Probablement pas grand-chose de totalement neuf. Peut-être une nouvelle expression ?

*Julien Damon*

## États-Unis : 2006, le triomphe des profits

Comme chaque année depuis 53 ans, le classement des 500 premières entreprises américaines <sup>1</sup> donne des indications sur l'évolution des entreprises, notamment de celles du pays qui est encore la première économie mondiale, les États-Unis.

Pour l'année 2006, la dominante est l'explosion des profits. Les grandes entreprises sont encore plus grandes (grossissant comme l'ensemble de l'économie mondiale, elle-même en développement spectaculaire). Mais

1. Présenté dans *Fortune*, 7 mai 2007.

de plus, elles sont, pour certaines d'entre elles, de plus en plus rentables.

Le total des profits des 500 premières entreprises était de 440 milliards de dollars US en 2000, de moins de 200 milliards en 2006, presque nul en 2002 pour remonter à plus de 400 milliards en 2003, 450 milliards en 2004, 600 milliards en 2005 et 785 milliards en 2006 (soit 29 % de plus qu'en 2005 qui était déjà une année exceptionnelle). Comment cela s'explique-t-il ?

Trois facteurs ont largement joué. D'abord — on tient à le noter —, l'activité a largement progressé dans le monde et les principales entreprises américaines et autres en ont tiré parti. Ensuite, les grandes entreprises américaines ont réalisé, depuis plusieurs années, des progrès considérables de productivité grâce à une pleine utilisation des moyens informatiques. Elles ont notamment réduit leurs frais de fonctionnement, avec notamment une baisse de l'endettement et la pleine utilisation de l'externalisation des activités jugées ne faisant pas partie du cœur du métier. Et en dépit des secousses qui agitent le management, celui-ci a fait d'indéniables progrès.

Les dirigeants ont adopté une philosophie d'action intégrant les nouvelles aspirations de l'opinion. Ils ne disent plus « nous travaillons pour le profit de l'entreprise » mais « nous œuvrons pour la planète ». Cela peut faire sourire, mais aux États-Unis, il y a toujours la tentation de justifier son action par le souci de faire œuvre morale.

Cela rejaillit-il sur le comportement des salariés ? Aux États-Unis même, certains en doutent. En revanche, l'une des données de l'économie est l'extraordinaire stabilité des salaires. Il est vrai que la partici-

pation des salariés aux fonds de pension n'est pas un vain mot. Pour beaucoup, le fait d'être actionnaire s'ajoute au fait d'être salarié. Qui plus est, le taux de chômage est très réduit (4,4 %, ce qui est un taux de plein emploi).

La troisième raison du bond en avant des profits des grandes entreprises américaines est le fait que l'environnement est favorable aux entreprises. Ainsi, la situation du dollar US qui favorise leur activité extérieure ou l'afflux d'épargne étrangère qui permet au système de continuer à privilégier la consommation. Les secousses sur l'immobilier n'apparaissent pas dans les chiffres 2006. On en verra les effets dans les prochains classements.

Cela étant, la situation générale masque une variété de cas. Comme en 2000, les trois secteurs qui générèrent le plus de profits sont dans un ordre croissant : les activités de consommation comme Procter & Gamble ou PepsiCo, l'énergie, avec Exxon Mobil mais aussi Chevron ou ConocoPhillips, et surtout les services financiers. La financiarisation de l'économie mondiale engendre des profits substantiels qui s'expliquent en grande partie par le rôle d'architectes de projets que jouent les Banks of America ou la partie financière de General Electric. Il y a aussi, tout banalement, les rémunérations des intermédiaires financiers par les firmes et les particuliers. On sait depuis longtemps que le prêteur d'argent tire souvent de son appui un bénéfice plus important que le producteur direct.

*Fortune* cependant, tout en saluant la performance financière d'Exxon (champion des profits avec des groupes bancaires et la firme pharmaceutique Pfizer), s'interroge sur la validité à long terme de sa poli-

tique. Exxon en effet tire parti de tous les bénéfices possibles que lui procure sa position dans le secteur pétrolier, sans vraiment investir, tout au moins visiblement, dans la préparation de l'après-pétrole. Il arrivera un jour où la stratégie aura atteint ses limites. Mais les dirigeants d'Exxon pensent que ce jour est beaucoup plus lointain que beaucoup le disent.

Quant aux entreprises de certains biens de consommation, elles profitent des progrès de leur productivité et aussi de la forte propension à consommer de leurs clients. Mais à côté de ces performances, il existe aussi des reculs voire des déconfortures. C'est en 2006 le cas de Ford (et cela ne s'est pas arrangé depuis) et de General Motors qui se défend mieux. Plusieurs firmes comme Dell, Boeing, Dow Chemical ou Motorola et surtout Goodyear, ont subi des alertes ou enregistré de véritables dégringolades.

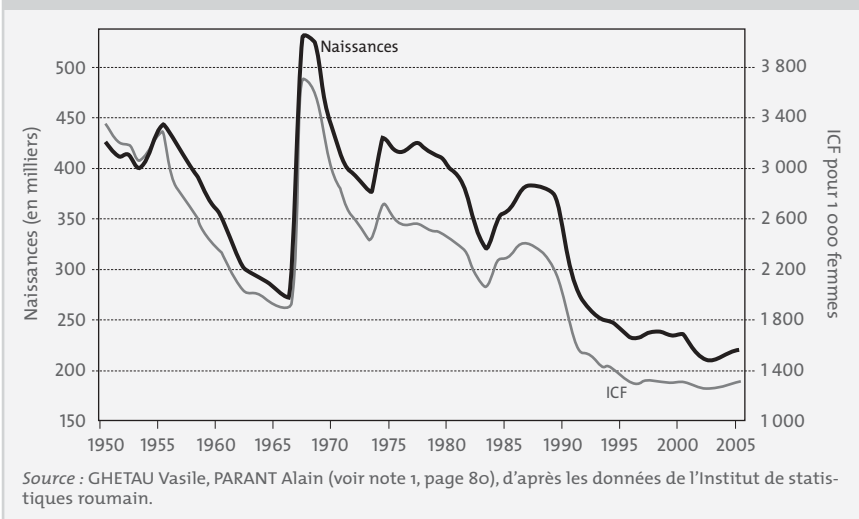
Autrement dit, comme on le sait, l'avenir n'est jamais assuré et cer-

taines prises de risques ne paient pas (Avis, Virgin Media, Sun Microsystems, par exemple). Des entreprises comme Eastman Kodak n'en finissent pas de subir le contrecoup d'évolutions techniques majeures.

La taille n'est pas une garantie suffisante. Jeffrey Immelt, le patron de General Electric, toujours bien placé dans les classements, déclare : « notre but n'est pas d'être gros mais d'utiliser notre taille pour être encore meilleur ». L'an prochain, donc portant sur le classement 2007, cela sera plus difficile. La production globale est en train de se tasser. La crise immobilière pèsera dans les comptes. Les ventes augmentent encore mais pas les bénéfices. Enfin, les entreprises américaines n'ont pas assez investi en usines et équipements pour assurer leur développement à venir. Les exigences du long terme sont en train de rattraper les choix du court terme.

*Michel Drancourt*

**Graphique 1 — Roumanie, 1950-2005. Naissances vivantes et indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)**

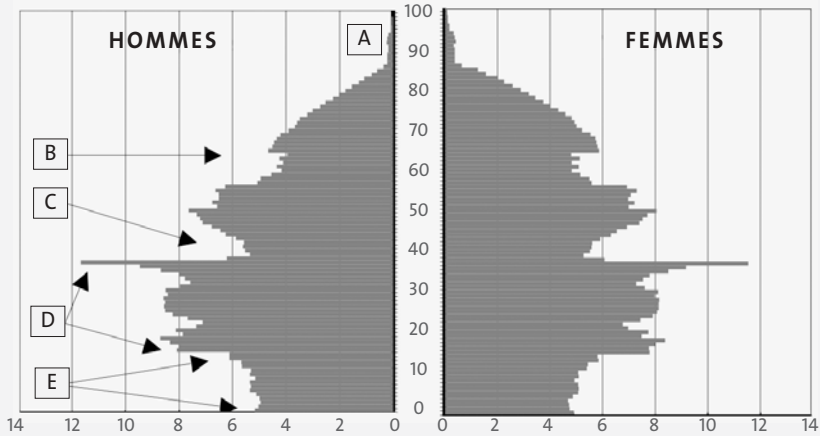


## La Roumanie, un pays vieillissant ?

Récompensé par une palme d'or au festival de Cannes 2007, le film de Christian Mungiu *Quatre mois, trois semaines et deux jours* met en scène une jeune femme s'efforçant de conjurer l'horreur d'un avortement clandestin dans une triste Bucarest des sombres années 1980. Pour de nombreuses femmes roumaines, cette horreur débuta en 1967, lorsqu'un autoproclamé « conducator » décida d'inverser la tendance au déclin de la fécondité qui avait coïncidé, de 1955 à 1966, avec l'installation du régime communiste et, pour ce faire, de proscrire du jour au lendemain l'avortement alors que n'existait aucune capacité de report sur une contraception moderne et efficace.

Dans un pays affecté par une impossibilité soudaine et totale de limiter les naissances, la natalité enregistra une hausse immédiate et exceptionnelle : de 273 678 en 1966, le nombre de nouveau-nés s'éleva à 527 764 en 1967, puis 526 091 en 1968, 465 764 en 1969 et encore 427 034 en 1970 (graphique 1). Ce n'est qu'en 1991 qu'il retrouva sa valeur de 1966, consécutivement aux bouleversements politiques intervenus en Roumanie et à la transition à marche forcée vers l'économie de marché. L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) suivit un cheminement rigoureusement parallèle : baisse de la mi-décennie 1950 à 1966, à l'inverse de la tendance générale en Europe et sans autre égale, sur la même période, que celle du Japon ; explosion de 1967, elle aussi sans aucun équivalent ; baisse du début des années 1990, qui réduit de ma-

Graphique 2 — Roumanie, 2005 : pyramide des âges (pour 1 000 personnes au total) (estimation au 1<sup>er</sup> juillet 2005)



A : Générations creuses de la Première Guerre mondiale  
 B : Générations creuses de la Deuxième Guerre mondiale

C : Chute de la natalité des années 1955-1966  
 D : Générations nombreuses, effet de la politique très fortement nataliste  
 E : Générations creuses nées depuis 1990

Source : GHETAU Vasile, PARANT Alain (voir note 1, page 80), d'après les données de l'Institut de statistiques roumain.

nière tout à fait remarquable, de moitié l'ICF en trois-quatre ans, à peine.

Les altérations profondes de la pyramide des âges actuelle de la Roumanie (graphique 2) trouvent, pour l'essentiel, leur origine dans les chambardements passés de la natalité.

Sauf à imaginer un très rapide et très net redressement de la fécondité, ou un massif et durable apport d'immigrants — hypothèse *a priori* éminemment optimiste s'agissant d'un pays caractérisé par une très ancienne tendance à l'émigration nette —, la Roumanie va devoir faire face à un vieillissement accéléré et massif de sa population, avec des capacités de main-d'œuvre en voie de substantielle réduction.

On a calculé<sup>1</sup> que le nombre total d'inactifs pour 100 actifs — qui s'établit aujourd'hui à 116 — pourrait fluctuer, en 2050, entre 145 (maintien de la fécondité à son niveau actuel de 1,3 enfant en moyenne par femme), et 155 (remontée de la fécondité à 1,8 en 2010, puis 2,1 en 2020, stabilité au-delà), l'essentiel de la hausse résultant de l'explosion du nombre des inactifs âgés : de 27 pour 100 actifs à 62. Synonyme — théoriquement — d'un avenir à très long terme plus souriant, un net regain de la fécondité (par rapport au simple maintien du niveau actuel) n'en aurait pas moins pour effet d'alourdir le rapport global de dépendance de quelque 10 points de pourcentage en 2050.

*Alain Parant*

1. GHETAU Vasile, PARANT Alain. « Les variations passées de la fécondité roumaine et ses effets futurs sur la population active et le système de protection sociale ». Communication au colloque « Population et travail. Dynamiques démographiques et activité » (Aveiro, Portugal, 18-23 septembre 2006), Association internationale des démographes de langue française (AIDELF).

## Micro-ordinateurs : les deux batailles en cours

D'après les derniers chiffres du Gartner Group, spécialiste du marché informatique, une évolution rapide se produit dans la répartition des parts de marché détenues par les firmes américaines et les asiatiques. Par ailleurs, les informations fournies par les rapports annuels des deux grands groupes mondiaux (pour l'heure) montrent qu'entre Dell, qui dominait depuis plusieurs années, et Hewlett-Packard (HP), les positions se sont inversées en faveur de celui-ci.

Il y a cinq ans, les quatre producteurs dominants étaient Dell, Compaq, Hewlett-Packard et IBM, qui représentaient 40 % du marché mondial en valeur. NEC, le japonais, en couvrirait 10 fois moins.

En 2007, les positions sont très différentes. HP a racheté Compaq, Dell a souffert de l'éloignement de son créateur qui a voulu prendre du champ (pour des causes humanitaires) et de l'essoufflement de son *marketing*. IBM a cédé son activité PC à Lenovo qui progresse à vive allure sur le vaste marché chinois. Avec Acer, taïwanais, et Toshiba, japonais, les Asiatiques représentent 17 % du marché mondial, les Américains 31 %. L'écart va continuer à se réduire en faveur des Asiatiques.

Les Asiatiques ont prévu que le portable allait se généraliser. Toshiba a même abandonné les machines de bureau pour ne fabriquer que du portable (on rappelle que Toshiba est un énorme conglomerat qui a acquis Westinghouse que l'on dit toujours américain, alors qu'il avait été vendu à des Anglais et qu'il est désormais japonais).

Acer, le taïwanais, qui après un départ brillant avait frôlé la faillite,

s'est séparé de ses usines. Il conçoit, fait fabriquer en Asie (comme Dell), à bas prix. La clientèle asiatique est devenue le marché majeur.

Côté américain, HP tire parti des réformes structurelles engagées par Carly Fiorina, son ancienne présidente, remerciée assez sèchement pour être remplacée par un gestionnaire de choc. Dell ne répond plus aux désirs de sa clientèle, notamment asiatique. On commandait son PC par Internet, maintenant on veut le voir avant de le tester. Dell s'allie à Wal-Mart là où il est présent. Mais Acer y est aussi. HP et Dell disposent de fortes ressources financières. Leurs marques sont supérieures à celles de leurs concurrents. Mais pourront-ils les maintenir ? Et que voudront leurs actionnaires ? Il arrivera peut-être un jour — assez proche — où la fabrication d'un micro-ordinateur ne rapportera plus rien. Seuls les logiciels et les services seront vraiment rentables. On assistera alors à une redistribution des cartes, comme on l'a vu et on le voit encore dans la téléphonie mobile. Les firmes non asiatiques continuent d'y être fortement présentes, mais elles doivent surveiller au moins autant leurs concurrents asiatiques que les occidentaux, et être de plus en plus présentes sur les marchés « massifs » d'Asie.

M.D.

### Pas de statistiques ethniques en France

« Pour lutter contre les discriminations, encore faut-il pouvoir les identifier et les mesurer. Pour cela, il paraît naturel de procéder à l'observation statistique des différences, de la diversité. Mais alors, quelle diver-

sité mesurer ? La diversité sociale, ethnique, religieuse, culturelle... ? Quels critères utiliser pour analyser cette, ces diversité(s) ? Quelles méthodes employer ? Qui peut le faire ? » Tel est le problème et les questions auxquelles répondent les 10 recommandations que la CNIL a publiées en mai 2007 dans un rapport consacré à la mesure de la diversité<sup>1</sup>.

Ce rapport intervient alors que des associations, des personnalités, des chercheurs ont clairement milité pour que se développe en France un véritable outil statistique prenant en compte les éléments ethno-raciaux qui sont à la base de la plupart des comportements discriminatoires. Ces catégories, qui existent dans de nombreux pays, permettraient selon leurs promoteurs d'évaluer beaucoup plus précisément l'état et les causes des discriminations, et fourniraient donc la base statistique à des mesures de lutte contre les discriminations beaucoup plus efficaces.

Dans ce contexte de mise en cause des capacités de l'appareil statistique français à offrir les instruments nécessaires à la lutte contre les discriminations, la CNIL affirme dans son rapport la nécessité de développer l'accès des chercheurs aux données déjà existantes, tant dans le domaine des statistiques publiques que dans celui de fichiers de gestion. En effet, de nombreuses données dites « objectives » existent déjà, qui peuvent permettre d'avoir une image relativement précise de l'origine « ethno-raciale » des populations. Ainsi, par exemple, les questions sur les lieux de naissance

1. DEBET Anne. *Mesure de la diversité et protection des données personnelles*. Paris : CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), rapport présenté en séance plénière le 15 mai 2007, 41 p.

et la nationalité des parents dans les grandes enquêtes de la statistique publique permettent-elles des progrès substantiels dans la connaissance des populations issues de l'immigration, récente du moins puisqu'on ne remonte pas aux grands-parents.

La présence de données difficiles d'accès et insuffisamment exploitées avait également été relevée lors du colloque sur les statistiques ethniques que le Centre d'analyse stratégique (CAS) avait organisé à l'automne 2006. Sur ces données objectives, la CNIL recommande donc de développer les enquêtes, publiques mais aussi dans le cadre des entreprises et des administrations, et d'améliorer l'accessibilité des données. Mais elle s'oppose à ce que les données sur l'ascendance des personnes soient inscrites dans les fichiers de gestion des entreprises et administrations. De même, une recommandation appelle à l'amélioration de la protection des données personnelles par une modification de la loi informatique et libertés.

La CNIL appelle donc à l'approfondissement des connaissances, mais également à la prudence dans la gestion des données personnelles dites « sensibles ». C'est pourquoi elle émet de « fortes réserves » sur la création d'une nomenclature nationale de catégories « ethno- raciales » et rappelle que la décision de principe de créer un tel cadre revient au législateur. Des auditions qu'elle a menées, la CNIL conclut que malgré une évolution des esprits en France, le consensus est très loin d'être atteint sur la nécessité d'introduire un tel cadre statistique dont la mise en place constituerait un bouleversement symbolique qui ne doit pas être sous-estimé.

En bref, on retrouve dans le rapport de la CNIL le même fond de

pensée que dans les actes du colloque organisé par le CAS<sup>2</sup>. Les outils existants et ceux que le cadre législatif peut autoriser à développer sans révolution seraient suffisants pour donner une mesure satisfaisante de la diversité et des discriminations. L'introduction dans les outils statistiques français d'un référentiel ethnographique, souvent controversé dans d'autres pays, sur lequel par ailleurs ne s'adosserait aucune politique de discrimination positive, serait à la fois dangereuse et inutile.

*François de Jouvenel*

---

2. CAS (Centre d'analyse stratégique). *Statistiques « ethniques » : éléments de cadrage*. Paris : CAS, Rapports et documents n° 3, 2006, 124 p.

## **Communistes et capitalistes : même combat ?**

L'indice de la Bourse du Viêt-nam s'appelle l'indice Ho Chi Minh. Si on avait dit, il y a moins de 30 ans que les Bourses de Chine (Shenzhen, Shanghai), et même celle d'Ho Chi Minh-Ville au Viêt-nam, seraient suivies avec attention par les investisseurs du monde entier, on se serait fait traiter de fou ou de sale capitaliste. Or, un pays encore entre les mains du « parti » comme le Viêt-nam, est considéré comme l'un des plus prometteurs parmi ceux qui se développent rapidement... grâce aux privatisations.

En 2006, la Bourse Ho Chi Minh a bondi de 145 % (devant celle de Hanoi). L'indice était à 200 début janvier 2006 et à plus de 1 000 le 30 mai 2007. Le camouflage des mots (on ne dit pas privatisation mais « action-

narisation ») ne suffit pas à masquer la réalité : une forme d'engouement pour l'argent. Certes, il y a encore de l'archaïsme dans le marché. La Bourse vietnamienne ne fonctionne pas en continu mais fixe des cotations une fois par jour. Les opérateurs ne sont jamais sûrs d'être servis. Quant à l'information financière, elle est assez limitée. Mais la machine financière est en marche et fait penser à celle de la Chine il y a 20 ans (le démarrage de l'« ouverture » chinoise remonte au début des années 1980).

Depuis le début de 2007, 20 millions de comptes d'investissement en Bourse se sont ouverts en Chine. Ils sont désormais 100 millions. La Bourse de Shanghai n'est pas de tout repos. Mais l'indice était tout de même passé de 2 500 début 2007 à plus de 4 000 au 30 mai. Il est vrai que l'économie chinoise progresse à plus de 10 % l'an, que les liquidités sont massives et que les Chinois sont joueurs.

Là-bas comme ici, « les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel », mais de grandes vagues de transformations sont en train de changer le visage du monde.

M.D.

Sources : *Les Échos*, 31 mai 2007 et Rexecode.

### Un leader mondial entreprenant

Essilor est *leader* mondial du verre ophtalmologique. En 2006, son chiffre d'affaires mondial était de 2,690 milliards d'euros. Il a commencé la conquête du marché asiatique où son chiffre est de 233 millions d'euros dont 20 millions en

Inde. Ce n'est pas beaucoup, mais le marché potentiel est considérable. Seuls 7 % des Indiens portent des lunettes (60 % en Europe) : 30 % d'entre eux sont presbytes et porteurs potentiels de verres bifocaux ou progressifs, 80 % du marché sont encore constitués de verres minéraux à l'ancienne et 20 % seulement des « verres » vendus sont organiques (plastiques).

Après 10 ans d'études et de réflexion, le groupe a décidé de s'implanter dans les villes où le pouvoir d'achat de la classe moyenne augmente rapidement. Mais il s'est également décidé à vendre dans les campagnes et les bidonvilles « sans faire de la charité », pour reprendre un propos de Xavier Fontanet son président. Pour y parvenir, il a fallu repenser la façon de faire et de vendre des lunettes.

Des agents Essilor ambulants circulent dans des minibus spécialisés, reliés par satellite à un hôpital qui peut être très loin. Un deuxième minibus muni d'un groupe électrogène est équipé pour fabriquer des verres de correction. On procède à des tests gratuits d'autant plus appréciés que les ophtalmologistes sont peu nombreux et souvent à des centaines de kilomètres. Si des lunettes s'imposent, elles peuvent être acquises pour une somme comprise entre 1,7 et 5 dollars.

Les visites se font généralement dans des écoles. La présentation est en anglais, hindi ou en pictogrammes. Un ophtalmologiste examine les patients de 10 minutes en 10 minutes. Le chauffeur du minibus examine les ordonnances et, à l'arrière du véhicule, vend des montures simples. Pendant ce temps, un autre collègue façonne les verres. S'il le faut, une consultation plus approfondie se fait à distance. On explique aux

patients atteints de cataracte ce que représente une intervention.

Il est prévu que les minibus repassent dans deux ans pour des mesures de contrôle. La rentabilité de ce type d'opération n'est pas encore assurée, mais il s'agit d'un travail sur la durée. Les volumes de ventes potentielles sont considérables.

Essilor s'est lancé avec un groupe hospitalier ophtalmologique indien disposant de 4 000 lits dans ce pays. Il développera des accords de ce genre État par État. L'objectif est d'accroître le volume des ventes. C'est la technique « ventes massives, petits bénéfices ». Au-delà, le groupe représenté par Essilor India compte développer ses ventes de produits plus élaborés dans des villes où le pouvoir d'achat d'une partie de la population (250 millions d'individus pour l'heure mais dont le nombre va se multiplier) augmente vite.

Essilor n'est pas seul sur ce marché. Il existe une puissante firme locale : Techtran. Tata vient de lancer une chaîne de magasins d'optique. Des chaînes de distribution qui vont

se mettre en place et se développer en disposeront également.

La stratégie consiste donc à la fois à toucher un grand nombre de clients mais aussi à chercher à vendre des produits élaborés à des clients plus aisés.

Essilor a semble-t-il renoncé à installer en Inde même une vaste usine de production à bas coûts, même s'il dispose d'une société près de Bangalore. Il avait tâté le terrain avec un partenaire. Finalement, il a créé son entreprise indienne en plaçant à sa tête le dirigeant de l'ancienne *joint-venture* (associée). En revanche, Essilor met en place un réseau de laboratoires (déjà 27) qui traitent les verres finis ou semi-finis pour le compte des opticiens auxquels il propose ses services. Des campagnes de publicité ont lieu pour les attirer en insistant sur les qualités des verres progressifs Varilux, qui donnent à Essilor un réel avantage compétitif.

M.D.

Source : *L'Usine nouvelle*, n° 3056, 17 mai 2007.

## ANALYSES CRITIQUES



**SCIALOM Michel**

***La France nation maritime ?***

Paris : Economica (Stratégies & doctrines), 2006, 151 p.

*La France est-elle une nation maritime ? C'est une question que l'on se pose rarement dans ce pays et à laquelle, d'ailleurs, rares sont les historiens, les économistes et les politologues qui ont essayé d'y répondre. Cet ouvrage de Michel Scialom, un spécialiste du commerce extérieur, ouvre le dossier de la politique maritime française alors que le groupe Poséidon (commun au Centre d'analyse stratégique et au Secrétariat général de la mer) venait de remettre au Premier ministre un rapport sur la politique de la mer*<sup>1</sup>.

Définir ce qui caractérise une nation maritime n'est pas un exercice simple car, comme le souligne l'auteur, on ne peut pas se contenter d'une approche géographique (avoir un accès à la mer) mais on doit prendre en compte l'histoire, l'économie. Le cas du Royaume-Uni ne souffre pas de contestation et avait d'ailleurs servi de modèle au théoricien de la politique maritime, l'amiral Mahan, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais s'agissant

de la France, si sa tradition maritime est réelle (du fait notamment de son passé colonial), on doit bien admettre que son histoire a été très souvent marquée par un tropisme continental.

Michel Scialom semble penser que la politique récente de la France vis-à-vis de la mer a quelque peu changé. Il en veut pour preuve l'importance prise par la Marine nationale en tant qu'instrument de la puissance maritime de la France avec, en particulier, le rôle que jouent la force océanique stratégique dans la dissuasion nucléaire et les capacités d'intervention sur des théâtres extérieurs (vaguement évoqués dans les débats récents sur le second porte-avions !). L'activité maritime ne contribue certes qu'à 2 % ou 3 % du produit intérieur brut, mais le fait que la plus grande part du commerce extérieur de la France s'effectue par voie de mer confère une importance accrue à une politique d'équipement des grands ports et de soutien à une flotte marchande qui fait pâle figure dans le palmarès mondial des marines marchandes (28<sup>e</sup> rang).

Alors que l'Europe s'interroge aussi sur sa vocation maritime dans un

1. *Une ambition maritime pour la France*. Paris : La documentation Française, 2006 (cf. *Futuribles*, n° 331, juin 2007, pp. 99-101).

monde où les échanges commerciaux jouent un rôle croissant et où la géopolitique la conduit à s'intéresser aux événements qui se déroulent au-delà de ses rivages, l'auteur conclut que la France n'a pas complètement corrigé sa myopie maritime.

On lira avec intérêt ce livre bref qui complète bien, par sa dimension militaire, le rapport Poséidon (muet

sur le sujet). On regrettera toutefois que des dossiers importants, comme ceux de la recherche, du pétrole offshore et de la sécurité en mer, n'y soient que très peu abordés et que les données économiques (hormis celles sur les flux commerciaux) y soient peu abondantes, ce qui affaiblit les démonstrations.

Pierre Papon



#### FOUR Jean-Marc

#### **Tony Blair, l'icône à suivre. Un modèle à suivre ?**

Paris : Lignes de repères, 2007, 174 p.

Journaliste, Jean-Marc Four a été pendant une demi-décennie correspondant de Radio France à Londres. De son expérience il a tiré, tout juste avant l'heure, une sorte de bilan politique du blairisme. De ce « kaléidoscope aux multiples facettes », il dit qu'il est inclassable et complexe. Pour autant, il s'intéresse moins au blairisme, en tant que théorie ou idéologie de la « troisième voie »<sup>1</sup>, qu'au personnage et à la personnalité de Tony Blair.

Homme d'État de stature internationale, arrivé au pouvoir à 43 ans, Tony Blair ne « connaît rien à l'économie ». Et pourtant, pendant 10 ans le Royaume-Uni aura fait montre de performances exceptionnelles en la ma-

tière. Proeuropéen convaincu dans un pays eurosceptique, il n'arrivera pas à véritablement faire valoir ses convictions personnelles. Personnage sympathique (comme on dit aujourd'hui), au même titre que Jacques Chirac, il aura des relations difficiles, et par moments glaciales (pendant le conflit irakien) avec ses alter ego outre-Manche.

Selon le récit de Jean-Marc Four, Tony Blair se caractérise certes par des convictions (religieuses en particulier) et par du charisme, mais essentiellement par du pragmatisme. C'est d'ailleurs ce qu'il prouvera en déclarant devant les parlementaires français qu'il n'y a pas véritablement de politique de gauche ou de droite ; il n'y a que des politiques qui fonctionnent.

Ce court mais vif ouvrage grand public propose une sorte de tour d'horizon des affichages et des effets du blairisme en actes. D'une évaluation raisonnée, il découle une conclusion principale : Tony Blair a réussi, en trois législatures, à profondément transformer son pays, sans toutefois, loin de là, avoir atteint tous les objectifs qu'il a pu se fixer. En termes

1. Du point de vue des idées, voir l'excellente thèse de Jérôme Tournadre, *Au-delà de la gauche et de la droite, une troisième voie britannique ?* Paris : Dalloz-Sirey, 2006. Pour la suite des opérations idéologiques, on peut consulter l'appel d'un des plus importants intellectuels du blairisme au successeur de Tony Blair : GIDDENS Anthony. *Over to You, Mr Brown: How Labour Can Win Again*. Cambridge (R.-U.) : Polity Press, 2007.

d'emploi et de lutte contre le chômage, la réussite est indiscutable, même si bien des critiques soulignent la faible productivité et la flexibilité jugée excessive du travail. Pour ce qui concerne, plus globalement, la prospérité, 10 années de blairisme n'ont en rien permis de limiter les inégalités (au contraire peut-être), mais elles ont autorisé un considérable enrichissement et des niveaux de concentration de la création de valeur sans précédent. La réforme des services publics, dans le sens d'un investissement massif vers les secteurs nécessaires, avec une introduction de la culture du partenariat public-privé et de l'évaluation des performances, peut, elle, être érigée en voie potentiellement à suivre.

Sur un plan extérieur, Tony Blair s'est, on le sait, allié à l'« axe du bien » incarné par George W. Bush, au dam des Français et de bien d'autres continents. En matière de sécurité intérieure, il est largement allé, à coups de lutte sociale et juridique contre les incivilités, et de vidéosurveillance généralisée, du côté de la tolérance zéro, ce qui lui a valu autant de félicitations que de critiques et d'interrogations.

C'est peut-être sur le plan des politiques sociales, de leur contenu, de leurs objectifs et de leur organisation, qu'il a le plus innové. De la promotion des droits des homosexuels en passant par la libéralisation du droit de la famille, jusqu'au résolu combat contre la pauvreté infantile et à la mise en place d'un salaire minimum, le blairisme aura été, pour prendre le vocabulaire français, considérable-

ment plus « social » que ce que ceux qui le dénoncent comme « néo » ou « ultra » libéral le croient...

Tout n'est pas rose chez Tony Blair. Et Jean-Marc Four nous montre un Premier ministre toujours « sympa » devant les caméras, mais attiré par le faste et fasciné par la communication.

L'ouvrage, visant le bilan équilibré (dans lequel on voit néanmoins poindre une forme d'attachement), ne s'attarde pas sur les perspectives du blairisme. Il s'arrête avant la fin (car publié quelques petits mois avant le départ de Tony Blair). S'il voit ce que sont les risques de la dévolution (qui a en particulier donné naissance au Parlement écossais en 1998), il ne prévoit pas la défaite des travaillistes au printemps 2007 ni la victoire des nationalistes. Il ne dit pas non plus grands mots des luttes internes au parti travailliste ni du contenu de l'alternative que cherche à développer David Cameron (ironiquement baptisé depuis des années « Tory Blair ») du côté conservateur.

Au final, Jean-Marc Four ne s'enflamme pas pour son Tony Blair, ni dans un sens ni dans l'autre. Il n'y voit certainement pas un « modèle » cohérent à suivre. En revanche, il note dans sa conclusion qu'il y a « probablement matière à s'inspirer du pragmatisme de Tony Blair ». Ce n'est certainement pas faux. Et les deux principaux candidats à l'élection présidentielle française de 2007, chacun à sa manière, auront cherché à le faire...

Julien Damon



**CAYROL Roland / DELANNOY Pascal (avec)**

**La Revanche de l'opinion  
Médias, sondages, Internet**

Paris : éd. Jacob-Duvernet, 2007, 205 p.

Si le titre est ra-  
coleur, si le ton a la  
légèreté de l'entretien, Roland Cayrol  
dit des choses importantes sur l'ave-  
nir du journalisme, sur l'évolution des  
pratiques de connivence entre poli-  
tiques et journalistes, sur la starisation  
des têtes d'affiche politiques, sur le  
changement des attentes des citoyens.  
En fait, on pourrait tirer de cet ou-  
vrage bon nombre de sujets de thèse.

La force de Roland Cayrol, comme  
observateur de la société française  
(fêru, comme il le dit lui-même, de  
zoologie de l'establishment politico-  
médiatique), est d'être à la fois enga-  
gé dans le présent, qu'il ausculte quo-  
tidienement en tant que directeur  
de l'institut CSA (Conseils Sondages  
Analyses), et porté à prendre du recul  
en tant que politologue chercheur au  
Centre de recherches politiques de  
Sciences Po, et invité apprécié de  
nombreux débats à la radio et à la  
télévision.

Un peu las des attaques répétées des  
journalistes sur le prétendu manque  
de fiabilité des sondages, il leur rap-  
pelle deux choses essentielles. D'une  
part, un sondage n'est qu'une photo  
instantanée d'un échantillon de so-  
ciété et il faut examiner une succes-  
sion de photos pour y voir un film, dont  
on ne connaît pas nécessairement le  
dénouement. D'autre part, s'agissant  
d'élections, il faut avoir conscience  
que les candidats du second tour se  
tiennent dans un mouchoir de poche,  
les intentions de vote ne représentant  
pour chacun que 20 % à 30 %, compte  
tenu du nombre élevé d'abs-

tentions, de votes blancs et d'indécis.  
Dans ces conditions, la marge de vo-  
latilité des votes effectifs dépasse allè-  
grement la marge d'incertitude ma-  
thématique des sondages et l'on ne  
peut pas dire que les sondeurs aient  
eu tort ou raison.

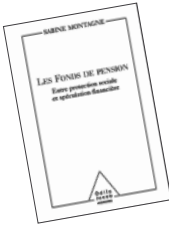
Cela dit, la classe politico-  
médiatique, pourtant grosse consom-  
matrice de sondages, ne manque pas  
une occasion de rejeter sur ceux-ci la  
responsabilité de ses propres erreurs  
d'appréciation. En 1965, déjà, l'IFOP  
(Institut français d'opinion publique)  
avait provoqué la surprise en évo-  
quant la possibilité que Charles de  
Gaulle soit mis en ballottage ; en  
avril 2002, Roland Cayrol (CSA) et  
Laurence Parisot (IFOP) avaient  
bien vu la remontée de Jean-Marie  
Le Pen, que ni Lionel Jospin, pour son  
malheur, ni Jacques Chirac, pour sa  
fortune, n'avaient voulu admettre  
(Bernadette Chirac étant la seule à  
comprendre le message).

Une bonne partie de l'entretien  
entre Roland Cayrol et Pascal Delan-  
noy porte sur l'avenir de la presse tra-  
ditionnelle, confrontée à une érosion  
de son lectorat et débordée sur plu-  
sieurs fronts : par l'audiovisuel (radio  
le matin, télévision le soir avec la  
grande messe du 20 heures), par les  
journaux gratuits et par l'Internet.  
Elle doit aussi compter avec l'émer-  
gence d'innombrables journalistes et  
reporters improvisés, qui se manifestent  
avec leurs photophones omniprésents  
et leurs blogs incontrôlables. Le grand  
quotidien, navire amiral d'un groupe  
de presse, ne survivra qu'en diversi-

fiant ses activités sur les nouveaux supports, se réservant le haut de gamme, c'est-à-dire les grandes enquêtes et les éditoriaux de haut vol. Le risque est que les groupes de presse multimédias ne tombent entre les mains d'actionnaires peu respectueux de l'indépendance des rédactions et que les journalistes, contraints de faire face à plusieurs missions, ne se trouvent piégés par un travail à la chaîne, qui les empêche de prendre le recul et la hauteur qu'exige leur rôle de médiateur éclairé.

Quant à l'opinion publique, si tant est que ce concept recouvre une réalité, elle a cessé d'être la cible d'un marché de l'offre d'information convenue, pour devenir un marché de la demande, où un citoyen consommateur à la fois voyage et éclairé, zappe entre les multiples sources d'information, tout en conservant un certain attachement pour quelques « marques » favorites (le journal télévisé Patrick Poivre d'Arvor, les Guignols, La Croix, Le Monde, Les Échos, etc.).

Pierre Bonneure



**MONTAGNE Sabine**

**Les Fonds de pension  
Entre protection sociale et spéculation financière**

Paris : Odile Jacob, 2006, 301 p.

Les réformes des retraites actuellement débattues dans l'Union européenne suscitent de vives controverses entre les divers acteurs (politiques, économiques, financiers et sociaux), souvent marquées par des prises de position et des arguments idéologiques, notamment quant au rôle des fonds de pension et à leur capacité de garantir un niveau de revenus adéquat aux futurs retraités.

L'ouvrage de Sabine Montagne éclaire ce débat de façon originale : il combine l'analyse juridique et économique des origines des services financiers et fiduciaires, jusqu'à l'apparition des fonds de pension, avec celle des diverses péripéties des fonds au cours des trois dernières décennies, notamment aux États-Unis, et de leur développement qui paraît inexorable en Europe. Comment et pourquoi ces fonds ont-ils vu le jour, selon quelles logiques fonctionnent-ils et, surtout, peuvent-ils garantir la viabi-

lité des régimes de pension et le niveau de vie attendu des retraités qui ont cotisé toute leur vie ? Voilà l'objet de ce livre.

L'analyse historique des concepts et institutions dans les pays anglo-saxons a le mérite d'éclairer la lanterne des Européens « continentaux », peu familiers des institutions régies par le droit coutumier (Common Law) des pays anglo-saxons, qui ont permis le développement des fonds de pension. L'auteur décrit les recours possibles que recèle ce système et l'usage qu'en ont fait divers acteurs, notamment nord-américains — législateurs, ministère du Travail, tribunaux, « industrie des pensions » et bénéficiaires lésés —, ce depuis les années 1930.

Un long chapitre est dédié à l'histoire du trust, un arrangement médiéval qui a permis au chevalier partant en croisade de mettre son fief

entre les mains d'un pair pour qu'il veille à l'entretien de sa famille. Il est progressivement devenu l'instrument du droit anglais pour la transmission d'héritage, dans les familles fortunées, à un légataire considéré comme incapable de gérer lui-même cet héritage, permettant le recours à un trustee, censé protéger les intérêts du bénéficiaire, y compris contre lui-même.

À l'origine, la mission principale du trust fut la sauvegarde des actifs sous gestion et la défense de l'intérêt du bénéficiaire contre les abus éventuels du gestionnaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaissent des trusts d'actifs financiers qui cherchent à sécuriser le capital et à assurer des revenus en privilégiant des investissements fondés sur les emprunts d'État et des hypothèques. Ce choix est d'ailleurs imposé par les États américains pour protéger l'épargne modeste des citoyens. Mais cette approche de l'investissement s'avère insuffisante pour gérer les portefeuilles financiers des empires familiaux industriels qui se développent aux États-Unis au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les critères de prudence imposés aux trustees changent d'objet. La norme de prudence ne s'applique désormais plus aux investissements mais au processus de décision du choix de ces investissements. Si en 1869, l'État de New York déclare les investissements en actions imprudents, un siècle plus tard, la loi autorise l'investisseur institutionnel à détenir jusqu'à 35 % d'obligations ou d'actions d'entreprise. Alors que le trustee était responsable individuellement de ses décisions concernant le patrimoine et les risques d'investissement, les procédures et règlements changent graduellement, ouvrant la porte à des innovations financières et

au développement, entre 1950 et 1970, de fonds de pension en tant qu'activité spécifique.

Dans une première période, qui s'achève dans les années 1970, les fonds de pension sont à prestations définies, calculées sur la base du salaire et de l'ancienneté du salarié, et garanties par l'employeur. À partir des années 1980, les fonds à cotisations définies remplacent les précédents et l'employeur ne garantit plus aucune prestation. C'est le salarié qui porte désormais le risque financier de sa rente de retraite.

L'auteur reconnaît que le fonctionnement des fonds de pension à prestations définies s'apparente au système de retraite public de la Sécurité sociale, dans la mesure où l'employeur garantit un « taux de remplacement » du salaire. En revanche, les fonds à cotisations définies n'ont plus rien à voir avec une protection sociale. Il s'agit de deux logiques contradictoires : une logique de protection sociale, qui vise à sécuriser le salarié face aux aléas économiques résultant de la condition salariale, et une logique financière de spéculation, fondée sur la prise de risque systématique par des paris sur l'avenir. L'objectif de la protection sociale se traduit par la création d'un droit social, différent du droit de propriété, alors que la finance est fondée sur la circulation des droits de propriété.

Du point de vue économique, note l'auteur, si les deux systèmes de retraite — par répartition ou par capitalisation — conduisent à des taux de rendement des cotisations identiques, il est généralement admis qu'ils ne résolvent pas le problème du financement posé par le vieillissement démographique. L'euphorie boursière de la décennie écoulée a rendu les

régimes par capitalisation attrayants pour les décideurs politiques, placés devant l'impératif de réformes très populaires, car ils permettent le recours à l'épargne financière individualisée, dans laquelle l'augmentation des prélèvements par l'appel à l'épargne paraît plus indolore que l'accroissement des cotisations... Pourtant, la viabilité des systèmes fondés sur la capitalisation n'est pas assurée, puisqu'elle dépend des aléas boursiers.

L'auteur rappelle que l'on accuse les fonds de pension de participer aux spéculations boursières, d'investir en actifs risqués, de privilégier le rendement à court terme, voire de participer aux offres publiques d'achat hostiles qui visent à extraire les actifs valorisants des entreprises et à liquider les autres. C'est cette logique purement financière qui a caractérisé la restructuration de l'industrie américaine dans la décennie passée. Et les employeurs, créateurs de fonds de pension d'entreprise, leur emboîtent le pas en manipulant leurs fonds à des fins boursières, pour soutenir les cours de leurs actions ou endiguer leur baisse. Et désormais, les fonds de pension investissent dans les fonds spéculatifs (hedge funds), dont les techniques furent jadis prohibées par les fonds de pension — vente à découvert, arbitrage fondé sur l'anticipation des mouvements des cours de la Bourse ou recours massif aux produits dérivés.

Et l'auteur de conclure sur les risques que court la protection sociale en Europe avec l'importation du modèle anglo-saxon des fonds de pension. Les réformes en cours dans l'Union sont plus qu'un simple choix technique de mode de financement de la protection sociale. « Il ne s'agit pas de proposer "comment" financer, à finalité et résultat constants. Il s'agit bien de savoir "quoi" financer. » L'expression « finance socialement responsable » laisse supposer que la finance soit capable d'endosser ce type de finalité sociale. Mais il s'agit en fait, selon l'auteur, d'organiser le contrôle des investissements des fonds de pension, tout en évitant leur finalité : la retraite. Or, une grande partie de l'activité financière peut progressivement échapper à toute emprise réglementaire nationale pour se développer, soit dans le cadre supranational européen, inspiré par le modèle libéral américain, soit en recourant aux places off-shore (Dublin et Luxembourg).

La reconnaissance de ces risques accrus et de la nécessité d'une réglementation adéquate semble faire son chemin, non seulement parmi les parlementaires européens socialistes, mais aussi parmi les fonds de pension américains et les fonds d'investissement européens. Dont acte...

Hedva Sarfati



**CAS (Centre d'analyse stratégique)**  
**La Société française : entre convergences  
 et nouveaux clivages**  
 Paris : CAS, 2007, 192 p.

Le Centre d'analyse stratégique (CAS), qui a récemment succédé, en France,

au Commissariat général du Plan, a publié son premier rapport annuel, organisé en quatre parties.

La première justifie le titre général du rapport et analyse les différentes formes d'inégalités qui traversent la société française. En une cinquantaine de pages, Julien Damon et Pierre-Yves Cusset montrent que contrairement à ce qu'affirment les discours ambiants, les inégalités ont tendance à se réduire en France. Entendons les inégalités matérielles et particulièrement celles des revenus des ménages telles que la statistique publique est à même de les appréhender. Conformément à cette dynamique de réduction des inégalités matérielles, les modes de vie, mais aussi les valeurs et les aspirations convergent. Comment donc expliquer le décalage entre ces réalités statistiques et le ressenti de populations dénonçant leur perte de pouvoir d'achat et affichant leur pessimisme sur leur avenir et celui de leurs enfants ?

La mauvaise connaissance de certains revenus (les plus hauts, ceux du patrimoine) contribue certes, probablement, à écraser les mesures des inégalités, mais le décalage doit certainement bien plus au fait que les moyennes retenues sont incapables de rendre compte des trajectoires individuelles. Or, et c'est un des points forts relevés dans cette partie du rapport, la crainte (en partie justifiée) de l'exclusion est très forte, de même que l'est la dépendance aux transferts sociaux qui accentue ce sentiment de précarité. Si certaines inégalités structurelles de la société française persistent et perpétuent des « inégalités de destin » que l'École contribue semble-t-il à accentuer, le clivage majeur réside aujourd'hui dans une très inégale exposition aux risques économiques et sociaux.

Les auteurs reviennent sur la situation de l'emploi et montrent que les formes d'emploi précaires et atypiques ont des conséquences importantes et

croissantes sur les inégalités salariales. Les inégalités d'accès aux emplois protégés se traduisent donc aussi en niveaux de vie. Or, montre le rapport, le statut de fonctionnaire, par exemple, se transmet... Bien sûr, cette inégale exposition aux parcours professionnels heurtés se répercutera sur le système de protection sociale qui y est inadapté. Cette situation est-elle à même d'engendrer un conflit des générations, de nourrir des conflits « ethniques » ? Si les inégalités de destin sont bien réelles en fonction de l'âge comme de la couleur de peau, les auteurs montrent néanmoins qu'au-delà de ses ratés, le modèle d'intégration français ne fonctionne pas si mal.

La deuxième partie de ce rapport rend compte des travaux effectués par le CAS en 2006, notamment de ses approches de la mondialisation et de la place qu'y tiennent la France et l'Europe. Dans cette partie, toujours, sont présentées les analyses en cours de la dimension européenne des politiques économiques et sociales, et les auteurs reviennent notamment sur les objectifs de Lisbonne. Des contributions extérieures viennent enfin enrichir ce rapport sur les questions sociales. Les textes de Cécile van de Velde s'interrogeant sur l'occurrence d'un « conflit des générations » et de Gabrielle Fack sur les inégalités des ménages face au coût du logement, apportent des éclairages sur des thèmes centraux abordés dans la première partie. Les contributions de Stéphane Cadiou et Stéphane Rozès présentent deux réflexions sur la politique en France, l'évolution de ses domaines d'intervention, de ses formes et de ses représentations.

Des annexes présentent notamment le programme de travail pour 2007.

François de Jouvenel



**ATTALI Jacques**  
**Une brève histoire de l'avenir**

Paris : Fayard, 2006, 422 p.

Sous un titre détourné de Stephen W. Hawking, Jacques Attali entreprend, selon l'annonce de couverture, de « raconter l'incroyable aventure des 50 prochaines années ». De fait, il s'agit d'un essai brillant.

Cet essai se distingue des travaux de prospective par le fait qu'il s'agit de « raconter l'avenir », donc de décrire qualitativement un avenir possible, choisi par l'auteur non sans justifications, mais sans s'embarasser de la contrainte méthodologique que s'imposent les prospectivistes de décrire l'éventail des futurs possibles, en les quantifiant avec leurs degrés de probabilité, leurs marges d'incertitude et leurs bifurcations possibles (les ruptures). Nous sommes donc ici davantage dans la futurologie ou la prophétie, que dans la prospective.

Dans une première partie, l'auteur s'attache à démontrer la thèse centrale de son livre, selon laquelle « depuis que la démocratie et le marché sont apparus, l'évolution va dans une direction unique : de siècle en siècle, elle généralise la liberté politique et canalise les désirs vers leur expression marchande » (p. 164). Il en déduit un corollaire sur la succession des grands ordres d'organisation du monde : ordre rituel, ordre impérial et ordre marchand, ce dernier étant destiné à supplanter les deux premiers, au moins jusqu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Il entreprend également de suivre les évolutions successives de l'ordre marchand au travers de l'histoire des neuf « cœurs » de cet ordre qui se sont succédé dans l'his-

toire : Bruges, Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam, Londres, Boston, New York et Los Angeles.

Il tire de ce survol historique un certain nombre de « lois » et « leçons pour l'avenir », dont on trouvera ci-dessous un florilège non exhaustif :

— transmettre est la condition du progrès (p. 30) ;

— la séparation de la sexualité d'avec la reproduction est une tendance lourde de l'histoire (p. 31) ;

— c'est dans la confrontation des nomades et des sédentaires que l'humanité acquiert puissance et liberté (p. 39) ;

— quand une superpuissance est attaquée par un rival, c'est souvent un tiers qui l'emporte (p. 55) ;

— le vainqueur fait souvent sienne la culture du vaincu (p. 55) ;

— la longue histoire du nomadisme, socle de la culture humaine, ressurgit dans notre présent, et plus encore dans notre avenir (p. 71) ;

— l'ouverture aux élites étrangères est une des conditions du succès (p. 85) ;

— une nouvelle technologie de communication, que l'on croyait centralisatrice, se révèle l'impitoyable ennemie des pouvoirs en place (à propos de l'imprimerie, p. 88) ;

— aucun empire, même s'il paraît éternel, ne peut durer à l'infini (p. 101) ;

— les raretés sont des bénédictions pour les ambitieux (p. 108) ;

— peu importe qui invente une technologie, l'important est d'être en si-

tuation politique et culturelle de la mettre en œuvre (p. 108) ;  
— la faillite de la place financière dominante ratifie la fin d'un « cœur » (p. 115).

Jacques Attali s'attarde ensuite sur l'évolution de la « neuvième forme » de l'ordre marchand, dont il situe le cœur à Los Angeles, pour s'interroger sur ce qu'il appelle « la fin de l'Empire américain ». Chemin faisant, il décrit une évolution du monde dans les 20 à 30 prochaines années, s'intéressant tant aux facteurs intrinsèques qui pourraient amener le déclin puis le dépassement de la maîtrise américaine actuelle sur l'ordre marchand, qu'aux capacités d'autres centres à émerger (Union européenne, Chine, Inde, Amérique latine, etc.) ou à l'identification de 2030 comme une date charnière de risque géostratégique maximal.

Il passe ensuite en revue plusieurs éléments qui lui paraissent devoir dominer cette période de transition au-delà de la neuvième forme de l'ordre marchand : marchandisation du temps, ubiquité nomade, vieillissement du monde, urbanisation, raréfaction des ressources, essoufflement technologique, et le rôle que les États-Unis devraient continuer à jouer dans cette fin d'empire.

La suite de l'ouvrage est consacrée à dessiner les lignes de l'avenir au-delà de la crise finale de la neuvième forme (vers 2030) : d'abord viendrait

une première vague (vers 2050), celle de l'« hyperempire », où l'ordre du monde s'unifie autour d'un marché devenu planétaire, sans État. Puis vient le temps de l'« hyperconflit » qui débouche vers 2060 sur l'« hyperdémocratie ». Jacques Attali conclut sa réflexion par un retour sur la France, son destin possible dans le cadre des évolutions qu'il prophétise et les voies qu'il propose pour s'y préparer.

Au-delà du brio qui fait à la fois l'attrait et les limites de cet essai, l'auteur se livre à des analyses intéressantes sur la suprématie américaine, sur l'avenir de l'Europe, sur les puissances émergentes et sur les formes du capitalisme. Il souligne d'ailleurs l'importance qu'auront selon lui deux secteurs : l'assurance et la « distraction ». Il est intéressant de noter que selon lui, pour les 100 prochaines années, la disponibilité du pétrole n'est qu'une question de prix. Concluons par une remarque de l'auteur qui devrait tous nous faire réfléchir : « L'Afrique de demain ne ressemblera pas à l'Occident d'aujourd'hui. C'est bien plutôt l'Occident de demain qui ressemblera à l'Afrique d'aujourd'hui ».

Robert Ranquet

---

N.B. : Voir également le compte rendu de la table ronde tenue à *Futuribles* autour de Jacques Attali le 8 mars 2007, en p. 63 de ce numéro (NDLR).

## COMPTES RENDUS



**GALLAGHER Niamh / O'LEARY Duncan**  
***Recruitment 2020. How Recruitment Is Changing and Why It Matters***

Londres : Demos, 2007, 113 p.

À une époque où, au Royaume-Uni, 60 % des employés seraient à la recherche d'un autre poste et où 85 % des organisations se plaignent de difficultés de recrutement, les organismes servant d'intermédiaires sur le marché du travail ont un rôle important à jouer.

Or, ces 10 dernières années, le secteur du recrutement a connu d'importants changements : la recherche de performance, d'efficacité et de flexibilité ont accru la compétition pour attirer les talents. Ceci a conduit à externaliser le processus de recrutement et à mettre l'accent sur la communication, notamment par Internet.

Parmi les facteurs de changement dans le domaine du recrutement, le rapport cite :

- l'importance grandissante des *soft skills* (compétences relevant plus des attitudes et comportements, comme la créativité ou l'esprit d'initiative) ;
- l'intensification du *turn-over* ;
- les dépenses croissantes de publicité ;
- le développement de réseaux sociaux par Internet ;
- le développement d'outils de « mise en situation » ou de simulation pour tester les aptitudes des candidats ;
- la diversification de la main-d'œuvre, en termes à la fois d'âge, de sexe et d'origine ethnique ;
- la recherche d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle ;
- l'importance accordée par les candidats aux questions de confort psychologique ainsi qu'à l'éthique ou à la responsabilité sociale de l'entreprise dans laquelle ils envisagent de travailler.

Les auteurs dressent une liste de recommandations, parmi lesquelles l'idée de créer une sorte d'e-bay (site d'enchères en ligne lié à un système de recommandations ou *feed-back* sur les participants) pour les profils. Ils suggèrent également de s'adresser aux candidats « passifs » (ceux qui ne cherchent pas activement un autre poste).

En annexe, quatre scénarios sont présentés, qui se distinguent par le degré atteint par les technologies de recrutement et par le poids plus important des employeurs ou bien des employés.

Céline Laisney



**MAIER Corinne**

***No Kid. Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant***

Paris : Michalon, 2007, 170 pages

L'auteur de l'essai à succès *Bonjour paresse* (Paris : Michalon, 2004) récidive dans la provocation. Avec un véritable art de la formule, elle dresse ici un réquisitoire à l'encontre de cette idée-force selon laquelle le désir d'enfant serait à la fois naturel et bon pour la nation. Avec des arguments résolument malthusiens, et à certains égards ouvertement égoïstes et hédonistes, elle souligne combien avoir des enfants constitue un coût inacceptable pour le développement durable (les Occidentaux polluent) et pour la vie moderne (les tout-petits empêchent la réalisation professionnelle et l'accomplissement sexuel).

On pourrait sourire ou plisser les yeux et refermer le livre, terriblement mordant dans le ton et extrêmement contestable dans l'argumentation. Il n'empêche que, au-delà de la judicieuse description des difficultés de la « merdeuf » (la « mère de famille ») et si on lui passe un petit penchant pour le graveleux, il a son intérêt.

L'ouvrage s'inscrit en effet dans une filière de réflexions, de suggestions et d'innovations baptisée le « *no kidding* ». Outre-Atlantique se répand cette philosophie selon laquelle les enfants sont sans intérêt et la volonté d'en avoir une pression sociale, voire même une « construction sociale ». Et cette théorie débouche sur des quartiers de ville et des communautés (de trentenaires ou de vieillards) interdits aux enfants (voir le site Internet [www.no-kidding.net](http://www.no-kidding.net)).

Corinne Maier cherche à implanter cette idée, et ce qu'elle peut emporter, en France, sur un terreau bien peu fécond pour de telles orientations... Notons que l'auteur, mère de deux enfants et férue de psychanalyse, assume pleinement des propos durs à l'égard de toute descendance. Et de conclure : « la dénatalité est notre seul espoir ». C'est une vision des choses...

*Julien Damon*



**ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles)**

***Rapport 2006***

Paris : DIV (Délégation interministérielle à la ville), 2007, 291 p.

Pour la troisième année, l'Observatoire des zones urbaines sensibles a sorti un rapport annuel organisé en deux parties. La première dresse un tableau des zones urbaines sensibles organisé autour de cinq grands domaines déterminés par la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1<sup>er</sup> août 2003, à savoir l'habitat, l'emploi et l'activité économique, la réussite scolaire, la santé, la sécurité et la tranquillité publique : c'est la partie dite des « indicateurs commentés ». La deuxième partie est celle des « études thématiques » confiées à des responsables de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) ou à des experts extérieurs, qui éclairent un aspect particulier de l'évolution des quartiers.

Les « indicateurs commentés » ne recèlent pas de grandes surprises mais constituent une base de données précieuse pour qui souhaite se pencher sérieusement sur la situation

des territoires prioritaires de la politique de la ville. Entre autres choses, le rapport est l'occasion de faire le point sur deux aspects phares de la politique de la ville : les zones franches urbaines (ZFU) destinées à dynamiser les créations d'activité et le Programme de rénovation urbaine (PRU).

Plus enrichissante est la lecture des six études thématiques portant sur les mouvements résidentiels et la dynamique des quartiers, sur l'offre de soins médicaux dans les ZUS, sur l'insertion professionnelle des jeunes originaires de ZUS, sur une typologie sociologique des habitants des ZUS, sur la maîtrise du français et du calcul chez les adultes dans les ZUS, et enfin sur le thème de l'intercommunalité dans la politique de la ville.

En résumé, le processus de décrochage des quartiers par rapport à leurs agglomérations n'est pas enrayé et s'accroît dans de nombreux domaines comme l'accès à l'emploi, la réussite scolaire, la concentration des phénomènes de pauvreté ou encore l'insécurité ressentie.

*François de Jouvenel*



**VINATIER Laurent**

***Russie : l'impasse tchétchène***

Paris : Armand Colin, avril 2007, 199 p.

Dans son dernier livre, Laurent Vinatier fait le point sur la situation en Tchétchénie. L'auteur tente notamment de comprendre pourquoi la seconde guerre de Tchétchénie, débutée en 1999, n'est toujours pas terminée. De même que pour les causes de la guerre (qui sont en grande partie contingentes), la raison n'est pas à chercher dans la situation locale tchétchène mais dans le mode de fonctionnement institutionnel russe et dans la pratique du pouvoir du président Poutine. La fédération de Russie, son président et le type de gouvernance qu'il instaure, ont eu besoin, pour des raisons essentiellement politiciennes, d'un « espace de guerre », quel qu'il soit. Depuis, la situation intérieure russe a certes évolué, mais pas au point de pousser à un règlement rapide du conflit tchétchène. Ce conflit de basse intensité est en réalité le reflet des problèmes actuels de la Russie : ni la « verticalisation du pouvoir » à laquelle tend la politique de V. Poutine, ni la « tchétchénisation » du conflit (en grande partie réussie) ne sont des facteurs de résolution à court terme.

Le constat de l'auteur est pessimiste. Personne, en l'état actuel des choses, n'a intérêt à régler définitivement la question tchétchène. Les seuls éléments qui pourraient changer la donne sont, paradoxalement, la position de plus en plus revendicative du nouveau président tchétchène prorusse, Ramzan Kadyrov. Ce dernier, à force de réclamer toujours plus pour son clan mais aussi d'affirmer de plus en plus clairement des revendications autonomistes pourrait perdre le soutien du Kremlin et entraîner une redistribution des cartes entre les Tchétchènes prorusses. Par ailleurs, les futures élections présidentielles russes de 2008 posent peut-être la question, non pas du conflit tchétchène (qui ne sera certainement pas central dans les débats), mais de la redéfinition de l'identité nationale russe et de son rapport avec les nombreuses minorités qui font partie intégrante de la fédération de Russie.

*Maia Werth*

**Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.**

Contact : Céline Laisney, tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - e-mail : [claisney@futuribles.com](mailto:claisney@futuribles.com)